



# État des lieux de la valeur ajoutée de la participation des jeunes aux politiques publiques dans les pays des Suds

## RAPPORT FINAL

Pierre Tainturier - Knowledge 4 change

Juillet 2025

Abdou Khafor Kandji

Fatou Hann

## Acronymes

ACTE	Action pour la Citoyenneté par et pour Tous les Enfants par l'Education » en Afrique (Projet)
AYHP	Adolescents and Youth Health Policy/Politique de Santé des Adolescents et des Jeunes
CCJ	Conseils Communaux de Jeunesse
CHTAC	« Changer les territoires par l'action collective » (Projet)
CID	« Communes Inclusives et Durables » en Guinée (Projet)
CJFLG	Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée
CRG	« Child Rights Governance » (Projet)
CJSI	Commission Jeunesses et Solidarité Internationale de Coordination Sud
DSSR	Droits et santé sexuels et reproductifs
ECS	Éducation complète à la sexualité
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
LGBTQ+	Lesbiennes, gays, bisexuel.les, transgenre, queer et +
MPDL	Movimiento por la Paz
PAI	Plan annuel d'investissement
PDC	Plan de développement communal
PDL	Plan de développement local
PSH	Personne en situation de handicap
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSEER	« Opportunités d'insertion Socio-Economique et Environnementale (intégrale) durable des jeunes, pour une transformation des Rapports sociaux de genre au Sahel » (Projet)

# Table des matières

<b>Acronymes</b> .....	<b>2</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
1. Contexte de l'étude et son origine .....	1
2. Enjeux et objectifs de l'étude.....	2
3. Conceptions des jeunesses.....	3
4. Méthodologie de l'étude .....	5
4. Structure du rapport .....	6
<b>CHAPITRE I. PARTICIPATION DES JEUNESSES A LA FABRIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SES EFFETS SUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE</b> .....	<b>8</b>
1.1 Cadre contextuel favorable : Réformes et législations en faveur de la participation citoyenne à l'échelle locale .....	8
1.2 Participation des jeunes à la planification de l'action publique municipale : approches et effets.....	9
1.3 Pratiques et effets en matière de contrôle de l'action publique locale par les jeunes 21	
1.4 Le plaidoyer porté par les jeunes : dynamiques, modalités d'action et effets locaux 28	
Conclusion du chapitre I.....	32
<b>CHAPITRE II. LES EFFETS DU PLAIDOYER PORTÉ PAR LES JEUNES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES</b> .....	<b>35</b>
2.1 Les jeunesses comme actrices publiques: dynamiques et défis des Conseils nationaux consultatifs de la jeunesse .....	35
2.2 Des revendications citoyennes aux réformes législatives : l'impact du plaidoyer des jeunes sur les cadres normatifs.....	41
2.3 Renforcement du plaidoyer national pour une démocratie en santé.....	45
2.4 Implication des jeunes dans la réforme du Code minier en Guinée (PROJEG).....	49
2.5 Club des jeunes filles leaders de Guinée : une trajectoire organisationnelle remarquable en matière de participation des filles .....	50
2.6 Dynamique de co-construction de l'action publique au Sénégal avec le Consortium jeunesse .....	53
Conclusion du Chapitre 2 .....	54
<b>CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DES METHODES DE MESURE DU CHANGEMENT</b> .....	<b>58</b>

3.1	Approches utilisées pour mesurer l'influence sur les politiques publiques .....	58
3.2	Indicateurs mobilisés pour mesurer l'influence .....	59
3.3	Méthodes de collecte et d'analyse utilisées dans les systèmes de suivi .....	62
3.4	Les limites dans la mesure du changement .....	63
<b>CONCLUSION GENERALE : ETAT DES LIEUX DES EFFETS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE MESURE DE CHANGEMENT .....</b>		<b>66</b>
	Typologie des effets de la participation citoyenne des jeunes sur les politiques publiques.	66
	La mesure du changement : enjeux, avancées et défis .....	68
	Recommandations concernant la mesure du changement relatif à la participation citoyenne des jeunes.....	70
<b>Annexes.....</b>		<b>77</b>
	Annexe 1 : Liste et présentation des projets pris en compte dans l'étude .....	77
	Annexe 2 : Liste des documents analysés .....	79
	Annexe 2 : Activités d'enquête réalisées .....	82

# Introduction

---

## 1. Contexte de l'étude et son origine

La participation des jeunes à la vie publique est devenue une priorité dans le développement et la coopération internationale à partir des années 1980, avec l'Année internationale de la jeunesse proclamée par l'ONU en 1985. Cette reconnaissance s'est renforcée dans les années 1990, notamment avec l'adoption en 1995 du Programme d'action mondial pour la jeunesse par l'Assemblée générale des Nations Unies, appelant à une participation pleine et effective des jeunes dans la société et la prise de décisions. Depuis, cette priorité s'est institutionnalisée à travers divers cadres politiques et initiatives, tant au niveau international qu'europpéen, soulignant l'importance de l'engagement des jeunes dans la construction de sociétés durables et inclusives. En France, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) a souligné en 2024 la nécessité d'intégrer la participation des jeunes dans la politique de développement et de solidarité internationale.

Cette reconnaissance repose sur une double dynamique. D'une part, les jeunes sont de plus en plus identifiées comme des actrices incontournables du changement social et politique, en particulier dans les contextes marqués par des transitions démographiques, institutionnelles ou environnementales. D'autre part, les cadres normatifs internationaux et les discours institutionnels affirment de manière croissante le droit à la participation citoyenne et politique des jeunes, dans une logique d'approche fondée sur les droits humains<sup>1</sup>.

Toutefois, malgré cette évolution favorable, les preuves empiriques permettant d'objectiver les effets de la participation des jeunes sur les politiques publiques, en particulier dans les pays des Suds, demeurent rares, fragmentées, et souvent peu diffusées. Si les impacts de cette participation sur les jeunes eux-mêmes (en termes de pouvoir d'agir, de citoyenneté ou de compétences) sont aujourd'hui relativement bien documentés<sup>2</sup>, peu d'études se sont attachées à analyser dans quelle mesure cette participation contribue effectivement à façonner les politiques publiques, à en renforcer la pertinence, la redevabilité ou l'inclusivité. Cette lacune limite la capacité des acteurs associatifs et institutionnels à démontrer la plus-value des initiatives portées par les jeunes et à appuyer leurs stratégies de plaidoyer sur des éléments tangibles.

C'est dans ce contexte qu'a été conçue l'étude collective sur « la valeur ajoutée de la participation des jeunes aux politiques publiques dans les pays des Suds ». Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Place aux Jeunes ! » (PAJ), mené en consortium par douze organisations de solidarité internationale, de jeunes et d'éducation populaire, et porté par la Commission Jeunes et Solidarité Internationale (CJSI) de Coordination SUD. L'étude est co-pilotée par

---

<sup>1</sup> F3E. « Le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes », Revue transversale. 2021

<sup>2</sup> Oxfam, 2017. « F3E. « How young people influence policy: a literature review »

quatre membres du consortium PAJ — Engagé-e-s et Déterminé-e-s (E&D), Plan International<sup>3</sup> France, l'IRAM et le GRET — avec l'accompagnement du F3E, dans le prolongement de travaux antérieurs consacrés à la notion de « jeunesses actrices »<sup>4</sup>.

## 2. Enjeux et objectifs de l'étude

L'objectif global du projet PAJ est de renforcer et transversaliser la place des jeunes dans les programmes de solidarité internationale, ainsi que dans les politiques de développement françaises. Les ONG françaises réunies au sein de la Commission Jeunesses et Solidarité Internationale (CJSI) de Coordination SUD promeuvent une « participation authentique » des jeunes pour distinguer un engagement réel et influent des formes symboliques ou superficielles de participation<sup>5</sup>. La « participation authentique » implique que les jeunes soient pleinement intégrés dans les processus décisionnels, en étant écoutés, en contribuant activement aux débats et en élaborant des recommandations dans un cadre institutionnalisé. Cela nécessite un changement de paradigme reconnaissant les jeunes comme des acteurs et actrices à part entière des dynamiques sociales, économiques et politiques, et non comme de simples bénéficiaires des politiques et programmes qui les concernent.

L'étude répond ainsi à une double exigence : contribuer à une meilleure compréhension des effets de la participation des jeunes sur les politiques publiques et fournir un appui méthodologique à l'élaboration de dispositifs de suivi-évaluation de ces effets.

L'enjeu central de l'étude est de mettre en lumière les effets concrets de la participation des jeunes sur la qualité, la pertinence et l'inclusivité des politiques publiques. Il s'agit de produire des connaissances utiles au plaidoyer, en répondant notamment aux questions suivantes : quelles contributions les jeunes apportent-ils.elles à la définition et à l'évolution des politiques ? Quels changements sont observables dans les pratiques publiques, locales comme nationales ? Comment cette participation influe-t-elle sur la redevabilité, l'inclusion et la transversalité des enjeux de genre et de jeunesse dans l'action publique ?

L'étude entend également favoriser une transformation des rapports sociaux, en mettant en lumière les modalités d'implication des jeunes dans toute leur diversité, au croisement des rapports de genre, de classe, de territoire ou de statut. À cette fin, elle mobilise une grille de

---

<sup>3</sup> Au sein de ce Comité de pilotage, Plan International est l'ONG coordinatrice.

<sup>4</sup> En 2019, la revue *Traverse* n°48 du GRET, « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques »  
En 2020, l'étude collective de « Place aux Jeunes ! », « État des lieux de la prise en compte des jeunesses dans les organisations françaises de solidarité internationale »

En 2021, la Revue transversale du F3E dans laquelle des organisations comme Plan International et E&D ont pris part, sur le renforcement du pouvoir d'agir des jeunesses.

En 2022, la Note de positionnement des Commissions Genre & développement et Jeunesses & solidarité internationale de Coordination SUD : « Incarner la diplomatie féministe et l'approche jeunesses actrices. Enjeux et recommandations pour la présidence française du Conseil de l'Union Européenne »

<sup>5</sup> Conseil National du Développement et de la Solidarité internationale (CNDSI), 2024. « La participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France : enjeux, perspectives et modalités ».

lecture intersectionnelle, permettant de dépasser les approches homogénéisantes des jeunesses<sup>6</sup>.

Le second enjeu est de pouvoir dessiner des perspectives d'accompagnement et de renforcement des pratiques en matière de mesure de changement auprès des acteurs et actrices impliquées sur des initiatives jeunesses ayant une visée de participation citoyenne aux politiques publiques. Il s'agit de pouvoir dépasser la situation actuelle marquée par une faible visibilité de l'impact de ces initiatives.

Les objectifs de l'étude, tels que définis dans les termes de référence, sont les suivants :

- Identifier, à partir d'études de cas (programmes finalisés ou en cours) et d'éventuels documents théoriques, la valeur ajoutée de la participation des jeunes à l'élaboration et au suivi-évaluation des politiques publiques (locales, nationales ou internationales) ;
- Documenter, si elles existent, les pratiques inspirantes de suivi et de bilan de la participation des jeunes sur les politiques publiques ;
- Interroger les enjeux et défis auxquels font face les acteur·rice·s pour mesurer les effets de cette participation de jeunes aux politiques publiques ;
- Proposer des pistes de réflexion et des orientations méthodologiques en vue d'un travail prospectif sur le développement futur de dispositifs de suivi-évaluation-apprentissage (SEA) dans ce domaine.

### 3. Conceptions des jeunesses

La notion de "jeunesse" est loin d'être univoque. Elle oscille entre des définitions administratives fondées sur des tranches d'âge et des approches plus dynamiques, ancrées dans les sciences sociales, qui insistent sur les processus, les parcours et les rapports sociaux dans lesquels les jeunes s'inscrivent.

Sur le plan institutionnel, la jeunesse est couramment définie comme une tranche d'âge. Cette approche est largement mobilisée dans les politiques publiques pour délimiter les âges de la majorité civile, politique, économique ou pénale, et pour définir les bénéficiaires de l'action publique, étant entendu qu'à chaque tranche d'âge correspondent des besoins spécifiques.

Les Nations Unies retiennent la tranche des 15 à 24 ans alors que l'Union Africaine retient celle des 15 à 35 ans. Cette différence est majeure dans un contexte africain où les moins de 35 ans représentent plus de 77% de la population. Cela a posé des difficultés lors de la réalisation de l'étude pour déterminer la part des jeunes dans les actions de plaidoyer, cette question étant peu pertinente pour les acteur·rices concerné·es dans la mesure où jeunesses et population générale tendent à se confondre.

Ces choix différents confirment ce qu'écrivait Bourdieu déjà en 1984, à savoir que « *l'âge est une donnée biologique socialement manipulée et manipulable* » et que « *le fait de parler de jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente* »

---

<sup>6</sup> Voir section 3 suivante de l'introduction du présent rapport. « conceptions des jeunesses »

»<sup>7</sup>. En d'autres termes, l'âge ne saurait suffire à définir une catégorie sociale telle que la jeunesse, ni à en saisir les réalités vécues. Si l'âge produit des effets de seuil utiles à l'action publique, il ne rend compte ni de la diversité des parcours, ni des processus sociaux sous-jacents.

Au-delà des discussions sur la tranche d'âge, et à l'instar des Nations Unies<sup>8</sup>, les organisations membres de la CJSI de Coordination Sud adoptent une conception processuelle des jeunes, la considérant comme une phase de transition vers la responsabilité et l'autonomie<sup>9</sup>. Cette conception implique une logique d'accompagnement qui se décline dans des politiques sectorielles centrées sur l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi ou encore la participation citoyenne.

La notion d'insertion intégrale, promue par l'Agence Française de Développement (AFD), a émergé progressivement au cours des années 2010, en réponse à la nécessité de repenser les modalités d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie. Cette approche holistique vise à dépasser les dispositifs centrés uniquement sur l'emploi ou la formation, en prenant en compte l'ensemble des dimensions de la vie des jeunes : éducation, santé, logement, participation citoyenne, etc. Un jalon important dans la formalisation de cette approche est la publication en 2016 de l'étude « Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique », co-rédigée par le Gret et l'AFD. Cette étude souligne les limites des dispositifs traditionnels et plaide pour une insertion des jeunes qui soit à la fois sociale, professionnelle, environnementale et citoyenne. De nombreux projets pris en compte dans le cadre de la présente étude ont été élaborés sur la base de cette notion d'insertion intégrale (voir annexe 1). Cependant, cette vision linéaire et homogène de la transition des jeunes vers l'âge adulte ne suffit pas à rendre compte de la diversité des profils comme des situations vécues. C'est pourquoi, les organisations membres de la CJSI préfèrent parler des jeunes, au pluriel<sup>10</sup>. Cette pluralisation s'appuie sur une approche sociologique attentive aux multiples facteurs de différenciation qui traversent la condition juvénile : genre, origine territoriale ou ethnique, appartenance religieuse, condition socioéconomique, ou encore positionnement dans des rapports sociaux de pouvoir. Adopter une telle perspective permet de dépasser une vision abstraite ou homogène des jeunes pour mieux en appréhender les inégalités d'accès aux ressources, aux droits et aux opportunités. Cette approche a été reprise par l'AFD dans sa stratégie « 100% lien social » (2021-2025)<sup>11</sup>.

Enfin, certaines organisations prolongent cette démarche dans une perspective critique, inspirée des sciences sociales, en analysant les jeunes comme une construction sociale

---

<sup>7</sup> Bourdieu, P. 1984. « La jeunesse n'est qu'un mot », Questions de sociologie. Tunis : Cérés Éditions – p.143

<sup>8</sup> Conseil National du Développement et de la Solidarité internationale (CNDSI), 2024. « La participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France : enjeux, perspectives et modalités ».

<sup>9</sup> Ibid

<sup>10</sup> CJSI, 2023 (mars). « Droits des jeunes : Une priorité transversale à inscrire dans la politique de solidarité internationale de la France ».

<sup>11</sup> <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-100-lien-social-2021-2025>

prise dans des rapports de domination. Elles interrogent notamment les mécanismes de discrimination fondés sur le genre, l'âge ou l'origine, et mobilisent des outils d'analyse comme l'intersectionnalité<sup>12</sup> pour déconstruire les représentations sociales et favoriser des actions inclusives. L'objectif est de dépasser la simple inclusion par les services pour atteindre une transformation des structures sociales qui conditionnent l'exclusion et reproduisent les inégalités.

## 4. Méthodologie de l'étude

Pour répondre aux objectifs de l'étude une démarche méthodologique structurée en quatre phases a été déployée. Cette approche a combiné une analyse documentaire approfondie, des entretiens qualitatifs et une enquête dans trois pays prioritaires, le Sénégal, le Togo et la Guinée.

- La première phase a consisté en un cadrage initial partagé avec le comité de pilotage (COPI) de l'étude. Cette étape a permis de clarifier les attentes des commanditaires, de poser les jalons d'une grille de lecture commune et d'adopter une méthodologie d'analyse fondée sur la triangulation des sources. Elle a également abouti à la formalisation d'une note de cadrage et d'un plan d'action, incluant une cartographie préliminaire des programmes pertinents à investiguer.
- La deuxième phase a été consacrée à une revue de littérature. Celle-ci a permis de rassembler un corpus de documents portant sur la participation des jeunes aux politiques publiques, principalement issus de la littérature grise ou institutionnelle produites par les praticiens, et en premier lieu les organisations parties prenantes de l'étude, et certains membres de la CJSI, mais aussi des organisations non françaises ou intervenant dans des contextes non francophones<sup>13</sup>.

À partir de cette revue, plusieurs champs d'analyse ont été identifiés, notamment : la participation des jeunes aux mécanismes de planification locale ; leur intégration dans des organes institutionnels de dialogue ; les pratiques en matière de contrôle citoyen ; leur rôle dans les évolutions législatives et réglementaires (notamment dans le champ des droits sexuels et reproductifs) ; et enfin, leur contribution à l'amélioration de l'accès aux services publics. La revue de littérature a également permis de repérer des outils méthodologiques utilisés pour mesurer les effets de cette participation, bien que ceux-ci restent hétérogènes et souvent peu consolidés.

- La troisième phase, centrale dans le dispositif, a été celle de la collecte de données qualitatives sur le terrain. Trois pays ont été retenus : le Sénégal, le Togo et la Guinée. Ce choix a été porté par le fait que ces pays faisaient l'objet de nombreuses interventions des organisations

---

<sup>12</sup> Selon Kimberlé Crenshaw, l'intersectionnalité désigne une approche analytique qui met en lumière la manière dont les identités multiples (genre, race, classe, etc.) s'imbriquent et comment les systèmes de pouvoir (patriarcat, racisme, capitalisme, etc.) interagissent pour produire des formes spécifiques de marginalisation. Crenshaw, Kimberlé, 1989. Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. University of Chicago Legal Forum, vol. 1989, n°1, article 8

<sup>13</sup> Voir annexe 2 : liste de la documentation étudiée

membres du COPIL de l'étude. Pour chacun de ces contextes, un plan d'enquête a été élaboré, comprenant l'identification des acteurs et actrices clés, la programmation logistique des missions, ainsi que les modalités de restitution. Dans chaque pays, des entretiens semi-directifs ont été menés avec trois catégories d'acteurs et actrices : les jeunes impliqués dans les démarches de plaidoyer, les autorités publiques ciblées par ces démarches, et les organisations ayant soutenu ces processus. Les entretiens ont été réalisés en groupe, afin de refléter la diversité des trajectoires, des positions et des expériences au sein de chaque catégorie. Une attention particulière a été portée à la représentativité des jeunes interrogés, en veillant à intégrer différents profils sociaux, territoriaux et genrés. Des entretiens à distance ont également été conduits avec les responsables de programmes identifiés lors de la revue de littérature, y compris lorsque ceux et celles-ci n'étaient pas situés dans les pays ciblés par l'enquête de terrain.

- Enfin, la quatrième phase a consisté en la consolidation des données, l'analyse croisée des résultats, et la production des livrables de l'étude. Un rapport intermédiaire a été rédigé au terme des missions de terrain, puis discuté lors d'une restitution avec le COPIL. Sur la base des commentaires recueillis, le présent rapport final a été produit. Celui-ci propose une typologie des effets de la participation des jeunes sur les politiques publiques, une cartographie des pratiques de mesure identifiées, ainsi que des recommandations opérationnelles et méthodologiques à destination des membres du projet PAJ, de la CJSI et plus largement des acteurs et actrices engagé·e·s dans le renforcement du pouvoir d'agir des jeunesses.

## 4. Structure du rapport

Le rapport est structuré en trois chapitres principaux :

- **Chapitre I – Participation des jeunesses à la fabrique du développement local et ses effets sur l'action publique locale**  
Ce chapitre explore les modalités d'implication des jeunes dans la planification et le suivi des politiques publiques locales. Il analyse les cadres institutionnels, les démarches participatives mises en œuvre, les effets de ces engagements, et documente des exemples d'initiatives dans plusieurs pays (Guinée, Togo, Sénégal, Maroc, Tunisie, Cameroun, Bénin.).
- **Chapitre II – Plaidoyers et leurs effets sur les politiques publiques nationales**  
Ce chapitre examine comment les actions de plaidoyer portées par les jeunes ont influencé des réformes nationales (législation minière, politiques de santé, dispositifs de représentation). Il met en lumière les mécanismes de co-construction de l'action publique et les résultats obtenus, avec des exemples du Togo, de la Guinée, du Maroc, de la Tunisie, du Sénégal, de l'Éthiopie, Kenya, Indonésie, Ouganda, au Kenya, au Burkina Faso ou encore en Afrique du Sud.
- **Chapitre III – La mesure du changement**

Cette dernière partie interroge la manière dont les effets de la participation peuvent être mesurés. Elle présente les premiers éléments d'une cartographie des résultats, les limites rencontrées (manque de données, tensions institutionnelles, financement) et les pistes pour construire des dispositifs SEA durables.

# CHAPITRE I. PARTICIPATION DES JEUNESSES A LA FABRIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SES EFFETS SUR L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

---

La participation citoyenne des jeunes s'est imposée comme un champ d'intervention prioritaire dans les politiques de développement local soutenues par la coopération internationale. Dans un contexte de réformes institutionnelles favorisant la décentralisation et l'inclusion démocratique, de nombreux États ont adopté des dispositifs visant à renforcer l'implication des citoyen.nes dans les processus décisionnels à l'échelle territoriale. Ces dynamiques, bien que variables selon les contextes nationaux, offrent des opportunités renouvelées pour intégrer les jeunes dans la gouvernance locale, en particulier à travers des mécanismes de planification participative, de concertation, et de contrôle citoyen.

Ce chapitre propose une analyse des formes contemporaines d'engagement des jeunes dans la fabrique de l'action publique locale, en s'appuyant sur des expériences documentées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord. L'objectif central est d'établir un état des lieux et d'interroger les effets concrets de cette participation sur les institutions locales, en examinant les conditions dans lesquelles les jeunes accèdent à une représentation effective dans les instances de concertation, et la manière dont leurs propositions sont prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

Il s'agira notamment de distinguer les formes consultatives et institutionnalisées de participation, les initiatives émanant de la société civile ou soutenues par des organisations de solidarité internationale, et d'évaluer leur impact sur l'évolution des pratiques de gouvernance. Cette réflexion porte ainsi à la fois sur les dynamiques de structuration des espaces jeunes, sur les modalités d'interaction avec les autorités locales, et sur les effets mesurables en matière de reconnaissance, d'influence et de transformation des politiques locales en faveur des jeunes.

## 1.1 Cadre contextuel favorable : Réformes et législations en faveur de la participation citoyenne à l'échelle locale

La mise en œuvre des projets des organisations françaises de solidarité internationale accompagnant les jeunes dans les pays partenaires d'intervention se déroule principalement dans **des pays ayant engagé des réformes de décentralisation et, pour certains, de démocratie participative.**

- Le Bénin apparaît comme le pays pionnier, avec une Constitution de 1990 et une loi de 1999 affirmant le droit des citoyen.nes à participer à la gestion publique locale.
- Le Maroc, la Tunisie et le Sénégal ont connu des dynamiques de réforme renforcées dans les années 2010, notamment sous l'impulsion des mouvements populaires ou des

changements politiques. Ces pays disposent aujourd'hui de Constitutions intégrant la démocratie participative, des lois sur la consultation citoyenne dans l'élaboration des plans locaux, des lois d'accès à l'information et, pour le Maroc, d'un droit à la pétition. La Tunisie a néanmoins repris un virage autoritaire<sup>14</sup> en 2021.

- Le Togo et la Guinée ont entrepris des réformes plus récemment, en 2017 et 2019 respectivement, même si la Guinée fait face à une instabilité politique depuis le coup d'État de 2021.

Dans l'ensemble, **ces cadres législatifs permettent aux collectivités locales d'instaurer des dispositifs de concertation avec les citoyen.ne.s pour la planification de leur développement.** Par ailleurs, bien avant les réformes institutionnelles, les organisations locales de la société civile, soutenues par des partenaires internationaux, ont joué un rôle moteur dans l'expérimentation de dispositifs participatifs. Au Maroc, par exemple, le Programme Concerté conduit par Solidarité Laïque entre 2002 et 2012 a initié la création de Conseils de jeunes à l'échelle municipale, préfigurant leur institutionnalisation dans la législation de 2014. En Tunisie et au Sénégal, des initiatives de budgets participatifs ont également vu le jour avant d'être intégrées de manière plus large à travers des exigences légales d'implication citoyenne dans la gestion locale.

Une fois les cadres juridiques établis, les ONG, notamment celles regroupées au sein de la Commission Jeunesse et Solidarité Internationale de Coordination Sud, ont développé des projets de renforcement de capacités pour soutenir la mise en œuvre effective de ces mécanismes participatifs.

## 1.2 Participation des jeunes à la planification de l'action publique municipale : approches et effets

Dans un contexte marqué par les réformes de décentralisation, la participation des jeunes à la planification de l'action publique municipale s'impose comme un **enjeu stratégique, tant pour le renforcement de la démocratie locale que pour l'adéquation des politiques aux besoins des populations.**

Si les textes législatifs encadrant la planification municipale prônent des approches participatives, leur **mise en œuvre concrète reste inégale et dépend largement des dynamiques locales**, du volontarisme des autorités, et de l'accompagnement des organisations de la société civile (OSC). Dans ce contexte, plusieurs initiatives soutenues par des ONG et partenaires techniques ont permis de structurer la participation des jeunes (filles et garçons) à ces processus de planification. Loin de se limiter à une posture consultative, ces initiatives visent à ancrer durablement l'engagement des jeunes dans les mécanismes de

---

<sup>14</sup> Depuis 2021, la Tunisie connaît un virage autoritaire marqué par la concentration des pouvoirs entre les mains du président Kaïs Saïed. Il a suspendu le Parlement, gouverné par décrets et fait adopter une nouvelle Constitution renforçant ses pouvoirs. Depuis, les libertés publiques, l'indépendance de la justice et la liberté de la presse sont en recul, marquant une rupture avec la transition démocratique entamée après 2011.

gouvernance, en leur fournissant des outils, des espaces de dialogue, et des opportunités de co-construction des politiques publiques.

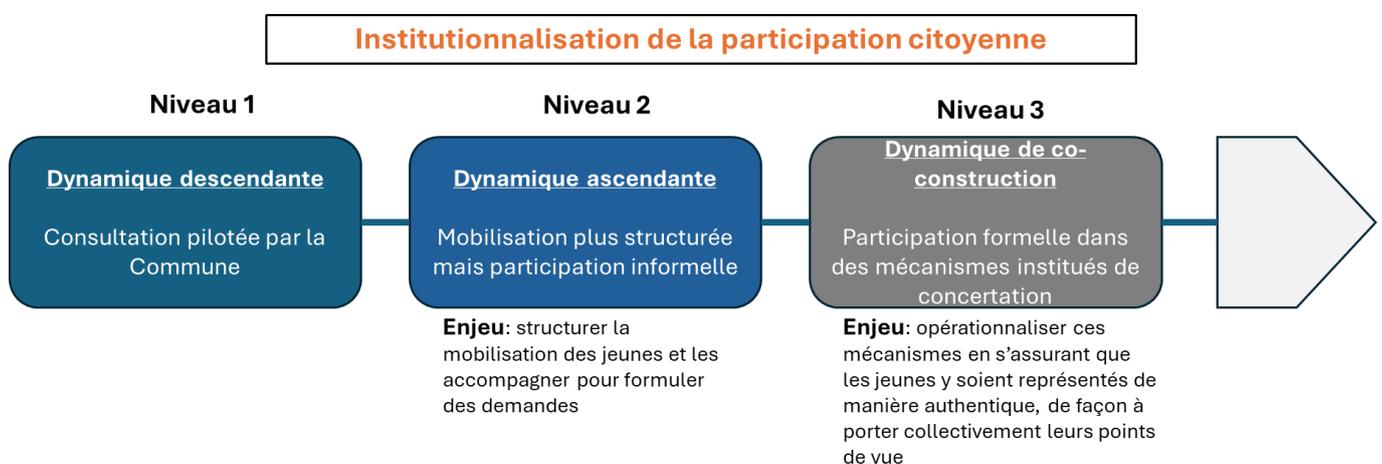
Cette section explore les différentes approches mobilisées pour favoriser cette participation, les effets observés sur les politiques locales et les instances de concertation, ainsi que les limites et tensions que ces démarches peuvent susciter dans des environnements institutionnels souvent marqués par des rapports de pouvoir asymétriques et des logiques clientélistes.

## 1) Méthodes et pratiques

Que ce soit dans la revue de littérature ou dans les enquêtes menées au Sénégal, au Togo et en Guinée, de nombreuses initiatives ont été identifiées, consistant à **mobiliser des groupes de jeunes en vue de leur participation dans les mécanismes de concertation mis en place par les communes pour l'élaboration des Plans de développement local (PDL)**. Ces derniers guident l'action publique municipale pendant 5 ans, en lien avec les administrations déconcentrées de l'Etat et les organisations de la société civile. Des Plans annuels d'investissement (PAI) priorisent chaque année les orientations des PDL en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Le code des collectivités locales des pays qui ont mené des réformes de décentralisation indique que l'élaboration des PDL doit se faire en respectant les approches participatives, c'est-à-dire sur la base d'une consultation ou d'une concertation avec les OSC pour mener à bien un diagnostic territorial, sans quoi les autorités de tutelle (équivalentes au Préfet en France) ne peuvent valider les PDL.

**Le processus d'élaboration de ces PDL et les contributions des jeunes varient en fonction du niveau d'institutionnalisation de la participation citoyenne**, qui s'accompagnent d'enjeux spécifiques, comme décrit dans le schéma ci-dessous. Ces enjeux portent, d'un côté, sur la mobilisation des jeunes et leurs capacités à se structurer collectivement (niveau 2), et, de l'autre, sur leur participation formelle et authentique (niveau 3).



La plupart des initiatives identifiées, visant à accompagner les jeunes, s'inscrivent dans le niveau 2 et certaines dans le niveau 3.

- **Accompagnement des jeunes pour prendre part aux processus d'élaboration des PDL**

Les projets développés par Action Education, Plan International, Migration et Développement, et le GRET<sup>15</sup> ont structuré une participation active des jeunes à la planification locale et s'inscrivent dans le niveau 2 de l'institutionnalisation de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques locales.

- a. L'approche d'Action Education**

L'approche adoptée par Action Education repose sur **la création « d'espaces jeunesse »**<sup>16</sup> dans le cadre du programme régional ACTE-Afrique et du projet CID en Guinée. Ces structures sans existence formelle permettent de fédérer et de structurer les associations de jeunes au sein des communes. Leur objectif principal est de **susciter de la concertation entre jeunes pour promouvoir la citoyenneté, la cohésion sociale, et le développement durable, tout en intégrant les jeunes dans les processus décisionnels locaux.**

La méthode d'intervention appliquée dans le cadre du projet CID en Guinée est la suivante :

- Les jeunes ont été impliqués dans les diagnostics participatifs au niveau des districts, permettant de recueillir leurs attentes, besoins et priorités.
- Ils ont été soutenus par les collectifs d'OSC pour participer activement aux forums communaux de priorisation, contribuant ainsi à l'identification des priorités communales, notamment celles liées à l'autonomisation économique, à l'éducation et aux infrastructures pour les jeunes (terrains de sport, maisons de jeunes).
- Les jeunes impliqués sont représentés dans les collectifs locaux à partir de groupements de jeunes formés par territoire.
- En matière de PAI, les collectifs de jeunes ont participé aux discussions sur les projets prioritaires à financer chaque année, collaborant avec les autorités locales pour s'assurer que les projets retenus dans le PAI reflètent leurs priorités et sont mis en œuvre de manière transparente.

Au **Togo**, le projet ACTE-Afrique mis en œuvre par Action Éducation entre 2020 et 2024, a **renforcé les capacités des jeunes à la gouvernance locale**, à la compréhension des cadres budgétaires et à l'identification des besoins communautaires prioritaires. Ces jeunes formés

---

<sup>15</sup> Voir annexe 1 pour une présentation synthétique des différents projets.

<sup>16</sup> Dans cette étude, les « espaces jeunesse » font référence à un spectre large de dynamiques de mobilisation collective et de rassemblement de jeunes, plus ou moins formalisées. Dans les projets étudiés, les termes de « comité » ou de « conseil » des jeunes sont généralement employés mais ils recouvrent tantôt des dynamiques informelles initiées dans le cadre des projets, tantôt des espaces formels prévus dans la loi. D'autres termes sont aussi utilisés dans les projets pour désigner ces espaces informels : coordination, forum, etc. Pour éviter toute confusion, nous faisons le choix ici d'utiliser le terme « espaces jeunesse » pour recouvrir l'ensemble des dynamiques informelles, indépendamment des projets. Nous faisons références aux « Conseils » (et parfois « commission ») des jeunes uniquement pour désigner les espaces institués prévus dans la loi.

ont ensuite été **invités officiellement par les municipalités** à participer aux **sessions de consultation publique et aux réunions de validation des PDL**.

Au **Sénégal**, l'approche est singulièrement différente. Les « espaces jeunes » sont d'abord des **espaces d'élaboration pour les jeunes d'initiatives communes** en faveur des communautés (sensibilisation à la citoyenneté, nettoyage des espaces publics, et plantation d'arbres pour la préservation de l'environnement), avant de devenir des **espaces de concertation avec les collectivités locales** pour la mise à l'agenda des priorités de développement local des communes ou la définition de stratégie jeunes.

Dans le cadre des projets d'Action Education, les jeunes intègrent ces « espaces jeunes » **par leur affiliation à des associations locales de jeunesse reconnues**. Les jeunes s'engagent à suivre un processus de formalisation si leur association est informelle. En termes de profils de jeunes impliqué-e-s, l'étude a constaté qu'une priorité a été donnée à la diversité, incluant les filles et les jeunes femmes, les personnes en situation d'handicap, et les jeunes des zones rurales. Un **équilibre genre est presque systématiquement recherché**, avec des quotas visant à inclure davantage de femmes dans des rôles décisionnels. Enfin, les jeunes qui ont pu être interrogé-e-s dans le cadre de l'étude étaient **tous-tes inséré-e-s socio-professionnellement** en étant diplômés du supérieur, soit toujours en étude ou en emploi.

#### **b. L'approche du GRET**

De façon comparable, le GRET en Guinée, à travers ses projets SAVEUR (2017-2020) puis JECOCI (2020-2024), a consolidé la participation des jeunes dans plusieurs communes de Guinée forestière, notamment à N'Zérékoré et Lola.

Selon les équipes du GRET, **les jeunes avaient généralement été exclu-e-s des mécanismes de planification locale**. Leur absence se manifestait dès les phases de diagnostic, lors des forums de discussion, ou encore dans la hiérarchisation des priorités. Le système décisionnel est majoritairement dominé par les aîné.e.s, dans un cadre que les intervenant-e-s qualifient eux-mêmes de "gérontocratie". Ce cadre de planification conduit à des choix de priorités tournés vers des infrastructures visibles (ponts, bâtiments, routes), parfois davantage motivés par le prestige personnel ou des logiques clientélistes que par les besoins réels des jeunes. Par ailleurs, **les jeunes femmes rencontrent de grandes difficultés d'accès aux ressources foncières**, souvent en raison de normes traditionnelles patriarcales. Cela **limite leur capacité à proposer ou mettre en œuvre** des projets économiques durables, notamment dans l'agriculture ou l'entrepreneuriat vert.

Face à ces constats, le projet JECOCI a mis en place deux cadres de concertation inter-jeunes dans les communes de Zéry Corée et Lola, regroupant des jeunes issu-e-s d'associations locales ou d'organisations de la société civile, déjà engagés sur les questions environnementales. Le projet a permis de **réaliser un diagnostic participatif sur la prise en compte des enjeux jeunes et environnement dans les anciens PDL**. Ce travail a démontré, documents à l'appui, que **les thématiques portées par les jeunes n'étaient pas intégrées aux plans de développement locaux**. Cette prise de conscience collective constitue un premier pas essentiel vers un changement de paradigme.

Aujourd'hui, ces groupes de jeunes sont **en voie de formalisation**. Ils travaillent à l'adoption de statuts et de règlements intérieurs afin d'obtenir une reconnaissance juridique par les autorités locales et nationales. L'objectif est de faire de ces cadres de concertation de véritables acteurs de la gouvernance locale.

Au-delà du plaidoyer traditionnel (pétitions, lettres ouvertes, etc.), **les jeunes veulent être présent.e.s, dès le début**, aux processus de révision des PDL, afin d'influencer directement le contenu des politiques publiques. Cette stratégie  **vise à éviter d'avoir à réclamer, après coup, que leurs intérêts soient pris en compte**. Elle ambitionne aussi une participation élargie aux plans annuels d'investissement (PAI), qui découlent des PDL et en assurent la mise en œuvre concrète.

- **L'opérationnalisation des instances et des mécanismes de concertation**

- a. Les cas du Maroc et du Sénégal**

Le Maroc est un pays avancé en matière d'institutionnalisation de la démocratie participative. Les approches participatives dans la planification locale vont plus loin que la simple consultation organisée par les autorités communales et intègrent la **création d'instance de représentation et de concertation** : Les communes ont l'obligation de créer une commission consultative appelée « Instances de Parité, d'Égalité des Chances et d'Approche Genre » dans laquelle sont représentés des membres des OSC et dont la mission est d'émettre des avis en direction du Conseil municipal pour les affaires de développement local, de lutte contre les inégalités et pour une prise en compte des rapports de genre dans les politiques publiques. A l'échelon régional, une commission consultative dédiée à la jeunesse doit légalement être établie par les Conseils régionaux. En plus de ces mécanismes, le Maroc jouit d'une certaine spécificité en raison de l'adoption en 2016 d'une loi sur les pétitions citoyennes.

La revue de littérature a permis d'identifier de nombreuses initiatives<sup>17</sup> visant à **accompagner les jeunes pour prendre part aux instances de concertation**. Cela passe par des activités d'information et de formation sur le code des collectivités à destination des acteurs et actrices du secteur public et des OSC, incluant les organisations de jeunes. Cela passe également

---

<sup>17</sup> En premier lieu se trouvent les projets de Migration et Développement – « Société Civile et Démocratie Participative » de 2016 à 2021 qui se poursuit par le projet actuel AMUSSU qui vise à renforcer le pouvoir d'agir de la société civile marocaine, incluant les jeunes et les femmes, en matière de bonne gouvernance, d'environnement et de climat (2023-2027). Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Stratégique à la Société Civile (PASSC), engagé dans le partenariat Maroc - Union européenne.

Citons aussi « Le Programme Démocratie Participative », mis en œuvre au Maroc de 2014 à 2017 par IDD, IFAD et CCFD-Terre Solidaire, visait à renforcer la participation citoyenne et la protection des droits au niveau de la gouvernance locale. Il a permis d'impliquer activement les jeunes, les femmes, les associations et les élu.es locaux dans des processus de concertation, de formation et de plaidoyer, favorisant ainsi une gouvernance plus inclusive et participative.

Citons aussi : Le projet « Appui à la consolidation des dynamiques de participation démocratique au Maroc », mis en œuvre de 2019 à 2022 par le Mouvement pour la Paix (MPDL) en partenariat avec Oxfam et des associations locales, visait à renforcer la participation citoyenne des femmes et des jeunes dans les processus de gouvernance locale. Financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), ce projet s'est déroulé dans 16 communes des provinces de Larache, Oujda et Al-Hoceïma. Il a permis de promouvoir des mécanismes de participation démocratique et de renforcer les capacités des acteurs locaux pour une gouvernance plus inclusive.

par des activités de mobilisation et de structuration des acteurs locaux associatifs incluant les jeunes pour constituer ces instances, puis un accompagnement pour émettre des avis et permettre aux instances de jouer pleinement leur rôle, notamment en matière de contribution à l'élaboration des PDL. Enfin, la plupart des initiatives intègrent **un accompagnement pour utiliser les pétitions comme instrument de plaidoyer**.

**Le Sénégal présente une situation plus confuse** dans la mesure où le code des collectivités locales permet aux autorités communales de constituer des cadres de concertation pour l'élaboration des plans de développement. Ces cadres doivent rassembler l'administration communale, les administrations déconcentrées de l'Etat et les OSC incluant les organisations de jeunesse. Le projet ACTE-Afrique d'Action Education a réussi à faire en sorte que les « espaces jeunesse » constitués deviennent des cadres de concertation avec les acteurs du secteur public. Toutefois, **le manque de précision des textes et un manque d'information des acteurs** et actrices concerné.e.s font que ce cadre de concertation prévu par la loi peut se limiter à des fora organisés par les équipes municipales pour dialoguer avec les citoyen.ne.s<sup>18</sup>. De plus, certaines initiatives observées montrent une tendance de la société civile à organiser elle-même des foras citoyens, en parallèle de celles organisées par les communes, mais aboutissant au même résultat, c'est-à-dire un exercice de communication pour l'équipe municipale répondant aux interpellations des citoyen.e.s. Dès lors, les contextes varient et oscillent entre un niveau 1 et un niveau 2 d'institutionnalisation de la participation<sup>19</sup>. **L'opérationnalisation des « cadres de concertation » permettant de faire dialoguer plusieurs acteurs et actrices autour d'un diagnostic partagé (niveau 3 d'institutionnalisation de la participation) peine encore à se réaliser.**

#### **b. Le cas des Conseils consultatifs des enfants au Togo et le rôle joué par Plan International**

Les Conseils Consultatifs des Enfants (CCE) ont été instaurés au Togo en 2011, en réponse à une recommandation des Nations Unies visant à renforcer la participation des enfants dans les processus décisionnels les concernant. Ces structures, établies aux niveaux préfectoral, régional et national, permettent aux enfants, âgés de 12 à 16 ans, de **s'exprimer sur des questions liées à leurs droits et à leur bien-être**. Plan International Togo a joué un rôle déterminant dans la mise en place et le développement des CCE :

- En 2016, avec l'appui de Plan International Togo, **60 membres des Conseils Consultatifs Régionaux des Enfants ont été formés** pour participer activement au suivi du respect de leurs droits. Ces initiatives ont permis aux enfants de renforcer leurs capacités et de gagner en leadership, en participant à des réunions de haut niveau et en étant consultés sur des situations les concernant.
- Depuis 2019, le projet *Child Right Governance* (CRG) a accompagné le **renforcement des Conseils Consultatifs des Enfants à l'échelle préfectorale, régionale et**

---

<sup>18</sup> Les fora citoyens sont des réunions publiques, généralement en extérieur, et rassemblant autorités et habitant.e.s ou citoyen.e.s.

<sup>19</sup> Voir schéma page 7

**nationale.** Avec l'appui technique du ministère de l'Action sociale et le soutien opérationnel et financier de Plan International Togo, ces Conseils ont été renouvelés dans 44 préfectures et arrondissements du pays. À travers des formations ciblées, les membres des CCE ont renforcé leurs capacités en matière de Droits de l'Enfant, d'autoprotection, de gouvernance locale et de participation citoyenne. Ce travail de renforcement a permis aux enfants d'élaborer des plans d'action structurés pour favoriser leur implication dans les processus décisionnels locaux.

Grâce à ces actions, les CCE ont **progressivement acquis une légitimité dans le dialogue avec les autorités locales.** Dans plusieurs communes, les enfants ont été invités à prendre part à l'élaboration des plans de développement et à suivre la budgétisation sensible aux droits de l'enfant. En 2021, le Conseil Consultatif National des Enfants (CCNE) a été officiellement installé à Lomé, renforçant ainsi la reconnaissance institutionnelle de ces structures. Cette reconnaissance s'est illustrée lors de la participation du Conseil Consultatif National des Enfants à la 94e session du Comité des droits de l'enfant à Genève en 2023. La présidente du conseil a porté les voix et recommandations des enfants du Togo devant cette instance internationale, marquant une avancée significative dans l'exercice de leur citoyenneté.

#### ● **Des approches de concertation en faveur de la paix**

Le projet « *Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin* » de Plan International vise à renforcer les efforts de stabilisation dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, spécifiquement dans l'arrondissement de Mokolo et la communauté de Mendeze. Ce projet s'inscrit dans le contexte d'une crise prolongée dans le bassin du lac Tchad affectant plusieurs pays (Nigéria, Niger et Cameroun). Il ambitionne de promouvoir la paix, la coexistence pacifique et l'autonomisation des jeunes, en impliquant ceux-ci comme agents actifs de changement.

**Plusieurs mécanismes de concertation ont été mis en place pour renforcer le dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics :**

- Des **rencontres périodiques** ont été organisées entre les jeunes, les représentant.es des pouvoirs publics, et les leaders communautaires pour discuter des priorités locales, notamment en matière de stabilisation et de coexistence pacifique.
- Des **groupes de travail** composés de jeunes, d'autorités locales, de représentant.e-s communautaires, et de partenaires techniques ont été constitués pour élaborer et suivre la mise en œuvre des actions identifiées dans les plans locaux de développement (PLD).

Dans le cadre du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au Togo » (PBF Jeunesses) , mis en œuvre de 2021 à 2023 par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP<sup>20</sup>, 30 Comités locaux pour la Paix ont été établis.

---

<sup>20</sup> Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), et placé sous la coordination du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et le leadership du Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le projet visait à renforcer la participation des jeunes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix à travers leur implication dans des structures de

Les **Comités Locaux de Paix** (CLP), mis en place dans le cadre du projet PBF Jeunesses au Togo, sont des **espaces inclusifs de dialogue et de médiation** réunissant jeunes, autorités locales, leaders communautaires, religieux et acteurs et actrices de la société civile. Leur rôle est de **prévenir les conflits, renforcer la cohésion sociale et favoriser une concertation intergénérationnelle pour résoudre pacifiquement les tensions**, notamment dans les zones sensibles comme la région des Savanes.

## 2) Les effets de la participations des jeunes

### ● *Effets sur la représentation des jeunes dans les instances de concertation*

Au Maroc, les projets<sup>21</sup> **centrés sur la création et l'opérationnalisation des instances de concertation prévues par la loi, notamment au niveau communal, ont permis l'intégration de jeunes**. Toutefois, la revue de littérature montre que l'engagement des jeunes dans le plaidoyer reste majoritairement limité à une **minorité urbaine, éduquée et bien connectée**, tandis que les jeunes ruraux et/ou défavorisé.e.s, en particulier les filles, sont freiné-e-s par des inégalités d'accès aux ressources et des barrières socioculturelles qui restreignent leur participation à la vie publique.

Le projet PBF Jeunesse au Togo a permis la **création de trente Conseils Communaux de la Jeunesse** (CCJ), officiellement reconnus par les autorités locales. Dans le cadre des différents projets d'Action Education portant sur les « espaces jeunes » au niveau communal, ces derniers ont été renforcés et permettent une meilleure représentation des intérêts des jeunes. Toutefois, ces expériences posent la question de leur reconnaissance par les pouvoirs publics et leur institutionnalisation :

- Au **Togo**, ces « espaces jeunes », équipés et soutenus par le projet ACTE-Afrique, sont appelés les « coordinations communales de la jeunesse » (CCJ) et elles ont obtenu une **reconnaissance institutionnelle significative** de la part des autorités locales. Les communes d'Agoè-Nyivé 4 et 6 ont non seulement mis à disposition des locaux pour l'installation des bureaux des CCJ, mais ont également reconnu officiellement les associations de jeunes. Cette reconnaissance a **renforcé la légitimité de ces structures et facilité leur intégration dans les dynamiques de gouvernance locale**.
- Au **Bénin**, certaines communes ont intégré les CCJ dans leurs cadres de concertation, ce qui leur permet de participer à l'élaboration des PDC. Cependant, **l'absence d'un cadre réglementaire** clair limite encore leur capacité à influencer durablement sur les décisions locales
- Au **Sénégal**, la dynamique autour des « Coordinations communales de la jeunesse » initiée dans le projet d'Action Education a montré toute son importance en termes

---

dialogue communautaire, la mise en œuvre de microprojets sociaux et économiques, et l'animation d'espaces de concertation intergénérationnelle

<sup>21</sup> Notamment celui de Migration et Développement - Société Civile et Démocratie Participative (SCDP) – mais aussi de MPDL (ONG espagnole) . « Appui à la consolidation des dynamiques de participation démocratique au Maroc » (2019/2022)

d'influence sur les communes. **Favorisant la concertation entre jeunes et ces dernières**, ces CCJ ont permis la **création de politiques environnementales locales**, comme le projet "Mon école est propre" qui engage des associations de jeunes dans la gestion des déchets dans les écoles de certaines communes. Dans d'autres, une **stratégie jeunes à l'échelle municipale** a pu être élaborée. Toutefois, les **possibilités d'institutionnaliser ces « coordinations » sont limitées** par l'existence formelle de « conseils communaux de la jeunesse », dont le renouvellement des représentant.e.s est bloqué en l'absence de décret présidentiel<sup>22</sup>.

En Guinée, les groupes de jeunes soutenus par le GRET s'engagent dans un processus de structuration formelle. Ils élaborent des statuts et des règlements intérieurs en vue d'obtenir une reconnaissance juridique auprès des autorités locales et nationales. La dimension inclusive est bien plus importante, avec une diversité de jeunes représenté.e.s. Toutefois, les jeunes ont déjà un niveau élevé d'insertion socio-professionnelle, en étant souvent en emploi et/ou impliqué.e.s dans le tissu associatif.

- **Effets en termes de prise en compte des propositions des jeunes dans les Plans de développement locaux (PDL)**

La documentation issue des projets dont l'objectif est de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des Plans locaux de développement montre des **succès importants concernant la capacité des jeunes accompagné.e.s** à, d'une part, formuler des propositions ou à promouvoir ce qu'ils ou elles considèrent comme des priorités, et, d'autre part, à obtenir que ces **propositions soient intégrées dans les Plans des collectivités locales**.

Le projet CRG de Plan International indique par exemple que les jeunes formé.e.s ont influencé la gouvernance locale en participant activement à **l'élaboration des plans de développement de 10 communes sur les 26 cibles du projet**.

Les projets d'Action Education indiquent comme résultats concrets en termes d'influence sur les politiques publiques une meilleure **prise en compte des besoins des jeunes dans les PDL** en participant directement aux consultations organisées par les collectivités et structurées autour de comités consultatifs et de plateformes de dialogue. Grâce à ces démarches, les jeunes ont réussi à **faire inscrire leurs priorités**, notamment sur des thématiques jusque-là peu prises en compte, comme l'assainissement de l'eau, l'emploi des jeunes ou l'accès aux infrastructures sportives et éducatives. Dans certaines communes, les jeunes ont intégré les comités de pilotage municipaux chargés de la mise en œuvre des PAI. Parmi les demandes des jeunes, certaines ont été prise en compte et effectivement mises en œuvre :

- Au **Togo**, le projet ACTE-Afrique a permis aux jeunes des Coordinations Communales de devenir des acteurs et actrices de la concertation municipale permanente. Certaines de leurs **demandes ont été prises en compte** dans les PDL. Par exemple, à Alinka, des bacs écologiques ont été installés dans des lieux publics comme le marché de

---

<sup>22</sup> Voir la section sur « Les facteurs facilitants et les facteurs entravants les effets de la participation des jeunes », page 19.

Togblékopé et l'Unité de Soins Primaires. Ces **équipements ont permis de renforcer la gestion des déchets** et de lutter contre l'insalubrité, avec un impact tangible sur la salubrité des espaces communautaires. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à un accompagnement financier et logistique des communes.

- Au **Bénin**, À Allada, les CCJ ont soutenu la **création d'un centre multi-professionnel** pour la formation et l'insertion des jeunes, un projet intégré dans le programme communal de développement.

Dans les cas du Maroc et de la Tunisie où les approches participatives pour l'élaboration des Plans communaux sont prévues par la loi, **les changements observés portent sur des questions de méthodes et leurs conséquences**. En effet, le processus d'élaboration de ces Plans correspond traditionnellement à une consultation pilotée par les collectivités, voire soustraite à des cabinets de conseil pour les communes les plus fortunées. Les méthodes développées dans le cadre de projets de la coopération internationale, reposant sur la mobilisation et la structuration des OSC et des organisations de jeunes, permettent une **meilleure prise en compte des besoins et des priorités formulées par les populations et notamment les jeunes**.

- Le GRET a appuyé la structuration de cadres de concertation de jeunes permettant de proposer directement des amendements aux PDL et de suivre l'exécution des Plans Annuels d'Investissement. Ces processus ont permis **l'intégration progressive des priorités des jeunes**, par exemple en matière de **création d'espaces de formation professionnelle, de soutien à l'entrepreneuriat local et de santé reproductive**.
- En ce qui concerne Plan International Togo, le travail de plaidoyer budgétaire engagé par les plateformes de jeunes a permis de pousser certaines communes, comme Palimé ou Vo 1 et Vo 3, à réorienter une partie des fonds de protection sociale vers des projets ciblant les jeunes et les adolescent·e·s. Cette dynamique a introduit une **budgétisation plus sensible aux besoins des jeunes** dans plusieurs Plans Annuels d'Investissement.
- En Guinée, le projet "Santeya Sansanyi" d'Equipop a permis la **reconnaissance par les autorités de la participation des jeunes** dans les sessions de travail sur les plans de développement local (PDL) pour éviter que les décisions soient prises sans leur perspective. Des élu·e·s locaux·les se sont engagé·e·s à **inclure la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les budgets des plans de développement locaux**. Les autorités sanitaires ont soutenu **l'engagement pour la gratuité des services SSR** dans les centres de santé, garantissant une meilleure accessibilité.

- ***Les facteurs facilitants et les facteurs entravants les effets de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques locales***

- a. **Concurrence entre instances de représentation des jeunes**

Dans les trois pays étudiés (Sénégal, Togo et Guinée) des Conseils nationaux de jeunes ont été institués par décret pour assurer la représentation des jeunes dans la gouvernance publique

à différents niveaux territoriaux<sup>23</sup>. Ces structures officielles, bien qu'ayant pour vocation de faire remonter les préoccupations des jeunes et de favoriser leur engagement citoyen, sont parfois en décalage avec les dynamiques de terrain. Les actions menées par les ONG, notamment à travers des projets comme ACTE-Afrique d'Action Éducation ou JECOCI du GRET, jouent alors un rôle moteur dans la structuration de l'engagement des jeunes. Elles servent parfois **d'aiguillon à la mise en place ou à la revitalisation des structures officielles**, en comblant les vides laissés par l'inertie institutionnelle ou l'absence d'élections, comme au Sénégal où les conseils communaux de la jeunesse n'ont pas été renouvelés depuis 2022.

Cependant, cette impulsion peut **aussi créer des tensions ou des concurrences**. Par exemple, au Sénégal, des conflits ont émergé entre les « Coordinations jeunesse » soutenus par les ONG et les anciens « conseils de jeunesse », notamment lorsque ces derniers, fortement politisés, cherchent à maintenir leur monopole de représentation. Au Togo, où les conseils communaux ne sont pas encore tous institués, les **projets associatifs contribuent à préfigurer ces instances, avec une ambition claire d'institutionnalisation**. En Guinée, face à un Conseil National des Jeunes critiqué pour son manque de transparence et sa politisation, les ONG comme le GRET ont délibérément choisi de soutenir des structures émergentes portées par les jeunes eux-mêmes, dans une **stratégie alternative face à la crise de légitimité des dispositifs étatiques**.

#### **b. L'accès aux financements**

Les Plans de développement local, instrument stratégique de politique publique locale, présentent l'inconvénient de formuler une longue liste de projets à financer. Dès lors, l'approche participative qui consiste à permettre aux citoyen.ne.s, et de surcroît aux jeunes, d'inscrire leurs priorités dans les PDL a une portée limitée dans la mesure où la traduction opérationnelle de ces priorités en projets dépend des capacités de financement des collectivités.

**La mise à l'agenda par les jeunes de leurs priorités dans les PDL est un résultat nécessaire mais largement insuffisant.** Les Plans annuels, en revanche, consistent à prioriser les dépenses des collectivités et la mise à l'agenda des priorités des jeunes dans ces PAI garantit davantage une traduction de la participation en effet.

Toutefois, les **conditions généralement précaires des finances publiques** des collectivités locales nécessitent soit une participation dans le processus complexe de budgétisation (impliquant les collectivités locales, les structures déconcentrées et les structures centralisées de l'Etat), soit une recherche de financement parallèle auprès d'investisseur.se.s locaux.les ou de partenaires techniques et financiers internationaux. C'est notamment le cas des stratégies jeunesse qui ont été élaborées dans plusieurs communes sénégalaises prenant part au projet ACTE, et dont le financement dépend de la capacité du Maire à mobiliser des fonds.

---

<sup>23</sup> Voir la section dédiée à ces Conseils nationaux de la jeunesse, page 29.

Certains projets de la coopération internationale soutenant la participation des jeunes aux politiques locales intègrent **un financement de projets** qui doit faire l'objet d'un consensus entre collectifs de jeunes et collectivités ou autorités locales. C'est notamment le cas des projets d'Action Education et du GRET qui prévoient dans une phase ultérieure **une composante de financement d'une partie des PDL co-définis entre communes et structures de jeunessees.**

### c. La gestion parfois clientéliste de l'action associative par les Communes

La revue de littérature et les observations effectuées sur le terrain montrent que les espaces de la société civile et de la politique, de l'action associative et de l'action partisane, sont fortement imbriqués. Ces imbrications s'opèrent à plusieurs niveaux et peuvent constituer autant des opportunités pour les actions de plaidoyer des jeunessees que des contraintes.

L'un des enseignements de l'étude est qu'un des facteurs facilitant ou entravant la participation des jeunes aux politiques publiques est **la position du ou de la Maire de la Commune**. En effet, la participation des jeunes est **tributaire du bon vouloir** de ce dernier ou de cette dernière qui peut décider des interlocuteur-riche-s qu'il ou elle souhaitera prendre en compte, du format de la concertation qu'il ou elle souhaitera adopter, ou des personnes qu'il ou elle souhaitera voir siéger dans des espaces ou instances de concertation. Quel que soit le niveau d'institutionnalisation de la participation citoyenne à la gouvernance locale, le ou la Maire conserve généralement dans les textes réglementaires un pouvoir discrétionnaire concernant les éléments cités. Plusieurs cas illustrent ce constat :

- Plusieurs études au Maroc<sup>24</sup>, pays dans lequel les instances de concertation sont instituées dans le cadre de la loi, précisent le pouvoir du ou de la Maire en matière de fonctionnement de ces instances et des conditions de représentation des jeunessees :
  - o Un premier cas de figure montre une situation dans le Nord du pays où des jeunes sont désigné-e-s dans les instances de concertation par le ou la Maire et son équipe sur la base de **liens de proximité ou d'allégeance** - familiale ou politique - de sorte à limiter les risques de nuisance politique que ces instances pourraient générer en termes de contrôle citoyen sur l'action municipale.
  - o Un deuxième cas de figure présente une situation dans le Sud-Est du pays où des jeunes sont également désigné-e-s par les équipes municipales mais celles-ci étant issues de la société civile, se montrent davantage enclines à **réellement mettre en place la démocratie participative et à entrer dans un dialogue plus ouvert et sincère avec les instances.**

---

<sup>24</sup> 2016. Bureau de l'Unesco Maroc. « La participation politique des organisations de jeunesse au Maroc : tendances et défis », NetMeD Youth programme  
2018, Oxfam Intemon et MPDL. « La participation démocratique des citoyens et de la Société Civile au Maroc. Analyse de l'application des principes constitutionnelles et juridiques en matière de participation »  
2022, Université Paris 8. « Etude sur les dynamique Jeunessees dans la région du Souss-Massa » pour le compte de Migration et Développement

- Au Sénégal, les observations menées sur le terrain dans le cadre de cette étude auprès de deux communes montre une première configuration où les relations entre municipalité et organisations de jeunes prenant part au projet ACTE d'Action Education sont marquées par une **défiance réciproque**, la Mairie étant critiquée par les organisations de jeunes pour sa gestion politique de ses relations avec les associations (priviliégiant celles de son bord politique). Une deuxième configuration, en dehors du cadre du projet d'AE, est marquée par une **relation plus étroite de coopération**, voulue par un-e Maire élu-e sur une liste indépendante, non partisane, et issu des rangs des organisations de jeunes.

Les observations au Sénégal montrent que dans le rapport de force qui peut exister entre organisations de jeunesse et collectivités locales, **plusieurs leviers sont à la disposition de chacun des acteurs et actrices** :

- Dans la commune où les relations de coopération prévalent, la société civile locale est plus structurée et les organisations de jeunes sont constituées en plateforme, utilisant les outils numériques pour être en interaction directe avec l'équipe municipale. Dans une autre commune observée, le dialogue entre jeunes et commune est porté par une organisation de jeunes qui jouit d'une légitimité historique sur le territoire.
- Dans d'autres communes observées, le ou la Maire utilise les subventions aux associations comme un instrument pour servir son profit, en soutenant les associations les moins contestataires ou en menaçant les associations les plus contestataires de ne plus être financées.

### 1.3 Pratiques et effets en matière de contrôle de l'action publique locale par les jeunes

Dans de nombreux contextes nationaux et locaux, **la participation des jeunes à la gouvernance publique ne se limite pas à la phase d'élaboration des politiques publiques mais prend également place dans les phases de suivi et d'évaluation de ces dernières**. La revue de littérature et les enquêtes menées au Sénégal, au Togo et en Guinée montrent l'adoption par les jeunes d'outils concrets de contrôle citoyen, permettant à cette frange de la population d'évaluer, d'interpeller et d'influencer l'action publique. Ces jeunes, notamment les adolescentes et jeunes femmes, s'emparent de **dispositifs tels que les audits sociaux, les diagnostics communautaires ou les plateformes numériques** pour faire entendre leurs voix et défendre leurs droits. Cette dynamique s'illustre particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection, où des initiatives locales impulsées par des jeunes ont abouti à des changements tangibles dans les pratiques institutionnelles et les politiques publiques.

Cette section explore ces différentes pratiques de contrôle de l'action publique locale mises en œuvre par les jeunes, en analysant leurs effets à la fois sur la qualité des services publics et sur l'élargissement des espaces de participation citoyenne. À travers des études de cas issus de

plusieurs pays, elle met en lumière la manière dont ces outils deviennent à la fois leviers de plaidoyer et instruments de transformation sociale.

## 1) Les audits sociaux et citoyens

### ● **Démarche de renforcement du pouvoir d'agir et instruments d'amélioration des services en santé sexuelle et reproductive dans les projets d'Equipop**

Dans les projets menés par Equipop, tels que *Jeunes en Vigie*, *Burkinbiwili*, *Santeya Sansanyi* ou *Ma Réalité*, **l'audit social constitue un outil participatif et engagé permettant aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, d'évaluer la mise en œuvre concrète des politiques publiques en matière de droits et services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescent.es et aux jeunes (DSSRAJ) à partir de leurs expériences.** Ce processus, structuré autour de la formation, de la collecte de données de terrain, de l'analyse collective, de la restitution publique et du plaidoyer, vise à révéler les écarts entre les droits garantis par les textes et la réalité des services de santé. Bien plus qu'une enquête, l'audit social favorise le **renforcement du pouvoir d'agir des jeunes** en leur donnant les moyens de produire et de porter leurs propres constats auprès des autorités. Il instaure également des **dynamiques de dialogue entre usager.es, prestataires, élu.es et décideur.ses**, et contribue à inscrire durablement les jeunes dans les mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques de santé. Pensé dans une **approche intersectionnelle**, il devient ainsi un levier de transformation sociale et politique fondé sur le savoir vécu des jeunes, en intégrant les multiples dimensions d'oppression et de discrimination que peuvent vivre les jeunes femmes, en particulier dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive<sup>25</sup>.

#### a. Des méthodologies d'audit participatif ancrées dans les réalités locales

Tous les projets ont mobilisé des **outils d'audit adaptés au contexte**, qu'il s'agisse d'enquêtes, d'observations directes, de témoignages ou d'évaluations de services.

- Au Burkina Faso (projet Burkinbiwili) et au Sénégal (Jeunes en Vigie), les audits se sont concentrés sur l'écart entre les normes formelles (politiques et lois) et leur application effective dans les centres de santé.
- En Guinée (projet Santeya Sansanyi), la démarche d'audit a été intégrée à une stratégie de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), dans une logique systémique.
- En Côte d'Ivoire (Ma Réalité), les jeunes ont mis l'accent sur l'écoute des vécus et des récits de discrimination à travers une approche sensible aux perceptions et ressentis.

Dans tous les cas, les audits ont révélé des problèmes récurrents en matière d'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive : **manque de confidentialité, jugements moraux, pratiques**

---

<sup>25</sup> Equipop conçoit l'audit social comme un outil d'empouvoirement citoyen, en mettant l'accent sur les jeunes femmes en tant qu'actrices centrales de changement. Cette approche reconnaît que les discriminations ne sont pas vécues de manière isolée, mais résultent de l'interaction de facteurs tels que le genre, l'âge, la classe sociale, la race ou encore la situation géographique. Ainsi, les audits sociaux visent à identifier et à déconstruire ces systèmes d'oppression imbriqués pour promouvoir une justice sociale inclusive .

**discriminatoires, obstacles à la contraception**, ainsi qu'une méfiance générale à l'égard des structures de santé.

Un autre trait commun aux projets d'Equipop portant les audits sociaux est la **créativité des formats de restitution** utilisés pour interpeller les décideurs. Du faux procès théâtralisé au Burkina Faso aux expositions publiques, capsules vidéos ou murs de témoignages en Côte d'Ivoire, les jeunes ont mobilisé des formes expressives ancrées dans leur culture pour **rendre visibles les injustices et porter leurs revendications de manière percutante et accessible**. Ces modalités innovantes ont permis de toucher non seulement les autorités sanitaires et municipales, mais aussi les communautés locales, en facilitant l'appropriation des enjeux par un public large.

#### **b. Des effets concrets sur les engagements des autorités locales**

Dans les quatre pays, ces dynamiques ont abouti à **des engagements concrets** de la part des autorités locales.

- Au Burkina Faso, des espaces jeunes ont été créés dans les centres de santé et le personnel a été sensibilisé à l'accueil des adolescent-e-s.
- En Guinée, des lignes budgétaires pour les DSSRAJ ont été intégrées dans les Plans de Développement Locaux et des points focaux jeunesse ont été nommés dans les mairies.
- En Côte d'Ivoire, des engagements ont été pris pour améliorer l'accueil des jeunes et revoir les supports de communication.
- Au Sénégal, des créneaux horaires adaptés aux jeunes ont été mis en place et des formations des prestataires ont été programmées.

Ces réponses institutionnelles, bien que variables, montrent que les jeunes ont réussi à **influencer sur les mécanismes de prises de décisions afin de répondre aux problèmes qui les concernent**.

Ces projets montrent qu'un **changement d'échelle est possible** si plusieurs conditions sont réunies : une reconnaissance institutionnelle du rôle des jeunes dans le suivi des politiques publiques, un cadre formel garantissant leur participation à la planification et au financement local, et des alliances solides entre les jeunes, les OSC, les autorités sanitaires et les collectivités locales. Pour renforcer leur portée, ces initiatives pourraient s'appuyer sur des plateformes régionales, des coalitions inter-associatives et des mécanismes de suivi citoyens pérennes. Il serait également stratégique de **documenter plus systématiquement les effets concrets des engagements pris**, afin d'en démontrer la valeur ajoutée et de plaider pour leur intégration dans les politiques nationales de santé.

#### ● ***Instrument de plaidoyer pour les droits de l'enfant dans les projets de Plan International***

Plan International considère également les audits citoyens comme un **levier stratégique de participation et de redevabilité dans le cadre de ses actions en faveur de la gouvernance**

**des droits de l'enfant.** Plan International désigne ces audits par le terme de CCAP (Contrôle Citoyen de l'Action Publique), considéré comme une démarche de redevabilité sociale qui favorise la participation citoyenne, améliore la transparence, et crée un dialogue entre populations et décideur·ses, dans le but d'améliorer la qualité des services publics et la prise en compte des droits de l'enfant. Pour cela, **l'organisation forme aussi bien les jeunes que les autorités locales aux principes du contrôle citoyen, incluant la budgétisation sensible aux droits de l'enfant, l'analyse des politiques locales et l'évaluation des dépenses publiques.** En positionnant les enfants et les jeunes comme observateur.rices et acteurs.rices du changement, les audits citoyen.ne.s participent à leur autonomisation politique. Cette approche renforce la **co-responsabilité entre société civile et institutions locales**, tout en contribuant à inscrire durablement la participation des jeunes dans les processus de gouvernance.

### **Togo - Projet *Child Rights Governance* (CRG)**

Ce projet mené de 2021 à 2023 a une composante locale de renforcement de la participation politique des jeunes et des enfants, à travers la structuration de plateformes de jeunes, telles que les Youth Panels à Lomé et Sotouboua, ainsi que le Réseau des Organisations d'Enfants et de Jeunes du Togo (ROJET).

Dans ce projet, **les audits citoyens ont été utilisés comme un outil central pour renforcer la participation des enfants et des jeunes dans la gouvernance locale.** À l'échelle des communes, cette démarche a permis de créer des espaces de dialogue structurés entre les jeunes et les autorités locales, tout en instaurant des pratiques concrètes de redevabilité. Ainsi, dans les 26 communes ciblées par le projet, les élu.es locaux, les secrétaires généraux et les responsables de la planification ont bénéficié de formations sur le contrôle citoyen de l'action publique. Ces formations ont notamment porté sur les mécanismes de budgétisation sensible aux droits de l'enfant et l'analyse des politiques publiques locales.

Cette démarche a permis à dix organisations d'enfants et de jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour mener de bout en bout des audits citoyens. Ces groupes ont ensuite utilisé les résultats de leurs analyses pour interpeller les autorités sur des problématiques concrètes, comme la faiblesse de leur participation aux sessions budgétaires ou l'insuffisance des ressources allouées à l'assistance sociale.

Dans plusieurs communes, ces actions ont conduit à des évolutions notables, avec **l'intégration de propositions portées par les jeunes dans les plans de développement communal** et la **création de cadres d'échanges réguliers** entre les mairies et les organisations de jeunes. Les maires ont parfois formalisé ces engagements, en promettant un **soutien financier à des initiatives portées par les jeunes**, ou en instaurant des journées portes ouvertes favorisant l'engagement citoyen.

## 2) Usage du numérique pour renforcer le contrôle citoyen

Plusieurs sources ont montré un intérêt croissant pour les **outils numériques comme vecteur de participation citoyenne des jeunes**.

- En Tunisie<sup>26</sup>, une étude sur l'usage du numérique par les jeunes dans la participation citoyenne montre que les outils digitaux peuvent constituer un levier pour augmenter leur engagement. Depuis 2011, le **développement du gouvernement ouvert**<sup>27</sup> et de l'administration électronique, dans le contexte du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert,<sup>28</sup> a favorisé un environnement propice à la e-participation. Des plateformes comme fr.e-participation.tn, e-people.gov.tn, réclamations.tn ou Civitas permettent aux jeunes de s'informer, de donner leur avis ou de suivre les politiques locales.
  - Au niveau national, la campagne 7ell (« Ouvre ! »), menée en 2012, a mobilisé de jeunes activistes via Facebook pour réclamer la transparence des travaux de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC). Grâce à des **interactions directes avec les députés** sur les réseaux sociaux, la campagne a réussi à influencer le règlement intérieur de l'Assemblée, démontrant la capacité du numérique à appuyer un plaidoyer citoyen structuré et efficace.
  - L'application Idecide, lancée par l'ONG Youth Decides, a permis à des milliers de jeunes Tunisiens de s'évaluer les députés, de **commenter les projets de loi**, et de **proposer des initiatives législatives**. En quelques mois, l'application a rassemblé 10 000 utilisateurs et a généré deux propositions législatives, soulignant le potentiel du numérique comme outil d'influence législative participative.
  - Au niveau local, la commune de Sayada a mis en place dès 2014, en partenariat avec l'association CLibre, un site municipal participatif intégrant des **enquêtes numériques** ouvertes aux citoyens sur les projets à inscrire dans les plans municipaux. Grâce à ces outils, les jeunes ont pu **proposer des idées, réagir à des projets** d'infrastructure et suivre leur mise en œuvre. L'expérience a montré que lorsque les plateformes sont techniquement bien administrées, mises à jour régulièrement et associées à des communications claires, les jeunes s'en emparent comme d'un espace de dialogue avec la mairie.

Malgré ces expériences positives en Tunisie, **la seule mise en place d'outils numériques ne suffit pas à garantir une participation citoyenne effective des jeunes**. Plusieurs obstacles freinent leur utilisation : d'une part, **l'accès à l'information sur ces plateformes est limité**, ce

---

<sup>26</sup> PNUD, 2021. « Impact de la digitalisation de la communication politique sur la participation politique des jeunes en Tunisie »

<sup>27</sup> Le gouvernement ouvert est une approche de gouvernance qui vise à renforcer la transparence, la participation citoyenne et la collaboration entre les institutions publiques et la société civile. Cette démarche repose sur l'idée que les citoyens ont le droit d'accéder aux informations et aux processus décisionnels de leurs gouvernements, afin de favoriser une meilleure responsabilisation des autorités publiques et d'encourager l'engagement civique.

<sup>28</sup> Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), ou Open Government Partnership (OGP) en anglais, est une initiative internationale lancée en 2011 visant à promouvoir la transparence de l'action publique, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la redevabilité des gouvernements. Il regroupe aujourd'hui plus de 75 pays ainsi que des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et des citoyens engagés.

qui restreint leur visibilité et leur portée. D'autre part, la **faible confiance des jeunes envers les institutions**, nourrie par l'impression que leurs contributions ne sont pas prises en compte, freine leur engagement. À cela s'ajoutent des **inégalités d'équipement et de compétences numériques**, notamment dans les milieux ruraux et/ou défavorisés, qui limitent l'usage stratégique de ces outils. Enfin, le manque d'ancrage institutionnel fait que ces démarches de participation restent souvent symboliques, sans lien réel avec les décisions publiques, ce qui en fragilise l'impact.

- Au Togo, Plan International met en œuvre un projet similaire<sup>29</sup> visant à renforcer la participation citoyenne et la transparence dans la gestion locale dans la région des Savanes. Trois communes pilotes (Cinkassé 1, Tône 2 et Oti-Sud) disposent désormais d'une plateforme digitale composée d'un site web ([www.macommune.tg](http://www.macommune.tg)) et d'un serveur vocal interactif via un numéro vert (8606). Ce dispositif permet aux citoyens, y compris ceux ne disposant pas de smartphone, **d'interagir directement avec leur mairie et de suivre les actions municipales**, de **consulter les budgets communaux**, de **suivre la mise en œuvre des projets**, et de **signaler des irrégularités ou des retards**. Couplée à un serveur vocal gratuit, cette innovation a renforcé la **transparence locale** et la pression citoyenne sur les autorités. Grâce à cet outil, plusieurs communes ont été interpellées pour des retards d'exécution ou un manque de clarté dans la gestion de certains projets.
- Le projet "*Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin*" confère au numérique un rôle central dans la consolidation de la paix et le renforcement de la participation citoyenne des jeunes. La mise en place **d'une plateforme cartographique en ligne** constitue l'élément phare de cette stratégie. Elle permet aux jeunes de **collecter, visualiser et mettre à jour des données relatives aux services de base**, aux structures communautaires et aux facteurs de paix dans leur environnement immédiat. Dans ce cadre, le renforcement des capacités techniques des jeunes à travers des formations ciblées à l'usage d'outils tels que KoboCollect, SPSS et Excel, a permis de professionnaliser leur action.

À partir de ces données, les jeunes ont structuré leurs actions de plaidoyer. Dans chacune des localités concernées, ils ont organisé des événements de restitution publique en présence des autorités administratives, des représentants ministériels et des leaders communautaires. Ces espaces d'échange ont permis aux jeunes d'exposer les résultats de leur enquête, d'illustrer les difficultés vécues par leurs communautés et de formuler des recommandations concrètes.

Le projet a enregistré plusieurs réussites significatives.

- Au Cameroun, les jeunes ont influencé les concertations locales sur le développement, notamment en matière de santé et de formation professionnelle.
- Au Niger, ils ont renforcé la cohésion sociale et leur rôle a été reconnu par les leaders communautaires.
- Au Nigeria, leur plaidoyer a abouti à la création d'un fonds d'investissement jeunesse permettant à 150 jeunes d'accéder à des microfinancements.

---

<sup>29</sup> Le projet, financé par l'Union européenne au Togo et Plan Suède, est porté par Plan International Togo, en collaboration avec FODES et RECOHAD, dans le cadre du programme de renforcement de la société civile pour une gouvernance participative

- Globalement, de nombreux jeunes ont estimé avoir contribué à promouvoir la paix et à renforcer le dialogue avec les autorités.

Malgré les avancées du projet, plusieurs limites ont été constatées. L'impact réel du plaidoyer des jeunes sur les décisions budgétaires ou la réalisation d'infrastructures reste modeste, les autorités se montrant peu engagées ou freinées par d'autres priorités. L'accès à la plateforme cartographique demeure restreint, faute de moyens techniques ou de formations suffisantes. La participation des jeunes filles a aussi été inégale, notamment au Niger, en raison de freins socioculturels. Enfin, l'absence de mécanismes institutionnalisés de dialogue entre jeunes et décideurs compromet la pérennité des résultats obtenus.

### **Le contrôle citoyen des jeunes par le numérique en Guinée : du national au local. L'expérience d'ABLOGUI**

L'Association des Blogueurs de Guinée (Ablogui) est une organisation de jeunes fondée en 2011, qui fédère des blogueur.se.s, webactivistes, acteurs et actrices du numérique engagé.e.s pour une gouvernance plus transparente, participative et responsable en Guinée. Son ambition principale est de faire du numérique un levier d'émancipation citoyenne et de démocratie, en particulier en mobilisant les jeunes autour des enjeux d'engagement civique, de redevabilité publique et de protection de l'espace civique.

Au fil des années, Ablogui a mené plusieurs actions de plaidoyer majeures qui ont renforcé la participation citoyenne des jeunes en Guinée. Avec l'initiative Guinée Vote lancée en 2015, plus de 400 jeunes ont été mobilisés comme observateur.trice.s électoraux, contribuant à démocratiser la surveillance des scrutins et à rapprocher les jeunes de la vie politique. Dans la même logique de transparence, l'association a créé AIDI, une plateforme de suivi des engagements présidentiels, visant à favoriser des choix électoraux éclairés basés sur les faits plutôt que sur les appartenances communautaires. Ablogui s'est également illustré à travers le projet Open Guinée, un plaidoyer pour l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), qui s'est concrétisé localement dans la commune de Kaloum par des actions de renforcement de la transparence et de participation citoyenne. Par ailleurs, dans un contexte de répression croissante autour du troisième mandat présidentiel, l'association a lancé le projet Mfoulain, qui a documenté les atteintes aux libertés civiles et renforcé la résilience des acteurs et actrices de la société civile, marquant son engagement fort en faveur de la défense de l'espace civique.

Plus récemment, Ablogui a initié des actions de contrôle citoyen dans les six communes de Conakry, en formant des jeunes enquêteur.rices à collecter des données sur la gouvernance locale, l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Ces données ont été analysées dans le cadre d'un rapport, visant à outiller les collectivités pour une meilleure planification<sup>30</sup>.

En parallèle, l'association développe des actions de sensibilisation et de formation à la citoyenneté numérique. La plateforme Génération qui Ose, aborde les questions de santé sexuelle et reproductive, d'émancipation des femmes et de lutte contre les violences basées sur le genre (VGB). Ablogui mène aussi des sessions d'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les établissements secondaires, et prépare des modules académiques sur le journalisme

<sup>30</sup> En cours de finalisation, le rapport devrait être rendu public après l'été 2025.

citoyen et la vérification des faits à destination des universités. Ces actions sont pensées comme des réponses à long terme, en formant une nouvelle génération de jeunes engagé.e.s et informé.e.s.

Ablogui a permis à des centaines de jeunes de s'engager concrètement dans la vie publique. Elle a influencé certaines pratiques institutionnelles, comme l'ouverture de données budgétaires à Kaloum, l'inclusion des jeunes dans des processus d'enquête citoyenne, et l'émergence d'outils numériques pour la transparence.

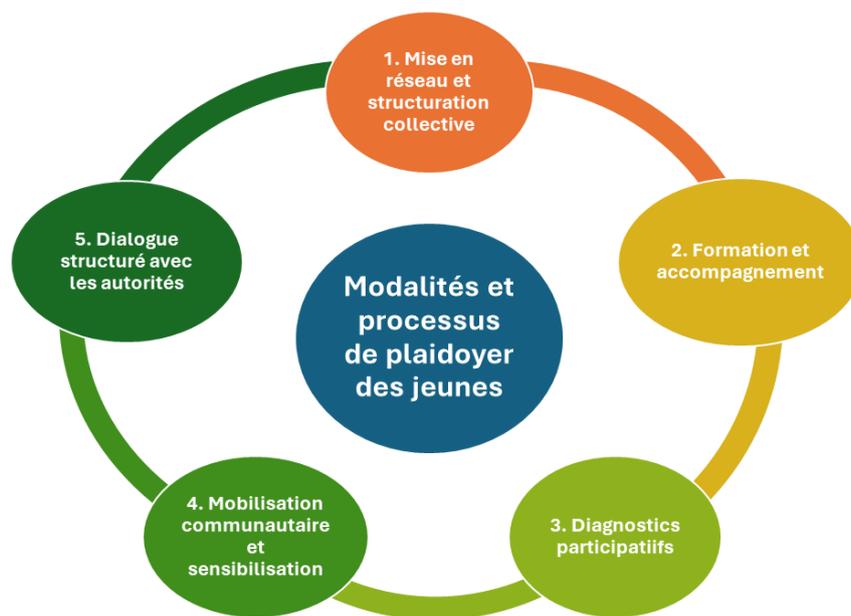
Cependant, des limites importantes persistent. Le contexte politique guinéen reste marqué par une fermeture de l'espace civique, rendant difficile la pérennisation des acquis. Plusieurs actions, comme le processus d'adhésion au PGO, ont été interrompues ou bloquées par des changements politiques. Le manque de financement, l'insécurité des données numériques, la dépendance vis-à-vis d'interlocuteur.trice.s politiques parfois instables et la faiblesse des cadres juridiques sont autant d'obstacles qui limitent l'impact structurel des plaidoyers menés. De plus, les lois sur l'accès à l'information publique restent peu appliquées en pratique, du fait de la culture administrative opaque et du manque de coopération des institutions.

## 1.4 Le plaidoyer porté par les jeunes : dynamiques, modalités d'action et effets locaux

Au-delà des initiatives visant à renforcer la concertation entre pouvoirs publics locaux et jeunesse, soit au moment de l'élaboration des politiques publiques, soit au moment de son suivi dans le cadre d'un exercice de contrôle citoyen, de nombreuses organisations de solidarité internationales, dont celles parties prenantes de cette étude, conduisent des **projets qui visent à accompagner et soutenir les jeunes dans l'élaboration, le développement et la mise en œuvre de leurs initiatives de plaidoyer au niveau local.**

### 1) Modalités et processus de plaidoyer des jeunes au niveau local

Plusieurs exemples réussies de ces initiatives ont été identifiées dans une variété importante de pays, dont ceux ayant fait l'objet d'une visite d'étude. Ces initiatives de plaidoyer portées par les jeunes s'inscrivent dans des processus et modalités similaires qui témoignent d'une **professionnalisation croissante des pratiques.**



1. Les jeunes se regroupent en **collectifs afin d'élaborer des actions communes**. Si ces collectifs peuvent au départ être souples et informels, ils tendent progressivement à se structurer davantage en plateformes, coordinations ou noyaux associatifs pour renforcer leur représentativité et mutualiser les efforts. La **structuration de ces regroupements vers plus de formalismes facilite la montée en puissance des revendications** et favorisent leur passage à l'échelle, parfois jusqu'au niveau national.
2. Ces regroupements sont ensuite le **réceptacle de formations spécifiques** (techniques de plaidoyer, budgétisation sensible au genre, webactivisme, gouvernance locale, etc.) ou d'activités plus larges de renforcement de capacités qui permettront aux jeunes de développer des compétences stratégiques et d'adopter une posture plus crédible face aux décideurs et décideuses. Cet accompagnement améliore la **qualité des interventions** et la capacité de négociation.
3. Les jeunes commencent souvent leur action par **l'identification de problématiques concrètes** vécues dans leur environnement immédiat. Des enquêtes communautaires, diagnostics de terrain ou audits sociaux permettent de recueillir des données précises et de légitimer leur parole. Cette approche ancrée dans les réalités locales renforce la pertinence des plaidoyers et favorise leur appropriation par les communautés.
4. Les jeunes déploient des **actions de sensibilisation à l'échelle locale**, via des campagnes scolaires, des débats publics, des émissions radio, des supports visuels, ou encore des campagnes numériques. Ils visent à informer, à rallier l'opinion publique et à créer une pression sociale favorable au changement.
5. Les jeunes s'engagent dans **un dialogue direct avec les acteurs et actrices institutionnel.les**. Ils élaborent des mémorandums, organisent des rencontres formelles ou participent à des forums et conseils consultatifs. Cette dimension institutionnelle du plaidoyer repose souvent

sur la formalisation des revendications, la production de recommandations et la participation à la définition des politiques locales.

## 2) Types d'effets du plaidoyer des jeunes

Les effets produits par les initiatives de plaidoyer portées par les jeunes se déploient à plusieurs niveaux, avec une intensité variable selon les contextes et les dynamiques locales.

### ● Effets en termes d'amélioration des services publics

Les actions de plaidoyer portées par les jeunes ont permis des **avancées notables dans la qualité et l'accessibilité des services publics**, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour la population dans son ensemble. Sur le plan des services spécifiquement destinés aux jeunes, plusieurs projets ont contribué à renforcer l'accès à l'éducation, à l'état civil, à la santé sexuelle et reproductive, ou encore à l'insertion professionnelle.

- Au Sénégal, dans le cadre du programme « Opportunités d'insertion Socio-Économique et Environnementale durable des jeunes pour une transformation des rapports sociaux de genre au Sahel - OSEER » (Plan International France), les jeunes ont obtenu la **transformation d'un collège en lycée** à Pikine, la construction de salles de classe à Barigo grâce à des campagnes de financement participatif, ou encore la mise à disposition de bus scolaires à Saint-Louis (OSEER, Sénégal).
- Des actions similaires ont été observées au Togo : La **sécurisation des écoles, les équipements sportifs et les infrastructures culturelles obtenus par les jeunes** (projet CRG, Plan International).
- Dans le cadre du projet ACTE-Afrique (Action Éducation), le plaidoyer pour l'organisation d'audiences foraines a permis de **délivrer plus de 3 000 actes de naissance** à des enfants non déclarés, facilitant ainsi leur accès à l'école et à leurs droits fondamentaux (ACTE-Afrique, Togo).
- En Inde, la campagne « *Ab Meri Baari* » menée par des adolescentes a permis **l'installation d'incinérateurs pour la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles**, réduisant significativement le décrochage scolaire des filles (She Leads, Inde).
- Les jeunes ont également influencé l'évolution des services de santé et des droits sexuels et reproductifs. En Indonésie (programme ASK mené par Rutgers), ils ont plaidé pour la création de **cliniques adaptées aux jeunes marginalisé.e.s, avec des horaires flexibles et des espaces sécurisés**.
- Plusieurs initiatives ont permis de renforcer l'accès des filles à une éducation complète à la sexualité dans les écoles. Au Kenya et en Éthiopie (ASK), les actions des jeunes ont permis **l'intégration de services de contraception et d'éducation sexuelle dans les politiques éducatives et sanitaires locales**. En Guinée, le projet SAVEUR a conduit à l'intégration de ces contenus à la suite d'un plaidoyer fondé sur des enquêtes menées par des adolescent·e·s sur le harcèlement sexuel et les grossesses précoces. En Éthiopie, le programme ASK a favorisé l'implication des filles dans les clubs de jeunesse, ce qui a permis d'influencer les politiques locales et d'introduire des services

éducatifs et de santé sexuelle adaptés. Ces démarches ont contribué à une évolution structurelle des environnements scolaires et à une meilleure protection des filles.

- En matière d'insertion professionnelle, les jeunes sénégalais.e.s mobilisés dans le projet OSEER (Plan International) ont défendu la **création de guichets municipaux de soutien aux jeunes entrepreneur.euses**, ainsi que l'intégration de jeunes formé.e.s à la restauration dans les programmes de cantines scolaires. Le plaidoyer a également permis **d'améliorer l'accessibilité pour les jeunes en situation de handicap**, notamment au Togo, avec l'installation de rampes, la fourniture de matériel spécialisé, et la prise en compte explicite de leurs besoins dans les priorités municipales (Plan International, Togo).

Les actions de plaidoyer ne sont **pas menées uniquement pour répondre aux besoins des jeunes mais visent parfois à répondre aux besoins de la population** dans son ensemble, avec des effets positifs sur les services collectifs.

- À Conakry, en Guinée, le plaidoyer mené dans le cadre du réseau CIVOSOC a permis d'améliorer l'assainissement du marché de Matoto, avec l'installation de nouveaux bacs à ordures et l'intensification du ramassage (CIVOSOC, Guinée).

#### ● *Effets en termes de décisions politiques régulatrices*

Le plaidoyer des jeunes a également joué un rôle déterminant dans **l'adoption de mesures réglementaires ou juridiques contraignantes** visant à protéger les droits fondamentaux et à réguler certaines pratiques. Ces décisions ont souvent été obtenues à la suite de campagnes argumentées, de mobilisations collectives ou de présentations de recommandations formelles aux autorités locales.

- En Guinée, un projet porté par l'ONG IJBFE a abouti à la signature d'un **engagement public des autorités locales contre l'exploitation des enfants** dans le commerce ambulancier, un acte formel pris lors d'une cérémonie officielle.
- En Ouganda, dans le cadre du projet She Leads (Plan International), une **ordonnance a été adoptée pour interdire le travail des enfants dans les plantations** de canne à sucre, et un arrêté a été pris pour **mettre fin à une pratique culturelle dangereuse** pour les filles, la "danse Edonga". Ces décisions illustrent une reconnaissance politique de la parole des jeunes, et leur capacité à faire évoluer les normes sociales.
- L'Éthiopie offre un autre exemple remarquable : plus de 100 organisations communautaires traditionnelles, les Iddirs, ont modifié leurs règlements internes pour **interdire le mariage précoce**, à la suite de campagnes de sensibilisation menées par des filles impliquées dans le projet She Leads.

Ces transformations montrent que le plaidoyer ne se limite pas à des revendications ponctuelles, mais qu'il peut aussi déboucher sur des évolutions réglementaires durables, parfois au cœur même des structures communautaires.

- Dans le domaine environnemental, l'exemple du plaidoyer contre l'exploitation forestière en Guinée Forestière est emblématique. L'action conjointe d'OSC, appuyée par des jeunes, a permis de **bloquer la mise en œuvre d'un décret d'exploitation des**

**forêts** de Diamants et de Kéké, contribuant à une meilleure protection de ces espaces et à des formes de négociation plus équitables avec les communautés locales.

### ● *Effets en termes de pratiques institutionnelles*

Au-delà des décisions formelles, le plaidoyer des jeunes a profondément **transformé les pratiques des institutions locales en matière de gouvernance**, de participation citoyenne et de dialogue avec les jeunes. Ces effets sont visibles dans la structuration de **nouveaux espaces de concertation**, l'intégration des jeunes dans les mécanismes décisionnels, et l'évolution des modalités de gestion des services publics.

- Au Sénégal, le projet OSEER a permis la création d'espace de concertation dédiés aux jeunes, renforçant la participation des jeunes dans les processus de planification locale. En Guinée, des campagnes de plaidoyer ont mené à l'implication des jeunes dans les comités de gestion sanitaire ou éducatif. Cette institutionnalisation du dialogue est aussi présente en Éthiopie, où les jeunes ont influencé les politiques locales en participant activement à des conseils consultatifs.
- Dans le secteur de la santé, l'intégration des jeunes dans les conseils de direction des institutions sanitaires, comme au Kenya dans le programme ASK, a permis une influence directe sur les politiques de services.

Ces exemples témoignent d'une évolution des pratiques de gouvernance, qui intègrent progressivement les jeunes comme des interlocuteurs crédibles, compétents et représentatifs.

## Conclusion du chapitre I

Les expériences documentées dans ce chapitre montrent que l'implication des jeunes dans la planification, le suivi et le plaidoyer en lien avec les politiques publiques locales peut produire des effets significatifs, à différents niveaux. Les effets observés peuvent s'inscrire dans une typologie constituée de trois dimensions principales : des **effets sur la représentation**, des **effets sur les décisions**, et des **effets sur la redevabilité publique**.

### 1) Effets sur la représentation institutionnelle des jeunes

La participation des jeunes contribue à **renforcer leur visibilité et reconnaissance sociale en tant qu'acteurs et actrices légitimes du développement local**. La mise en place de **structures de représentation jeunes** (conseils consultatifs, plateformes locales, coordinations communales) constitue une avancée importante dans la structuration du dialogue entre jeunes et pouvoirs publics. Dans certains cas, le cadre légal prévoit des structures de démocratie participative ou des structures de représentation dédiées aux jeunes dans lesquelles ces dernières prennent place, les rendant ainsi effectives et opérationnelles. Dans d'autres cas, le cadre légal prévoit seulement des mécanismes de consultation et la création d'espace jeunes non institués favorisent, non seulement, l'expression d'une parole collective mais contribue aussi à avancer progressivement sur le chemin de la représentation des jeunes.

Toutefois, ces effets sur la représentation institutionnelle des jeunes se heurtent à **plusieurs défis et contraintes** :

- Au Sénégal, au Togo et en Guinée, la participation des jeunes est marquée par des **tensions entre structures officielles, souvent politisées, et initiatives des ONG**, plus dynamiques mais concurrentes, ce qui crée des conflits de légitimité.
- La participation des jeunes reste limitée tant que les collectivités **manquent de financements pour concrétiser leurs priorités**, sauf si elles s'impliquent dans la budgétisation ou trouvent des appuis extérieurs.
- **La posture des autorités locales**, en particulier des maires, constitue un facteur décisif. Certains favorisent une participation ouverte et structurée des jeunes, notamment lorsqu'ils sont issus de la société civile ou indépendants politiquement. D'autres, au contraire, usent de logiques clientélistes pour contrôler les instances participatives, limitant leur portée. Ce rapport de force conditionne fortement la capacité des jeunes à peser sur l'agenda public local.

Les dispositifs participatifs n'atteignent pleinement leurs objectifs que s'ils s'accompagnent **d'engagements clairs**, de **mécanismes d'écoute effectifs**, de **retours explicites sur les propositions formulées par les jeunes**, mais aussi de formations à l'égard des agents publics sur le cadre légal. Cela suppose de **dépasser une vision instrumentale de la participation pour en faire un véritable outil de co-construction des politiques publiques**.

## 2) Effets sur les décisions politiques

Des effets concrets sont observés dans la **prise en compte des priorités exprimées par les jeunes dans les documents de planification locale**, notamment les Plans de Développement Locaux (PDL) et Plans Annuels d'Investissement (PAI). Cela contribue à rendre les politiques publiques locales plus pertinentes eu égard à la réponse aux besoins des jeunes.

Au-delà des processus institués de planification, les actions de plaidoyer portées par les jeunes contribuent à **améliorer l'accès et la qualité des services publics**, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé sexuelle et reproductive, de l'état civil et de l'insertion professionnelle. Ces avancées profitent tant aux jeunes qu'à l'ensemble de la population, comme en témoignent des réalisations concrètes au Sénégal, au Togo, en Inde, en Indonésie ou encore en Guinée.

Ensuite, des décisions politiques et réglementaires sont souvent obtenues par des **mobilisations locales menées par les jeunes**. Ces mesures **protègent les droits fondamentaux**, comme la lutte contre l'exploitation infantile ou les mariages précoces, et traduisent une reconnaissance de la légitimité des jeunes à faire évoluer les normes sociales et juridiques.

### 3) Effets sur la redevabilité publique

Les jeunes jouent un rôle croissant dans le **contrôle de l'action publique locale, en utilisant des outils comme les audits sociaux et le numérique pour évaluer les services**, interpeller les autorités et promouvoir leurs droits.

Les audits sociaux leur permettent d'évaluer les services publics, de formuler des recommandations et d'instaurer un dialogue avec les autorités, avec des effets concrets sur l'amélioration des services et leur intégration dans les processus décisionnels.

Le numérique renforce cette participation en facilitant l'accès à l'information et le dialogue avec les institutions et l'exemple d'ABLOGUI en Guinée montre comment le numérique peut favoriser l'engagement citoyen des jeunes. Toutefois l'impact du numérique reste limité par des obstacles liés au contexte politique (Guinée et Tunisie), au manque d'ancrage institutionnel, aux inégalités d'accès à internet, et à la méfiance envers les autorités. **L'usage du numérique renforce d'autant plus les effets de la participation citoyenne des jeunes que ces derniers sont déjà structurés collectivement.**

### 4) Enjeux autour de l'inclusion

De plus, si la participation des jeunes progresse, elle demeure confrontée à des **défis d'inclusion**. Les jeunes les plus représentés dans ces dynamiques sont souvent issus de milieux relativement éduqués, associativement actifs, et économiquement intégrés, ce qui peut limiter l'ancrage social des démarches. Assurer une meilleure représentativité, en termes de genre, de territoire, de condition sociale ou de santé (handicap), demeure un enjeu majeur pour élargir la portée et la légitimité de ces espaces de dialogue.

En conclusion, les dynamiques analysées révèlent le potentiel transformateur de la participation des jeunes à la gouvernance locale. Pour qu'elle s'inscrive dans une logique durable et inclusive, il est nécessaire de **consolider les cadres existants, de renforcer les capacités des jeunes et des autorités locales, et de veiller à ce que les espaces participatifs soient ancrés dans des processus institutionnels** réels, équitables et porteurs de sens pour l'ensemble des parties prenantes.

## CHAPITRE II. LES EFFETS DU PLAIDOYER PORTÉ PAR LES JEUNES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

---

La revue de littérature et les enquêtes menées au Togo, en Guinée et au Sénégal montrent que les OSC de ces pays et leurs partenaires internationaux mobilisent les jeunes, et plus particulièrement les adolescentes et jeunes femmes, de manière croissante pour influencer au niveau national les politiques publiques, non seulement celles qui les concernent directement en répondant à leurs besoins, mais aussi celles qui répondent aux intérêts de la population en général. **Le plaidoyer porté par les jeunes ne se limite pas à des initiatives locales mais se traduit également par l'influence des sphères nationales de décision, avec des effets concrets sur les cadres juridiques, institutionnels et stratégiques.**

Ce chapitre explore de manière approfondie les effets de ces engagements sur les politiques publiques nationales. À travers une diversité d'expériences menées au Togo, en Guinée, au Sénégal, en Ouganda, au Kenya, en Éthiopie, au Burkina Faso ou encore en Afrique du Sud, il s'agit de documenter les formes multiples que prennent ces effets : changements de normes juridiques, institutionnalisation de la participation des jeunes, influence sur les budgets publics, et production d'expertise citoyenne légitime.

L'enjeu de cette analyse n'est pas seulement de valoriser des réussites ponctuelles, mais de mieux comprendre les conditions et mécanismes qui permettent aux jeunesses d'agir comme actrices de transformation des politiques publiques. En ce sens, le document propose une **lecture transversale des effets observés, afin de nourrir une typologie des résultats atteints et d'identifier les leviers structurants d'une participation effective, inclusive et durable des jeunesses au niveau national.**

### 2.1 Les jeunesses comme actrices publiques: dynamiques et défis des Conseils nationaux consultatifs de la jeunesse

Dans de nombreux pays, les jeunesses occupent une place ambivalente dans le champ politique en étant **impliquées dans des mouvements de contestation et de revendications démocratiques**. Face à cette dynamique, plusieurs États ont mis en place des structures de dialogue formel entre jeunes et pouvoirs publics, dont les Conseils nationaux consultatifs de la jeunesse (CNJ). Ces instances visent à **institutionnaliser la participation des jeunes aux décisions publiques et à structurer leur représentativité**.

À travers les exemples du Togo, de la Guinée, du Sénégal et du Maroc, cette analyse revient sur les conditions de mise en place des CNJ, leur statut, leurs réussites, mais aussi les défis persistants qu'ils rencontrent, tant en termes de représentativité que d'indépendance ou d'inclusivité des jeunesses.

## 1) Conditions de création : une dynamique entre mobilisations citoyennes et réponses institutionnelles

### ● *Des créations dans des périodes de transition politique*

Les dynamiques de création des Conseils nationaux consultatifs de la jeunesse (CNJ) dans plusieurs pays africains (et notamment ceux que nous avons étudiés ici comme au Sénégal, au Togo, en Guinée et au Maroc) résultent souvent d'une **tension entre des mouvements politiques de contestations dans lesquels les jeunes sont impliqués et des initiatives étatiques cherchant à canaliser ou désamorcer ces mouvements.**

Au Togo et en Guinée, la création des CNJ est advenue à la suite d'une période d'instabilité et dans un contexte de réformes politiques :

- La création du CNJ-Togo en mai 2008 est intervenue durant la période de transition politique marquée à la fois par une ouverture institutionnelle et par la persistance de tensions. Après la grave crise post-électorale de 2005, le pays s'était engagé dans un processus de normalisation, concrétisé par la signature d'un accord politique global en 2006, donnant lieu en octobre 2007 aux premières élections législatives pluralistes depuis des décennies, avec la participation de l'opposition historique. La création du CNJ s'appuyait sur les recommandations de l'Union Africaine et avec l'appui d'organisations internationales comme le PNUD.
- En Guinée, la création du CNJ en 2022 a fait suite au coup d'État militaire le 5 septembre 2021, permettant de renverser le président Alpha Condé, après plusieurs mois de tensions politiques, notamment en lien avec le troisième mandat controversé de Condé obtenu à la suite d'une réforme constitutionnelle en 2020.

Au Maroc, l'idée d'un CNJ a été fortement réactivée dans le contexte du « mouvement du 20 février », en 2011. Ce mouvement, initié au même moment que ceux qui ont pris place en Tunisie et en Egypte aboutissant au renversement des pouvoirs en place, a vu de nombreux jeunes descendre dans la rue pour exiger davantage de justice sociale, de participation politique et de réforme des institutions. Face à cette mobilisation massive, les autorités ont réagi en lançant une consultation nationale sur la jeunesse et en évoquant la création d'un CNJ. L'idée de créer un tel conseil a historiquement été placée à l'agenda politique à chaque période de contestation du régime<sup>31</sup>.

### ● *Des créations issues d'un plaidoyer de la société civile et des organisations de jeunes*

Au-delà de ces dynamiques institutionnelles liées à des mouvements de contestation, **la création des CNJ donnent lieu à une forte mobilisation de la société civile et des organisations de jeunes :**

---

<sup>31</sup> Bono, I. 2013. « Une lecture d'économie politique de la « participation des jeunes » au Maroc à l'heure du Printemps arabe », Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 20, n° 4.

- En Guinée, le plaidoyer pour une représentation structurée des jeunes date des années 2000 : des acteurs comme le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) ont œuvré pour une participation citoyenne plus structurée, en intégrant activement les jeunes dans les processus démocratiques. Cette dynamique s'est renforcée en 2007 avec le lancement du programme PROJEG, réunissant plus de 700 organisations guinéennes et françaises, dans le but de renforcer les capacités de la société civile et de favoriser l'engagement des jeunes dans le développement national. Ce n'est qu'en 2022 que le projet a été relancé de manière significative, sous l'impulsion du ministère de la Jeunesse et des Sports, avec le soutien de partenaires internationaux comme le FNUAP et UNICEF.

Le CNJ Guinée a été conçu comme un organe consultatif visant à structurer la participation des jeunes aux processus décisionnels du pays. Le projet a reposé sur des élections organisées dans les communes, puis dans les préfectures et les régions, dans une tentative de garantir une représentativité ascendante. La société civile guinéenne et les organisations de jeunes ont joué un rôle déterminant en participant activement à l'élaboration de ses textes fondateurs et en veillant à sa représentativité et à son inclusivité. En juin 2023, un atelier national de validation des textes du CNJ-G s'est tenu à Conakry, réunissant des jeunes leaders, des représentants de la société civile et des autorités gouvernementales<sup>32</sup>. Cet atelier visait à valider les textes réglementaires du CNJ afin de renforcer son rôle consultatif et de favoriser l'engagement des jeunes dans le développement du pays.

- Au Maroc, à la suite de la réforme constitutionnelle de 2012, un processus de dialogue national a été engagé en vue de la création du CNJ. Ce dialogue s'est déroulé sur plusieurs fronts, impliquant une pluralité d'acteurs et d'actrices<sup>33</sup>. D'un côté, le gouvernement a conduit une consultation officielle avec des organisations de la société civile bénéficiant généralement des programmes des ministères en charge de la jeunesse et des affaires sociales. De l'autre, des organisations indépendantes, souvent critiques à l'égard des pouvoirs publics, ont lancé leur propre dynamique : des mouvements de jeunes issus de partis d'opposition, des sections jeunes, des collectifs de défense des droits humains ou des organisations de jeunes généralement actives dans la coopération internationale se sont mobilisées, donnant lieu à une production importante de contributions, notamment sous forme de mémorandums, exprimant les attentes des jeunes vis-à-vis d'un cadre de participation institutionnelle.

Bien que certaines réformes aient été adoptées pour renforcer la démocratie participative, notamment à l'échelle locale (réforme des collectivités locales en 2014),

---

<sup>32</sup> <https://guinea.unfpa.org/fr/news/lonu-entame-des-%C3%A9changes-avec-des-organisations-de-jeunes-pour-une-transition-apais%C3%A9e-et> ;  
<https://guinea.unfpa.org/fr/news/atelier-national-de-validation-des-textes-du-conseil-national-des-jeunes-de-guin%C3%A9e-une-%C3%A9tape>

<sup>33</sup> Bureau de l'Unesco Maroc, 2016. « La participation politique des organisations de jeunesse au Maroc : tendances et défis », NetMeD Youth programme.

le Conseil national de la jeunesse n'a, à ce jour, jamais été concrétisé. Il demeure une promesse institutionnelle non réalisée, régulièrement réactivée dans les discours officiels, mais sans mise en œuvre effective.

## 2) Statut et rôle : interface entre jeunes et institutions publiques

Les CNJ, lorsqu'ils existent, sont généralement des structures apolitiques instituées par décret ou en voie d'institutionnalisation. Leur vocation principale est d'offrir un **espace formel de dialogue entre les jeunes et les autorités publiques, à travers un fonctionnement électif et une structuration territorialisée**. Leur rôle ne se limite pas à la concertation : ils sont aussi appelés à intervenir dans **l'élaboration, la mise en œuvre et parfois l'évaluation des politiques publiques concernant les jeunes et parfois au-delà des jeunes**.

Les Conseils jouent aussi un rôle de **coordination entre les différentes associations et mouvements de jeunes**, en leur offrant une plateforme commune. Cette fonction fédérative est essentielle pour structurer les revendications et garantir une certaine cohérence dans le dialogue avec les institutions. Dans plusieurs pays, cette coordination s'effectue à travers une **organisation en échelons** : des structures communales ou régionales élisent leurs représentant.e.s, qui siègent ensuite au niveau national. Ce modèle, en apparence démocratique, suppose cependant un encadrement rigoureux pour éviter la captation du pouvoir par des logiques clientélistes ou partisans.

## 3) Réussites en matière de participation : inclusion, crédibilité et reconnaissance

Malgré des contextes politiques variés, les CNJ ont permis dans plusieurs pays de faire avancer de manière significative la reconnaissance institutionnelle des jeunes comme acteur politique. Lorsque les conditions sont réunies (transparence des processus électifs, ouverture aux diverses composantes de la jeunesse, accompagnement institutionnel et autonomie réelle) **ces structures peuvent jouer un rôle moteur dans la participation des jeunes à la vie publique**.

- **Le CNJ-Togo illustre bien ce potentiel**. Il s'est vu confier la mission d'accompagner les politiques en matière d'éducation, d'emploi, de santé, d'entrepreneuriat et de loisirs. Il peut également être consulté par le Premier Ministre ou les autorités locales sur des sujets comme les droits humains, le genre ou la paix. Son statut lui confère une reconnaissance institutionnelle, tout en lui imposant une certaine neutralité politique. Il participe également à des instances transversales comme le Haut-Commissariat pour la réconciliation nationale, illustrant une extension de son rôle au-delà des politiques strictement jeunes.

#### 4) Défis rencontrés : représentativité, indépendance et concrétisation institutionnelle

**Les défis auxquels sont confrontés les CNJ sont nombreux et souvent structurels.** Le plus communément observé est celui de la **représentativité réelle**. Dans plusieurs cas, des critiques émergent quant à la manière dont les représentant-e-s sont désigné-e-s.

- En Guinée, par exemple, le processus électif est jugé peu transparent et marqué par des logiques de cooptation politique. Des jeunes désigné-e-s comme représentant-e-s se retrouvent parfois peu visibles dans leurs territoires d'origine, et donc peu légitimes aux yeux des autres jeunes. Cela crée une distance entre l'institution et sa base, affaiblissant son autorité et sa capacité de mobilisation.

Un autre défi majeur concerne **l'indépendance des conseils** par rapport aux autorités publiques. Lorsqu'ils sont fortement encadrés par les ministères en charge de la jeunesse ou financés exclusivement par des budgets publics, leur capacité à adopter une posture critique ou à porter des revendications fortes peut être entravée. Ce problème se pose aussi au Sénégal, où des voix s'élèvent pour dénoncer une politisation excessive du CNJS et un manque de renouvellement démocratique en son sein.

- Créé en 1954, le CNJS est l'un des plus anciens cadres de représentation des jeunes d'Afrique, né dans le contexte des luttes anticoloniales comme un espace fédérateur des jeunes engagées. Il a accompagné les grandes étapes de l'histoire nationale, mais son influence s'est progressivement affaiblie. Aujourd'hui, il est critiqué pour son manque de représentativité, l'absence d'élections depuis 2022, et sa gouvernance jugée lourde et peu transparente. Face à ces limites, une réforme a été engagée en 2025 pour transformer le CNJS en Conseil Consultatif des Jeunes du Sénégal (CCJS). Portée par le ministère de la jeunesse, elle vise à moderniser la structure : nouvelles règles électorales, mandat limité à trois ans (renouvelable une seule fois), âge plafonné à 32 ans, et efforts annoncés en faveur de l'inclusivité et de l'équité territoriale. Cependant, cette transformation suscite des réserves. Plusieurs organisations de jeunes redoutent une perte d'autonomie et une réduction du rôle politique du Conseil, qui pourrait devenir une simple instance consultative sans réelle capacité d'influence. La réforme cristallise ainsi une tension persistante entre volonté de modernisation et risque de neutralisation politique de la parole des jeunes.

Enfin, un défi transversal reste celui de **l'inclusivité réelle**. Si les CNJ Togo et Guinée se donnent pour objectif d'inclure les filles et les jeunes femmes, les jeunes marginalisé-e-s, ou encore les jeunes en situation de handicap, la mise en œuvre de cette ambition reste souvent partielle. La parité, notamment, reste difficile à atteindre. En Guinée, les filles représentent 30% des représentant.es au sein du CNJ. Le CNJ-Togo, tout en affirmant cette volonté, reconnaît que des efforts importants restent à fournir pour assurer une représentation équilibrée et active entre les genres.

## Conclusion intermédiaire

**Les Conseils nationaux consultatifs de la jeunesse (CNJ) constituent aujourd’hui un levier institutionnel important pour inscrire la participation des jeunes dans le fonctionnement démocratique des États.** L’analyse de leurs trajectoires dans plusieurs pays met en lumière une **typologie d’effets** distincts, en écho avec la typologie des effets identifiés dans le cadre de la gouvernance locale<sup>34</sup>.

- **Effets sur la représentation des jeunes** : ces conseils marquent une reconnaissance officielle des jeunes comme interlocutrices légitimes dans le dialogue public.
- **Effets sur la décision politique** : les jeunes peuvent participer à la formulation, à la mise en œuvre et à l’évaluation des politiques publiques, apportant un éclairage spécifique sur les besoins et les attentes des jeunes. Plus largement, les CNJ incarnent une ouverture démocratique, particulièrement dans des contextes post-crise ou en transition politique.

**Lorsque leur fonctionnement est réellement démocratique, inclusif et autonome, les CNJ peuvent contribuer à une plus grande pertinence des politiques publiques.** Les thématiques portées (telles que l’emploi, l’éducation, les droits humains, la participation citoyenne) sont d’autant mieux prises en compte qu’elles sont discutées à partir de propositions concrètes formulées par les jeunes eux-mêmes.

**Bien que les CNJ soient encore peu investis de fonctions explicites de redevabilité, leur potentiel en ce sens est réel.** En étant associés aux processus d’évaluation des politiques publiques et en structurant un retour critique vers les autorités, ces conseils pourraient devenir des instruments clés pour renforcer la transparence et l’obligation de rendre compte des décisions prises. Cela suppose toutefois l’adoption d’une posture adaptée des institutions pour ne pas considérer ces conseils comme de simples organes consultatifs symboliques, mais les reconnaître comme des acteurs co-responsables du suivi des engagements publics.

**Enfin, la question de l’inclusion reste un défi structurel majeur.** Si des efforts notables sont faits pour assurer la participation des filles et jeunes femmes, la mise en œuvre de ces engagements demeure incomplète.

En conclusion, les CNJ sont porteurs d’un potentiel transformateur important, mais leur impact dépend de leur capacité à conjuguer représentativité réelle, autonomie politique, et fonction critique dans la gouvernance publique.

---

<sup>34</sup> Voir Conclusion du Chapitre I

## 2.2 Des revendications citoyennes aux réformes législatives : l'impact du plaidoyer des jeunes sur les cadres normatifs

Le plaidoyer porté par les jeunes, en particulier les filles et jeunes femmes, a joué un **rôle déterminant dans l'évolution des cadres législatifs et politiques** dans plusieurs pays d'Afrique. En s'appuyant sur leurs expériences de terrain, en documentant les enjeux spécifiques qu'ils rencontrent et en construisant des recommandations collectives, les jeunes ont réussi à **influencer sur l'élaboration de lois, de politiques publiques et de directives administratives à différents niveaux**. Cette dynamique, portée par des coalitions locales, des plateformes citoyennes ou des campagnes structurées montre que les jeunes agissent désormais comme des acteurs et actrices politiques à part entière, capables de transformer les normes nationales à partir de mobilisations locales.

Cette section illustre les effets tangibles de leur engagement sur le cadre légal et politique, en s'appuyant sur les exemples des actions soutenues par Plan International au Togo, en Ouganda, au Kenya et en Éthiopie.

### 1) Renforcement du cadre légal en faveur des droits des enfants et des jeunes

Au Togo, le plaidoyer mené par les jeunes, en collaboration étroite avec les organisations de la société civile et avec l'appui de Plan International, a directement contribué à **l'adoption de nouvelles lois nationales** en 2022 visant à renforcer la protection des enfants et des jeunes au Togo.

- la loi sur la protection des apprenants contre les violences sexuelles,
- la modification du code pénal pour mieux encadrer le harcèlement sexuel,
- la révision du code du travail et du code de sécurité sociale afin d'y intégrer des dispositions plus favorables aux enfants, aux filles et aux jeunes travailleuses

Ces changements législatifs résultent d'un **travail d'influence cumulatif** où les enfants et jeunes, à travers leurs organisations comme Youth Panel, AEJT-DE ou le CCRJ, ont documenté les réalités du terrain, formulé des recommandations et porté leurs revendications jusqu'aux instances nationales et internationales.

De plus, un plaidoyer national a été mené concernant la **politique locale de développement** à partir des expériences concrètes de participation citoyennes des enfants et des jeunes à la gouvernance locale. Leur participation aux processus de planification et de budgétisation au niveau local a produit des **effets visibles au niveau national** en obtenant du Ministère de l'Administration territoriale d'émettre en 2022 une directive obligeant les communes à consacrer au moins 20 % de leurs recettes à des projets de développement incluant la protection de l'enfance. **Ce lien étroit entre mobilisation locale et réforme nationale illustre**

**la capacité des jeunes à faire remonter leurs revendications** jusqu'aux plus hauts niveaux de l'État et à influencer les politiques publiques de manière structurée.

## **2) Reconnaissance de la participation des filles dans les politiques nationales et influences exercées dans le cadre de consultation**

En Ouganda, le plaidoyer des jeunes femmes soutenues dans le cadre du projet She Leads de Plan International a permis leur **inclusion officielle dans le processus d'élaboration de la Politique nationale de l'emploi**. Cette avancée a été obtenue à la suite d'une rencontre de haut niveau entre les représentantes du réseau She Leads et le ministère du Genre, du Travail et du Développement social. À l'issue de cet échange, le ministère a reconnu la pertinence des contributions des filles en les intégrant à l'équipe technique chargée de rédiger la politique. Ce résultat constitue un changement concret qui marque une reconnaissance institutionnelle de la voix des jeunes femmes dans les processus normatifs nationaux.

En Ouganda, leur mobilisation ne s'est pas limitée à la politique de l'emploi. Elles ont également plaidé auprès du ministère du gouvernement local pour que **plusieurs ordonnances locales favorables aux droits des filles soient validées au niveau national**. En effet, plusieurs ordonnances locales protectrices des droits des filles (notamment sur les mariages précoces ou les violences de genre) avaient été bloquées pendant longtemps au bureau du *solicitor general*<sup>35</sup>, faute de validation. Le plaidoyer des filles et jeunes femmes visait précisément à débloquer ces textes, en demandant que leur validation soit priorisée par les autorités centrales. À l'issue de ce plaidoyer, un inspecteur principal du ministère a pris l'engagement public de soutenir leur approbation. Bien qu'aucune validation n'ait encore été actée, cet engagement constitue un levier institutionnel important, et un effet politique intermédiaire significatif du plaidoyer des filles et jeunes femmes soutenues par le projet She Leads.

Au Kenya, les efforts de plaidoyer ont abouti à **l'adoption du « Kwale County SGBV<sup>36</sup> Bill »**. Si l'action a été initiée localement dans le comté de Kwale, elle a été renforcée par la participation des filles et jeunes femmes soutenues dans le projet She Leads à des forums nationaux sur les droits des femmes et les violences de genre, ainsi que par un contexte politique favorable marqué par la promulgation des règles d'application la loi nationale sur la protection contre les violences domestiques (PADV Rules). **Ce succès local a ensuite servi de référence dans les échanges avec les autorités centrales**, illustrant comment les actions locales peuvent nourrir et soutenir les réformes nationales lorsque le plaidoyer est structuré et coordonné.

D'autre part, les jeunes femmes ont contribué aux consultations ayant mené à la promulgation des PADV Rules, un instrument essentiel du cadre légal kenyan. Grâce à **leur présence dans des groupes de travail nationaux**, les filles et jeunes femmes soutenues dans le projet She

---

<sup>35</sup> Le Solicitor General est un poste clé dans les systèmes juridiques de tradition anglo-saxonne (comme en Ouganda, au Kenya ou en Zambie). Il s'agit généralement du haut fonctionnaire en charge de conseiller juridiquement le gouvernement et de valider la conformité légale des projets de lois, règlements ou ordonnances avant leur promulgation.

<sup>36</sup> SGBV signifie "Sexual and gender-based violence".

Leads ont pu influencer le contenu de ces textes, en veillant à ce **qu'ils prennent en compte les besoins spécifiques** des adolescentes et jeunes femmes. Ces deux résultats illustrent des débouchés législatifs concrets du plaidoyer jeunesse.

En Éthiopie, l'impact législatif du plaidoyer des jeunes femmes est en cours de construction. Lors de dialogues organisés à Addis-Abeba, des représentantes de She Leads ont remis en question la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Cette interpellation a permis d'ouvrir un dialogue institutionnel avec les autorités, mais n'a pas encore débouché sur une révision effective du texte.

### **3) Contribution à la redevabilité de l'État et au suivi des engagements publics**

Au-delà de l'élaboration des politiques, les filles et jeunes femmes du projet She Leads se sont progressivement positionnées comme **des actrices à part entière de la redevabilité publique**, en interpellant l'État sur le respect de ses engagements et sur la qualité des politiques déjà adoptées.

En Ouganda, elles ont été intégrées à la plateforme GOVJUNCTION, un **espace numérique international conçu pour renforcer la participation citoyenne des jeunes dans la gouvernance**. Cette plateforme, gérée par une équipe internationale et basée au Royaume-Uni, permet aux jeunes militant-e-s de suivre, **analyser et évaluer les politiques publiques** en formulant des recommandations concrètes. Les filles et jeunes femmes impliquées dans She Leads participent activement au "groupe de référence jeunesse" de GOVJUNCTION, où elles consultent leurs pairs, examinent les indicateurs des politiques nationales et contribuent à améliorer les cadres de résultats utilisés par l'État. Ce rôle leur permet d'agir en tant qu'actrices de redevabilité ascendante, influençant directement les politiques publiques. L'intégration de GOVJUNCTION dans She Leads illustre une avancée majeure : les jeunes ne sont plus de simples bénéficiaires, mais deviennent des co-évaluatrices reconnues des engagements de l'État, dans une logique de gouvernance inclusive et partagée..

Au Kenya, les filles et jeunes femmes impliquées dans She Leads ont réalisé des **actions de suivi des budgets publics**, notamment dans le cadre de conférences consacrées aux droits sexuels et reproductifs. Elles ont relevé des **incohérences entre les engagements déclarés et les allocations réelles**, et ont transmis leurs analyses à des acteurs et actrices nationaux, comme le Reproductive Health Network Kenya. Certaines de ces contributions ont influencé les priorités budgétaires nationales, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, montrant un effet partiel mais tangible du plaidoyer.

### **Conclusion intermédiaire**

L'analyse des initiatives de plaidoyer menées par les jeunes, et en particulier par les filles et jeunes femmes, met en lumière une diversité d'effets concrets et significatifs sur les cadres

normatifs nationaux. Ces effets peuvent être classés selon une **typologie à trois niveaux** utilisée précédemment : représentation, décision et redevabilité.

- **Effets sur la représentation des jeunes**

La participation des jeunes, en particulier des filles et jeunes femmes, a contribué à une **reconnaissance croissante de leur rôle dans les processus de formulation des politiques publiques**. Leur intégration dans les espaces institutionnels s'est renforcée à travers des mécanismes de consultation formels, marquant un tournant vers une reconnaissance institutionnelle du savoir expérientielle des jeunes dans la production normative. Dès lors, ces formes de participation ne se limitent plus à des consultations symboliques : elles traduisent une **transformation des rapports entre organisations de jeunesse et institutions publiques**, où les jeunes deviennent progressivement des co-constructeur.rices légitimes des politiques.

- **Effets sur les décisions politiques**

Cette reconnaissance institutionnelle des jeunessees comme interlocuteur.rice.s légitimes et les actions de plaidoyer structurées, menées par les jeunes à partir de leurs expériences locales, ont produit des effets directs sur les cadres législatifs et politiques dans plusieurs pays.

La participation active des filles dans ces dynamiques contribue à **renforcer la pertinence des politiques publiques**. En intégrant leurs expériences, leurs besoins spécifiques et leurs analyses de terrain, les réformes deviennent plus ancrées dans les réalités sociales et mieux ajustées aux défis qu'elles cherchent à résoudre. Cela est particulièrement manifeste dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des droits sexuels et reproductifs, ou encore de la lutte contre les violences de genre, où les propositions issues du plaidoyer ont permis de combler des angles morts ou de corriger des biais structurels.

Les cas et exemples présentés dans cette section, au Togo ou au Kenya, montrent que les engagements formels des autorités (qu'ils prennent la forme de lois, de directives ou de promesses publiques) peuvent émerger de mobilisations locales lorsque celles-ci sont portées par des réseaux structurés et crédibles de jeunes militant.e.s.

- **Effets sur la redevabilité publique**

La **montée en puissance des jeunes comme acteurs et actrices de redevabilité**, à travers leur implication dans le suivi budgétaire, l'évaluation des politiques ou la mobilisation d'outils numériques comme GOVJUNCTION, marque une avancée vers des formes de gouvernance plus ouvertes, plus horizontales et plus responsables. En dépassant le rôle de bénéficiaires pour devenir interlocuteur.rice.s critiques et constructif.ve.s, **les jeunes renforcent non seulement leur légitimité politique, mais participent aussi à la consolidation démocratique**.

Enfin, **en matière d'inclusion, les résultats sont encourageants, mais restent partiels.** Les avancées documentées concernent principalement la reconnaissance et la participation des filles et jeunes femmes, qui sont généralement sous-représentées dans les espaces politiques. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas d'apprécier de manière satisfaisante la diversité sociale des jeunes engagé·e·s dans les actions de plaidoyer. Les critères géographiques, économiques, sociaux, religieux, culturels ou sanitaires sont encore peu renseignés par les acteurs et actrices qui accompagnent ces dynamiques. Cette limite appelle à un **effort méthodologique accru** pour documenter les profils des jeunes mobilisé·e·s, afin de garantir que les démarches de plaidoyer soient réellement représentatives de la pluralité des jeunesses.

## 2.3 Renforcement du plaidoyer national pour une démocratie en santé

### 1) Les projets portés par Equipop

Equipop déploie ses actions de plaidoyer au niveau national dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, en s'appuyant sur des données issues d'audits citoyens menés localement par des filles et jeunes femmes. Ces actions visent à influencer les politiques publiques en matière de droits et santé sexuels et reproductifs des adolescent·e·s et des jeunes (DSSRAJ), en faisant **remonter les constats locaux vers les espaces stratégiques nationaux.**

Au Burkina Faso, les résultats d'audits citoyens réalisés dans le cadre du projet *Burkinbiwili* ont été présentés lors d'ateliers de capitalisation réunissant des responsables du ministère de la Santé, en particulier ceux en charge du programme national de santé de la reproduction. Ces échanges ont permis d'enrichir les réflexions de ces acteurs institutionnels et d'initier un intérêt pour l'intégration des recommandations locales dans les lignes directrices nationales. Le processus a ainsi permis de **légitimer la parole des filles dans l'évaluation des politiques publiques de santé**, et de poser les bases de leur inclusion dans les instances nationales traitant des DSSRAJ.

En Guinée, les constats des audits menés dans le cadre du projet *Santeya Sansanyi* ont été restitués au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, ainsi qu'au ministère de la Jeunesse et aux partenaires techniques et financiers. Ces restitutions ont favorisé **l'ouverture d'un dialogue politique avec les autorités sanitaires**, qui ont reconnu la nécessité de garantir l'effectivité de la gratuité des services de santé reproductive pour les jeunes, pourtant prévue par la législation. Le projet a également joué un rôle de **révélateur des écarts** entre le cadre juridique en vigueur (notamment la loi de 2000 sur la santé de la reproduction) et sa mise en œuvre. Cette prise de conscience a contribué à enclencher **une dynamique de relecture de certains protocoles nationaux**, dans une perspective d'amélioration de l'accès aux soins pour les jeunes.

Au Sénégal, le projet *Jeunes en Vigie*, combiné au soutien apporté au ROAJELF (Réseau Ouest-Africain des Jeunes Féministes), a permis de structurer des actions de plaidoyer ambitieuses. À l'échelle nationale, les données issues des audits citoyens réalisés dans les régions de Mbour et Matam ont été transmises au ROAJELF, qui siège dans des instances stratégiques, notamment la *task force* nationale sur la réforme du droit à l'avortement. Grâce à ce canal, les constats ont été mobilisés pour **élaborer des argumentaires politiques utilisés dans les échanges avec le ministère de la Santé**, les parlementaires et les défenseur.se.s des droits humains. Ces actions ont permis de **renforcer la légitimité des filles comme actrices de connaissance et d'influence**, capables d'apporter une expertise issue de leur vécu sur les DSSRAJ dans les espaces nationaux de décision.

## 2) Elaboration de la Politique de Santé des Adolescent.e.s et des Jeunes (AYHP) en Afrique du Sud

L'étude menée sur l'élaboration de l'AYHP en Afrique du Sud<sup>37</sup> témoigne d'une avancée importante dans l'intégration des jeunes au processus d'élaboration des politiques de santé.

Un **panel national**, officiellement désigné sous le nom d'*Adolescent and Youth Advisory Panel* (AYAP), a été mis en place par le Département national de la santé (National Department of Health – NDoH). Ce panel était composé de neuf jeunes, représentant chacun l'une des neuf provinces du pays. L'AYAP a joué un **rôle significatif dans la formulation de la politique**, en apportant les points de vue de jeunes directement concernés par les enjeux de santé abordés.

Plusieurs propositions formulées par les jeunes lors du processus participatif ont été intégrées dans la politique de santé des adolescents et des jeunes (AYHP) en Afrique du Sud, reflétant une volonté de mieux répondre à leurs besoins concrets et à leurs réalités vécues.

- Tout d'abord, les jeunes ont imaginé des environnements de soins plus accueillants et adaptés à leur âge, à travers des exercices de visualisation de "cliniques idéales". Ces propositions comprenaient notamment la création d'espaces sûrs, accessibles et confortables, dotés d'infrastructures adaptées comme des salles d'attente conviviales, des dispositifs pour les personnes en situation de handicap, ou encore des cliniques mobiles pour les zones isolées. Ils ont également insisté sur l'importance d'un accueil respectueux, de la confidentialité des consultations et d'une approche globale de la santé. Ces éléments ont **influencé les engagements de l'AYHP en matière d'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé pour les jeunes**.
- Par ailleurs, les jeunes ont participé à **l'évaluation des services existants** à travers des "cartes de notation" des cliniques, dans lesquelles ils ont évalué des critères tels que l'amabilité du personnel, la disponibilité des traitements, ou encore l'accessibilité des lieux. Leurs retours ont mis en lumière de nombreux dysfonctionnements : manque

---

<sup>37</sup> 2022, International Journal of Health policy and management. "Between Rhetoric and Reality: Learnings From Youth Participation in the Adolescent and Youth Health Policy in South Africa"

d'écoute, attitudes stigmatisantes, horaires inadaptés ou encore absence d'intimité. Ces constats ont nourri les **recommandations de la politique pour une réforme plus profonde des services de santé, prenant mieux en compte l'expérience des usagers jeunes.**

- Un autre apport important concerne la **définition des priorités thématiques.** Les jeunes ont fortement insisté sur la nécessité de traiter la santé mentale, la consommation de substances et la santé sexuelle comme des enjeux centraux. Ils ont exprimé leur besoin d'espaces de parole et de soutien psychologique, ainsi qu'une approche de la consommation d'alcool et de drogues fondée sur la prévention plutôt que sur la répression. Ils ont également revendiqué un accès élargi à une éducation complète à la sexualité et à des services de santé sexuelle et reproductive sans jugement. **Ces préoccupations ont été intégrées comme axes d'action majeurs dans l'AYHP.**
- Enfin, les jeunes ont réclamé que leur **participation soit véritablement reconnue et assurée sur le long terme.** Ils ont dénoncé les consultations ponctuelles et symboliques, et demandé à être impliqués à chaque étape du cycle des politiques publiques : de la conception à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation. Cette revendication a été intégrée comme l'un des objectifs spécifiques de l'AYHP, visant à **garantir une participation significative, représentative et continue des jeunes dans l'élaboration des politiques qui les concernent.**

Malgré le succès de l'initiative, la **participation des jeunes a posé question.** Les jeunes majoritairement représenté.e.s dans le processus de développement de l'AYHP en Afrique du Sud étaient souvent issu.e.s de programmes de recherche participative de longue date, comme Young Carers, Mzantsi Wakho, et le programme de parentalité pour adolescents Sinovuyo Teen. Ces jeunes avaient tendance à être bien formé.e.s, éloquent.e.s et visibles dans des forums publics, mais **ne reflétaient pas nécessairement la diversité** sociale, économique ou géographique plus large des jeunesses en Afrique du Sud et n'étaient pas toujours représentatif.ve.s des réalités vécues par des groupes marginalisés, comme les jeunes des zones rurales, les jeunes LGBTQ+, ou les jeunes en situation de handicap. Des préoccupations de « tokenisme<sup>38</sup> » ont été soulevées.

## Conclusion intermédiaire

Les expériences menées au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal et en Afrique du Sud démontrent avec force que la **participation des jeunes, en particulier des filles et jeunes femmes, peut transformer en profondeur la manière dont les politiques publiques de santé sont conçues, débattues et ajustées.** En s'appuyant sur leurs vécus et en mobilisant des outils comme les audits citoyens, les jeunes ont su produire des données contextualisées, formuler

---

<sup>38</sup> Le tokénisme est la politique ou la pratique consistant à faire un geste superficiel pour l'inclusion des membres des groupes minoritaires. Cet effort symbolique est généralement destiné à créer une apparence d'inclusivité et à détourner les accusations de discrimination.

des recommandations concrètes et interpeller les décideur·ses dans des espaces stratégiques longtemps fermés à leur parole. Ces dynamiques marquent une évolution significative vers une démocratie en santé fondée sur les droits et sur une connaissance partagée entre citoyen·nes et institutions.

- **Effets sur la représentation institutionnelle des jeunes**

Les expériences conduites au Burkina Faso, en Guinée, au Sénégal et en Afrique du Sud montrent que la participation des jeunes, en particulier celle des filles et jeunes femmes, a permis une **ouverture progressive des espaces institutionnels**. Les jeunes sont de plus en plus associé.e.s à des **dialogues intersectoriels** impliquant les ministères, les partenaires techniques et les acteurs et actrices de la société civile. Ils et elles sont également intégré.e.s à des dispositifs de gouvernance comme des panels nationaux, des ateliers multi-acteur.rice.s ou des groupes de travail techniques. Cette présence nouvelle dans les arènes décisionnelles traduit une **reconnaissance croissante de leur légitimité** à contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'ajustement des politiques publiques, notamment dans le domaine de la santé. Cette dynamique participe à une **transformation des rapports entre l'État et les jeunes** citoyen·nes, dans une logique de démocratie participative fondée sur l'expérience vécue et le dialogue structuré.

- **Effets sur les décisions politiques**

La pertinence accrue des politiques publiques constitue un autre apport majeur du plaidoyer porté par les filles. Leurs contributions ont permis de **faire émerger des angles morts** — notamment sur les violences de genre, la santé sexuelle et reproductive, ou l'effectivité des droits — et de **réajuster les réponses institutionnelles** à partir de besoins réels et souvent invisibilisés. Cette expertise issue de l'expérience constitue une ressource précieuse pour une gouvernance plus juste et plus efficace.

- **Effets sur la redevabilité**

La participation des jeunes se manifeste également par **un engagement croissant dans le suivi et le contrôle des politiques publiques**. En documentant les écarts entre les normes officielles et les réalités vécues, en interpellant les décideur·ses sur les dysfonctionnements systémiques et en produisant des contre-propositions argumentées, les jeunes (en particulier les filles) contribuent activement à renforcer la redevabilité des institutions. Leur capacité à produire des données contextualisées et à analyser les effets concrets des politiques permet de nourrir un dialogue critique et constructif avec les autorités. constitutif d'une démocratie sanitaire inclusive centrée sur l'amélioration continue de l'action publique.

- **Les enjeux d'inclusion**

Toutefois, les démarches de participation étudiées posent des **enjeux importants d'inclusion**. Si l'on observe une **volonté manifeste de faire place aux filles** et jeunes femmes, les profils représentés restent souvent **issus de milieux relativement favorisés** ou bien connectés aux réseaux associatifs et institutionnels. Les critères de diversité sociale, économique, géographique, culturelle, religieuse ou sanitaire sont rarement documentés de manière

systématique par les porteurs et porteuses de projet, ce qui **limite la capacité à apprécier la représentativité réelle des jeunes** impliqué·e·s. L'exemple sud-africain montre que même des dispositifs avancés peuvent tomber dans une forme de "tokenisme", où l'inclusion devient symbolique plutôt que structurelle. Un effort renforcé de documentation des profils, de diversification des parcours, et de renforcement ciblé des capacités est donc nécessaire pour rendre ces démarches réellement représentatives.

Pour consolider ces dynamiques, il est indispensable de pérenniser les espaces de dialogue intergénérationnel, d'institutionnaliser les mécanismes de participation des jeunes dans les politiques publiques (au-delà des projets ponctuels), et de développer des outils méthodologiques permettant de mieux qualifier et évaluer les effets du plaidoyer jeunesse, à la fois au niveau local et national. Cela suppose notamment une documentation plus fine des profils engagés, des modalités d'influence et des transformations induites dans les pratiques administratives et les priorités publiques. Une telle approche permettrait de mieux cerner les conditions dans lesquelles la participation des jeunes produit des effets systémiques durables.

## 2.4 Implication des jeunes dans la réforme du Code minier en Guinée (PROJEG)

En Guinée, le Programme concerté pluri-acteurs PROJEG<sup>39</sup>, dont le chef de file était Action Education, a joué un rôle déterminant dans la **réforme du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance minière nationale**. Dès le lancement du processus de révision du Code minier en 2010, PROJEG s'est imposé comme une plateforme de dialogue entre les institutions publiques, les entreprises et la société civile. À travers ses actions, il a permis l'implication active de nombreux jeunes et d'organisations dirigées par des jeunes dans des débats traditionnellement réservés aux sphères technocratiques et économiques.

Le changement majeur opéré grâce à ce processus est l'adoption en 2011 **d'un nouveau Code minier, révisé à nouveau en 2013**, qui introduit explicitement des mécanismes de contrôle citoyen sur les activités extractives. Cette réforme a permis d'inscrire la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne au cœur de la gestion des ressources naturelles, en rupture avec les pratiques opaques qui dominaient jusqu'alors<sup>40</sup>. Ce Code a également ouvert la voie à la participation formelle des organisations de la société civile dans les plateformes multipartites de suivi, comme le Comité de pilotage national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), auquel des représentant·e·s issus des jeunes OSC ont été associé·e·s.

La contribution du PROJEG à cette réforme ne s'est pas limitée à un appui institutionnel. Il a **soutenu, formé et structuré de nouveaux acteurs et nouvelles actrices, notamment des jeunes** issu.e.s d'associations locales, régionales et nationales, qui ont progressivement **acquis une légitimité technique et politique dans les débats nationaux** sur la gouvernance

---

<sup>39</sup> Voir annexe 1

<sup>40</sup> <https://soguiipami.net/wp-content/uploads/2020/06/L-2013-N053-ilovepdf-compressed.pdf>

des ressources. Des structures comme Actions Mines Guinée, Mines contre la Pauvreté (AMSP) ou Créativité et Développement sont nées ou se sont consolidées dans ce contexte, avec l'accompagnement méthodologique et financier du programme. Ces organisations, souvent dirigées par de jeunes militant.e.s, ont été formées à l'analyse des textes juridiques, aux techniques de plaidoyer, à la communication stratégique et à la formulation de recommandations politiques.

Les jeunes engagé.e.s dans ces dynamiques ont joué un **rôle concret dans la construction et l'animation des débats publics sur la réforme**. Ils et elles ont participé à des **consultations multipartites** organisées dans le cadre de la révision du Code, apportant une analyse critique et innovante sur des questions centrales comme la redistribution équitable des redevances minières, la protection de l'environnement ou encore les droits des communautés affectées. Plusieurs ont pris part à l'élaboration de **notes de positionnement et de propositions** d'amendements transmises aux décideurs et décideuses, en lien avec les autres membres du PROJEG. Leur présence a également été active lors des audiences publiques, des rencontres avec les parlementaires et des sessions de restitution.

L'impact de cette mobilisation s'est également fait sentir dans **l'élargissement progressif de l'action de plaidoyer vers le terrain**. Les jeunes impliqué.e.s dans les structures soutenues par le PROJEG ont mené des actions de **veille citoyenne dans plusieurs localités minières**, collectant des données sur la non-application des normes du Code minier, l'inexécution des obligations contractuelles par les entreprises ou le manque de transparence dans la gestion des redevances. Ces informations ont été utilisées pour **interpeller publiquement les autorités nationales et les sociétés extractives**, renforçant ainsi la pression citoyenne pour une application effective du cadre légal national.

L'ensemble de ces efforts a permis non seulement de renforcer la place des jeunes dans les arènes nationales de négociation des politiques publiques, mais aussi de transformer leur rôle : de simples bénéficiaires de politiques publiques, ils et elles sont devenus co-auteurs et co-aatrices des normes qui les régissent.

## **2.5 Club des jeunes filles leaders de Guinée : une trajectoire organisationnelle remarquable en matière de participation des filles**

Le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) incarne une *success story* remarquable dans **la lutte pour les droits des filles et des femmes en Guinée menée par les premières concernées**. Depuis sa création en 2016, le CJFLG a su s'imposer comme un acteur majeur du plaidoyer en faveur de l'égalité de genre, influençant les politiques publiques et mobilisant les filles, adolescentes et jeunes femmes à travers le pays.

### **2016–2018 : Fondation et premières victoires**

En 2016, sept jeunes femmes, dont Hadja Idrissa Bah, alors présidente du Parlement des Enfants de Guinée, fondent le CJFLG pour offrir aux filles un espace sécurisé de discussion et

d'échange autour des violences qu'elles subissent et de promouvoir leurs droits. Dès ses débuts, le club se concentre sur la lutte contre les mariages précoces, les mutilations génitales féminines (MGF) et les violences basées sur le genre (VBG).

En 2018, des militantes du CJFLG, âgées de 14 à 20 ans, rencontrent le Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana pour plaider l'élévation de l'âge légal du mariage de 16 à 18 ans. Le **chef du gouvernement s'engage alors à accélérer la révision du Code de l'enfant**. Cette action de plaidoyer aboutit à la **modification du Code civil en 2018**, qui fixe désormais l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles, marquant une avancée significative dans la protection des droits des enfants.

### **2019–2020 : Structuration et reconnaissance nationale**

Le CJFLG renforce son **ancrage communautaire** en organisant des caravanes de sensibilisation, des causeries éducatives<sup>41</sup> et des formations sur la santé sexuelle et reproductive. En 2019, le club lance le projet du Forum Africain de la Jeune Fille, visant à créer un espace de dialogue sur les défis auxquels les filles, adolescentes et jeunes femmes africaines sont confrontées. Ces initiatives permettent au CJFLG de **gagner en visibilité et en crédibilité auprès des institutions nationales et internationales**.

En 2019, Le CJFLG prend part au processus de **révision de la stratégie nationale de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF)** en Guinée. Les principaux objectifs étaient :

- Renforcer le cadre juridique (notamment l'application du Code pénal de 2016 et du Code de l'enfant de 2019) ;
- Mobiliser les communautés et leaders locaux pour changer les normes sociales ;
- Améliorer l'accès à l'information via l'éducation et la sensibilisation ;
- Former les professionnel-le-s de santé pour une meilleure prise en charge des victimes.

Le CJFLG a contribué à cette **révision puis à l'application de cette stratégie** par ses actions de plaidoyer, de sensibilisation de masse et de représentation des filles, influençant ainsi les politiques publiques.

### **2021–2023 : Expansion et professionnalisation**

Sous la direction de Kadiatou Konaté, le CJFLG connaît une expansion significative. Avec le soutien de partenaires tels que Plan International (dès la création du club), le FNUAP et l'UNICEF, le club mobilise plus de 1,2 million d'euros pour financer ses activités<sup>42</sup>. Ces fonds ont permis d'empêcher 183 mariages d'enfants, de prendre en charge 395 victimes de violences sexuelles et de sensibiliser 30 000 personnes à travers 3 854 causeries éducatives,

---

<sup>41</sup> Les causeries éducatives organisées par le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) sont des séances interactives de sensibilisation communautaire, visant à informer et à autonomiser les jeunes filles, tout en mobilisant l'ensemble de la communauté autour des droits des filles et de la lutte contre les violences basées sur le genre. Les causeries sont généralement animées par des jeunes filles formées du CJFLG, souvent accompagnées de bénévoles masculins dans le cadre du programme de masculinité positive. Elles utilisent des outils pédagogiques adaptés tels que des boîtes à images, des discussions interactives, des mises en situation théâtrales et des supports visuels pour faciliter la compréhension et l'engagement des participants.

<sup>42</sup> CJFLG, rapport général biannuelle. 2023

sur la période 2021-2023. Le programme de masculinité positive touche également 5 000 hommes, promouvant une culture de respect et d'égalité.

En 2022, la directrice du CJFLG est nommée au **Conseil d'administration de l'Office de protection du genre de l'enfant et des mœurs** (OPROGEM), une structure rattachée au Ministère de la sécurité. Cette présence permet au club d'apporter une **expertise concrète aux agents de l'État**, notamment sur la qualification juridique des violences faites aux filles et aux femmes. Elle donne aussi au CJFLG une **légitimité renforcée** pour peser dans les discussions et décisions nationales. En 2023, le CJFLG obtient le Prix Liberté décerné par la Région Normandie, en partenariat avec l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix.<sup>43</sup>

### **2024-présent : Consolidation et rayonnement international**

En janvier 2024, Oumou Khairy Diallo succède à Kadiatou Konaté à la tête du CJFLG. Cette transition marque une nouvelle phase de consolidation et de rayonnement international pour le club. Avec plus de 500 membres actifs et 11 salarié-e-s, le CJFLG continue de jouer un rôle clé dans la lutte contre les VBG et la promotion des droits des filles en Guinée. Le club est désormais un **acteur incontournable dans l'espace institutionnel guinéen** sur les questions de genre, collaborant étroitement avec les ministères, les institutions judiciaires et les organisations internationales pour influencer les politiques publiques.

### **Rôle institutionnel actuel**

Le CJFLG est régulièrement invité à **participer aux ateliers de validation des stratégies nationales**, partageant ses expériences, les voix et témoignages des filles présentes sur tout le territoire. Il mène des plaidoyers au niveau central et régional, avec le soutien de partenaires tels que l'Union Européenne, Girls First Fund et le projet du fonds SURGIR. Ces actions ont contribué à renforcer le cadre légal de protection des filles et à éliminer le mariage des enfants en Guinée.

Le CJFLG s'est activement impliqué dans les mécanismes d'évaluation des droits des enfants et des femmes en Guinée, notamment à travers l'**Examen Périodique Universel** (EPU). Lors du quatrième cycle de l'EPU en 2025, la Guinée a été examinée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Dans ce cadre, le CJFLG avec d'autres OSC guinéennes ont formulé des **recommandations visant à renforcer la protection des droits des femmes et des enfants**<sup>44</sup>.

**Le CJFLG est un exemple d'organisation de jeunes femmes conjuguant actions locales, plaidoyer institutionnel et contribution à l'élaboration des politiques publiques.** Il illustre également la montée en puissance d'un leadership jeune et féminin dans un contexte où les filles sont encore peu représentées dans les sphères de pouvoir.

---

<sup>43</sup> Le Prix Liberté est un dispositif pédagogique de sensibilisation à la liberté, à la paix et aux droits de l'Homme ancré dans les valeurs portées par le Débarquement du 6 juin 1944 en Normandie. Il invite les jeunes de 15 à 25 ans en France et dans le monde entier, à désigner chaque année une personne ou une organisation engagée dans un combat exemplaire en faveur de la liberté.

<sup>44</sup> [https://upr-info.org/sites/default/files/country-document/2025-02/WAFRICA\\_Guinee\\_presentation.pdf](https://upr-info.org/sites/default/files/country-document/2025-02/WAFRICA_Guinee_presentation.pdf)

## 2.6 Dynamique de co-construction de l'action publique au Sénégal avec le Consortium jeunesse

Le Consortium Jeunesse Sénégal est une organisation faîtière créée en 2021, qui regroupe 18 structures, dont des associations, ONG et entreprises sociales, intervenant dans le champ des jeunes. Il a été fondé par plusieurs acteur.rice.s expérimenté.e.s de la société civile sénégalaise, dont l'organisation Social Change Factory, avec pour **objectif de renforcer la coordination des interventions en faveur des jeunes**, de mutualiser les ressources et de **porter des plaidoyers plus structurés auprès des autorités publiques**.

Le Consortium intervient à l'échelle nationale, avec une présence ancrée dans les régions, et agit principalement dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion sociale, de l'emploi et de la participation citoyenne des jeunes. Son approche repose sur une **forte implication des jeunes eux.elles-mêmes dans les processus de consultation, de conception et de mise en œuvre des actions**. Il mène également un **travail d'influence auprès des décideurs et décideuses du secteur public** à travers des actions de plaidoyer construites à partir des résultats de consultations régionales et de diagnostics réalisés à l'échelle locale.

Ce travail a notamment permis de concevoir un **projet pilote ambitieux**, intitulé *Yakar Etra*, mis en œuvre à partir d'un financement de démarrage de deux millions d'euros octroyé par l'Union européenne. Ce projet s'est traduit par la réhabilitation et la **co-gestion du centre jeunesse** du CEDEPS de Guédiawaye.

Au Sénégal, les Centres Départementaux d'Éducation Populaire et Sportive (CEDEPS) ont été créés en 1974 et sont placés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, avec pour mission de promouvoir l'éducation populaire, le sport, la culture et l'insertion socio-économique des jeunes au niveau départemental. Les CEDEPS sont également des lieux d'accueil pour l'action associative jeunesse. Toutefois, les CEDEPS sont généralement vétustes et disposent de peu de moyens pour assurer leurs missions.

Dans le cas du projet pilote à Guédiawaye, l'État, via le ministère de la Jeunesse, demeure le propriétaire et garant institutionnel du centre, tandis que le Consortium assure la programmation, la gestion opérationnelle et l'animation des activités. Un travail important de réhabilitation a été effectué pour faire de ce CEDEPS pilote un centre actif et structuré. Ce modèle de partenariat public-privé avec les jeunes permet de concilier pilotage public et autonomie d'action de la société civile.

Fort de cette expérimentation réussie, le Consortium a convaincu d'autres bailleurs, dont l'Agence française de développement (AFD) et la Fondation Mastercard, de **financer l'extension du dispositif à neuf autres centres à l'échelle nationale**<sup>45</sup>. L'objectif est de faire des centres jeunesse de **véritables lieux de services publics de proximité pour les jeunes**,

---

<sup>45</sup> Le projet Yaakaar 2030 est une initiative ambitieuse lancée par le Consortium Jeunesse Sénégal (CJS) pour autonomiser et transformer la jeunesse sénégalaise d'ici à 2030. Doté d'un financement de 12 milliards de francs CFA (environ 20 millions de dollars), ce programme vise à informer, engager et outiller un million de jeunes à travers le pays.

structurés, accueillants et porteurs d'opportunités. L'expérience du CEDEPS de Guédiawaye est ainsi devenue une **vitrine du savoir-faire des organisations de jeunesse en matière de gestion d'équipements publics, mais aussi un levier pour renforcer le dialogue institutionnel avec les autorités sénégalaises.**

À travers ce partenariat tripartite entre la société civile, l'État et les bailleurs internationaux, le Consortium démontre que les **jeunes peuvent non seulement être acteur-ric-e-s du changement, mais aussi gestionnaires de services publics.** Ce modèle illustre une nouvelle manière d'envisager l'action publique en direction des jeunesse, fondée sur la coresponsabilité.

## Conclusion du Chapitre II

L'analyse transversale des expériences documentées dans ce chapitre révèle une transformation progressive mais profonde du rôle des jeunes dans les politiques publiques, à travers **quatre types d'effet** étroitement articulés :

- la consolidation de leur représentation institutionnelle,
- l'influence directe sur les décisions politiques,
- leur montée en puissance comme acteurs et actrices de redevabilité démocratique.
- leur responsabilisation comme partenaire de co-construction de politique publique

Cette évolution ne s'est pas opérée de manière linéaire ni homogène, et est marquée par des contrastes entre contextes nationaux.

### 1) Une représentation institutionnelle en voie de consolidation, mais inégalement distribuée

Le premier effet notable du plaidoyer des jeunes réside dans la **reconnaissance accrue de leur légitimité à participer à la gouvernance publique.** La participation des jeunes aux conseils consultatifs, aux panels techniques, aux groupes de travail sectoriels ou aux plateformes multipartites témoigne d'une intégration croissante dans les dispositifs formels de gouvernance.

Toutefois, cette reconnaissance reste **fragile et politiquement conditionnée.** Dans plusieurs pays, les espaces de participation jeunesse sont créés dans des contextes post-crise ou de transition politique, souvent comme réponse institutionnelle à des mobilisations sociales (ex. CNJ en Guinée ou au Togo). Cette origine donne parfois lieu à des tensions entre volonté d'ouverture et logique de contrôle, où l'intégration des jeunes peut être utilisée comme un levier de canalisation plutôt que d'émancipation. La politisation de certains conseils, leur instrumentalisation par les pouvoirs en place, ou leur dépendance financière aux ministères de tutelle constituent des freins à leur autonomie réelle.

De plus, les **défis d'inclusion sont nombreux.** Si des progrès ont été réalisés concernant la participation des filles et jeunes femmes, les jeunes en situation de handicap, LGBTQ+, issus de zones rurales ou de milieux populaires semblent restés absents des espaces décisionnels

tant leur participation est peu documentée. La majorité des jeunes impliqué.e.s sont issus de réseaux associatifs bien implantés ou de contextes urbains favorisés. Ce déséquilibre pose un enjeu majeur de représentativité : sans une attention méthodique à la diversité des profils, la reconnaissance institutionnelle risque de renforcer une élite déjà socialisée au plaidoyer, au détriment des jeunes les plus concerné.e.s par les politiques publiques.

## 2) Une influence sur les décisions politiques qui révèle la force des alliances et de l'expertise issue du terrain

Le deuxième niveau d'effets se manifeste dans la **capacité des jeunes à influencer des décisions politiques concrètes** (lois, directives, budgets, stratégies sectorielles) en s'appuyant sur des expériences de terrain, des données contextualisées et des recommandations argumentées.

**Le facteur de réussite central réside ici dans la méthodologie de plaidoyer** adoptée qui permet aux jeunes de **traduire des vécus en recommandations** techniques et de **créer des passerelles entre échelles locales et nationales** :

- La mobilisation d'outils précis (audits citoyens, consultations communautaires, cartographies d'acteurs, notes de position)
- La structuration collective des revendications (coalitions, plateformes, réseaux comme ROAJELF ou PROJEG)
- Le soutien d'organisations partenaires (ONG, agences des Nations Unies, plateformes régionales) joue également un rôle décisif dans l'amplification de leur voix.

Les exemples du Togo (réformes juridiques en faveur des enfants et des jeunes), du Kenya (adoption du Kwale County SGBV Bill), ou de l'Afrique du Sud (élaboration de l'AYHP) illustrent la portée normative de ces mobilisations. Les jeunes y ont contribué à **réduire des angles morts des politiques publiques**, notamment sur les violences de genre, les discriminations, l'inaccessibilité des soins ou l'exclusion économique, en rendant visibles des besoins jusque-là ignorés. **Cette capacité à ajuster les politiques à partir de réalités invisibilisées est l'un des apports les plus structurants de leur engagement**, rendant les politiques plus pertinentes, plus équitables et plus ancrées dans la réalité.

Cependant, les médias, comme maillon essentiel dans la chaîne d'influence, semblent peu intégrés dans les stratégies d'influence dans la mesure où cet aspect est peu documenté dans les initiatives. Aucun des exemples analysés ne mentionne de stratégie de communication publique ou de mobilisation journalistique, alors même que les médias constituent un levier crucial pour faire pression sur les décideurs et décideuses, sensibiliser l'opinion publique, et inscrire les revendications dans le débat national.

### 3) Une fonction croissante de redevabilité citoyenne, entre innovation méthodologique et fragilité institutionnelle

Le troisième effet repérable réside dans la **montée en puissance des jeunes comme acteurs et actrices de redevabilité démocratique**. À travers la production de données, l'analyse critique des écarts entre normes et pratiques, ou le suivi des engagements budgétaires, les jeunes s'engagent dans des démarches qui dépassent la simple participation pour assumer une fonction de contrôle citoyen de l'action publique. L'utilisation d'outils d'audit citoyen, de cartes de suivi budgétaire, de plateformes numériques de gouvernance (comme GOVJUNCTION) et la formulation de contre-rapports ou de notes de position montrent que **les jeunes ne se contentent plus d'agir en amont des politiques, mais interviennent aussi en aval, pour en mesurer l'efficacité, la cohérence et l'équité**.

Mais cette fonction reste limitée par un **obstacle structurel** : dans la plupart des pays étudiés, **la pratique de l'évaluation des politiques publiques est faible, marginale, voire inexistante**. Les institutions n'ont ni les outils, ni les réflexes, ni souvent la volonté d'associer les citoyen·nes à l'analyse des effets de leurs décisions. Dans ce contexte, les jeunes agissent dans un vide institutionnel, où leurs efforts de suivi risquent de rester sans débouché si aucun espace n'est prévu pour les accueillir.

Pour que la fonction redevable des jeunes soit reconnue, elle doit être institutionnalisée : à travers des mécanismes de retour d'information dans les politiques sectorielles, des cadres d'évaluation participative, ou des indicateurs co-construits avec les jeunes. Sans cette structuration, les dynamiques observées resteront confinées à des projets isolés, sans transformation systémique des pratiques de gouvernance.

### 4) Co-construction des politiques publiques : vers une gouvernance partagée avec les jeunes

Les expériences analysées dans ce chapitre montrent qu'au-delà de la participation consultative ou du plaidoyer externe, les jeunes peuvent être pleinement intégrés dans des **démarches de co-construction des politiques publiques**, lorsqu'ils sont considérés comme partenaires à part entière des institutions. Cette dynamique s'observe de manière particulièrement féconde à travers deux initiatives : le Club des jeunes filles leaders de Guinée (CJFLG) et le Consortium Jeunesse Sénégal. Dans ces deux cas, les jeunes ne se contentent pas d'interpeller les pouvoirs publics : **ils et elles contribuent activement à élaborer, appliquer et accompagner les politiques publiques, dans une logique de coresponsabilité**.

**En Guinée, le CJFLG illustre de manière exemplaire ce rôle croissant des jeunes femmes dans l'appropriation institutionnelle des lois et leur mise en œuvre concrète**. Le collectif s'est d'abord fait connaître par son action de plaidoyer, en documentant les violences de genre et en défendant les droits des filles et jeunes femmes. Mais il a progressivement consolidé sa place dans les mécanismes de gouvernance, en étant intégré dans des instances nationales de suivi des politiques genre. Plus encore, les membres du CJFLG participent aujourd'hui à des **sessions de formation et de sensibilisation des agents publics**, notamment les services

déconcentrés de l'État, les magistrats et les forces de sécurité, afin **de renforcer l'applicabilité des cadres législatifs relatifs aux droits des femmes et des filles**. Cette activité positionne le collectif non seulement comme acteur de plaidoyer, mais aussi comme **vecteur d'appropriation institutionnelle des normes juridiques**, contribuant à réduire l'écart entre les textes et leur mise en œuvre effective sur le terrain.

**Le Consortium Jeunesse Sénégal constitue un autre exemple particulièrement structurant de co-construction**, en devenant **co-gestionnaire avec l'Etat de services publics** proposés aux jeunes, après avoir été associé aux décisions stratégiques et à la définition des priorités d'intervention. À travers cette expérience, le consortium démontre que des partenariats équilibrés peuvent être établis entre les jeunes organisées, les collectivités locales, les ministères techniques et les bailleurs de fonds.

Au-delà de la fourniture de services, cette expérience incarne une **forme avancée de gouvernance partagée, fondée sur la confiance, la coresponsabilité et la transparence**. Elle permet de répondre à des besoins réels des jeunes locales tout en développant les capacités institutionnelles des jeunes impliqué.e.s.

Ces deux cas, l'un davantage centré sur le renforcement institutionnel à travers la formation des fonctionnaires, l'autre sur la co-gestion de services publics, mettent en lumière une évolution qualitative majeure dans la participation des jeunes : ils et elles ne sont plus uniquement force de proposition, mais deviennent co-acteurs de l'action publique, mobilisant à la fois leur expertise citoyenne, leur expérience de terrain et leur capacité organisationnelle.

Les effets du plaidoyer des jeunes sur les politiques publiques nationales, bien que variables selon les contextes, témoignent d'un tournant structurel. Ils traduisent un **passage progressif du plaidoyer vers la co-construction, d'une mobilisation à la périphérie vers une action ancrée dans les mécanismes mêmes de la gouvernance**. Ce basculement ne peut s'opérer durablement sans un soutien actif des pouvoirs publics, une sécurisation des espaces de participation, une reconnaissance formelle du rôle des jeunes comme parties prenantes légitimes, et une politique volontariste d'inclusion des jeunes les plus éloignées.

Il est donc impératif de ne pas cantonner la participation des jeunes à des initiatives isolées, mais d'en faire un principe structurant de l'action publique, à travers l'institutionnalisation de mécanismes, le développement d'outils d'analyse des effets, et la consolidation de trajectoires de renforcement du pouvoir d'agir des jeunes. Pour cela, plusieurs leviers doivent être activés :

- Renforcer l'inclusivité sociale, territoriale et culturelle des espaces de participation.
- Outiller les jeunes en méthodes de plaidoyer et d'évaluation.
- Assurer une autonomie institutionnelle réelle des structures de représentation.
- Intégrer davantage les médias pour élargir le champ d'influence du plaidoyer.
- Institutionnaliser les pratiques de redevabilité citoyenne dans les processus de politique publique.

## CHAPITRE III. DIAGNOSTIC DES METHODES DE MESURE DU CHANGEMENT

---

Ce diagnostic repose sur une analyse approfondie de la documentation de projet de plusieurs initiatives qui ont pu être partagées. Il est important de mentionner que ce recueil de la documentation n'est pas homogène. Si l'ensemble des cadres logiques des projets concernés ont pu être analysés, les autres documents de suivi, évaluation et apprentissage sont plus parcellaires. L'analyse a couvert dans certains cas des rapports annuels, des évaluations ou des rapports de capitalisation dans d'autres. Pour pallier ce biais, les entretiens avec certains responsables de projet ont intégré cette dimension de suivi, évaluation et apprentissage.

### 3.1 Approches utilisées pour mesurer l'influence sur les politiques publiques

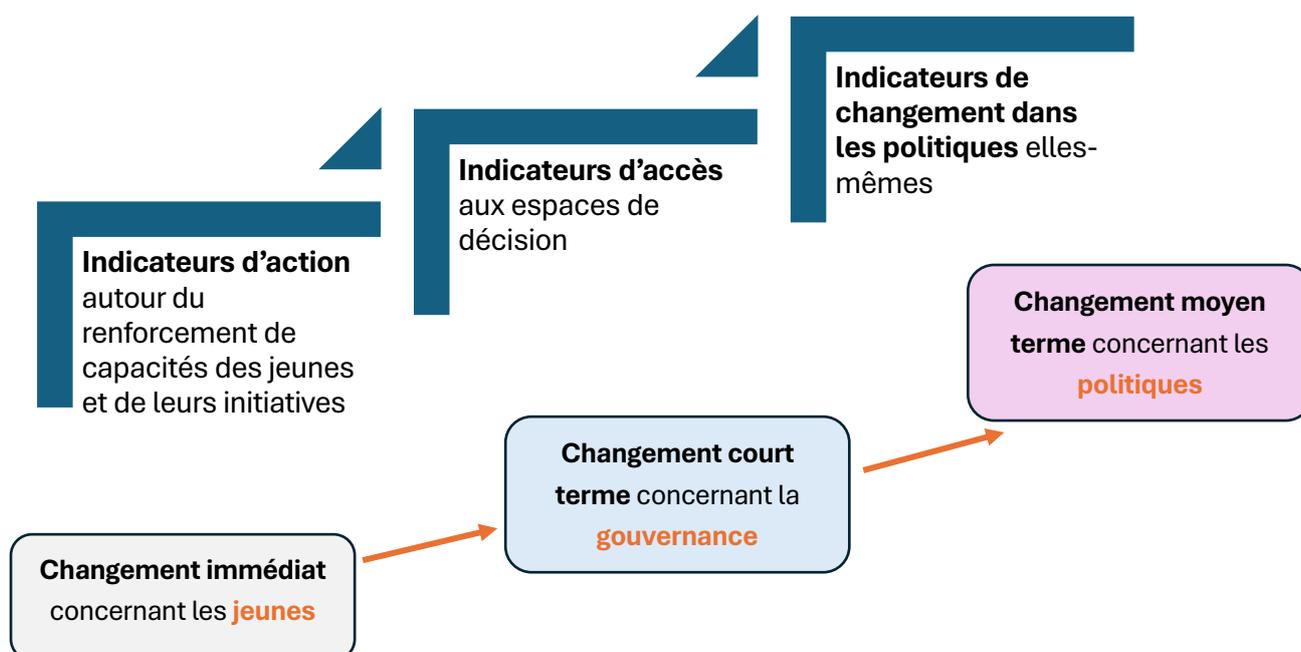
Les projets analysés adoptent des approches variées pour appréhender l'influence des jeunes sur les politiques publiques. L'approche par les résultats est prédominante en raison des obligations contractuelles avec les partenaires techniques et financiers qui impliquent l'utilisation systématique des cadres logiques. L'approche par les résultats implique l'utilisation d'indicateurs quantitatifs et objectivement vérifiables pour mesurer la performance du projet - niveau de réalisation des activités prévues et capacité à obtenir les résultats immédiats (*output*) – mais aussi pour mesurer les changements en relation avec l'atteinte des objectifs des projets (*outcome*). Dans plusieurs cas, ces approches sont enrichies par des pratiques participatives telles que les audits citoyens, les processus de suivi participatif ou des dispositifs de capitalisation.

Certaines interventions, comme les projets She Leads, Girls Lead, CID ou SCDP, adoptent une logique de plaidoyer transformateur, visant à influencer directement les politiques publiques via la mobilisation de groupes cibles. D'autres projets privilégient une logique de renforcement du pouvoir d'agir des communautés, où l'objectif est de renforcer la capacité des jeunes à s'exprimer et à se positionner dans les espaces de dialogue, dans l'hypothèse que cet engagement débouchera à moyen terme sur une influence politique. Cette approche est notable dans Jeunes en Vigie ou ACTE-Afrique.

La principale force de ces approches réside dans leur enracinement territorial et leur visée inclusive. Elles permettent une reconnaissance progressive des jeunes comme co-acteur-riche-s du développement et favorisent l'émergence de politiques plus attentives aux réalités sociales. Toutefois, la plupart des approches ne modélisent pas de manière explicite la chaîne de causalité reliant les actions des jeunes aux changements observés sur les politiques publiques. Cela limite la compréhension fine des mécanismes d'influence à l'œuvre.

## 3.2 Indicateurs mobilisés pour mesurer l'influence

Les indicateurs utilisés pour mesurer l'influence des jeunes sur les politiques publiques peuvent être regroupés en trois grandes catégories qui suivent une logique itérative d'atteinte des changements, chaque indicateur atteint permettant l'atteinte de l'indicateur suivant dans une logique processuelle de l'accompagnement des jeunes et du renforcement de leur participation aux politiques publiques :



- **Les indicateurs d'action** mesurent des activités réalisées. Il s'agit des indicateurs de résultats immédiats ou output: nombre d'initiatives de plaidoyer, de formations, de campagnes menées par les jeunes, ou encore d'outils de sensibilisation produits. Ce sont les indicateurs les plus couramment utilisés, car faciles à mesurer et à documenter du fait de leurs liens directs avec les activités mises en œuvre.
- **Les indicateurs d'accès** quantifient la participation effective des jeunes dans des instances décisionnelles : nombre de jeunes siégeant dans des comités de suivi, participation à des forums de dialogue, présence dans les consultations budgétaires ou les espaces de concertation locale.
- **Les indicateurs de changement politique** évaluent les résultats plus structurels du plaidoyer, comme l'intégration de priorités portées par les jeunes dans les plans de développement local (comme dans CID, SCDP, CRG), l'adoption de lois ou règlements, ou encore les engagements officiels pris par les autorités en réponse aux revendications citoyennes.

La force de cette pluralité d'indicateurs réside dans leur capacité à rendre visible la progression de l'engagement citoyen des jeunes, de leur mobilisation initiale jusqu'aux transformations

potentielles des politiques. Les types d'indicateurs qui sont les plus pertinents pour les besoins de l'étude sont les **indicateurs d'accès** et les **indicateurs de changement politique**.

- **Les indicateurs d'accès partent du point de vue des jeunes.**
  - **D'un point de vue quantitatif**, il s'agit de mesurer leur présence dans les mécanismes de participation et les instances de concertation. Cette mesure de la présence est généralement désagrégé par genre mais la diversité des jeunes à partir d'autres marqueurs sociaux (niveau d'instruction, niveau de revenu, environnement de résidence, handicap, etc) n'est pas prise en compte.
  - **D'un point de vue qualitatif**, certains projets (comme *Child Rights Governance* de Plan International) utilisent des indicateurs déclaratifs, notamment sur la satisfaction par rapport à l'écoute dont les jeunes font l'objet.
- **Les indicateurs de changement politique peuvent être regroupés selon le concept de « taux de conformité ». Il part du point de vue des acteurs et actrices du secteur publicpublic.que.s**, qui sont les **cibles de plaidoyer**, et permet de voir si leurs comportements et actions ont changé.
  - Ce type d'indicateur consiste à étudier les décisions prises à partir de la documentation officielle produite par ces acteurs et actrices du secteur public pour voir dans quelle mesure les décisions prises et les politiques publiques formulées et mises en œuvre sont conformes aux demandes et revendications formulées dans les actions de plaidoyer et d'influence des jeunes. Il s'agit d'un **indicateur qualitatif qui peut devenir SMART<sup>46</sup>** en conférant une **graduation dans la conformité** : Les demandes des jeunes sont « partiellement », « totalement » ou « pas du tout » prises en compte dans les décisions publiques. Il s'agira ainsi de **déterminer précisément ce qui a été pris en compte et ce qui ne l'a pas été**.

Si les indicateurs d'accès et de taux de conformité sont pertinents pour la mesure du changement relatif à la participation des jeunes aux politiques publiques, ils masquent néanmoins deux points faibles majeurs :

- **Ces indicateurs sont nécessaires mais non suffisants** car ils ne peuvent évaluer à eux seuls la **durabilité ou l'effectivité réelle des changements**. Par exemple, intégrer une priorité dans un plan local ne garantit pas sa mise en œuvre, encore moins son financement.
  - Un **indicateur relatif à la mise en application des décisions prises**, et conformes aux demandes des jeunes, doit être nécessairement intégré.
- Ces indicateurs ne **permettent pas de mesurer la proportion de changement attribuable au plaidoyer des jeunes** par rapport à d'autres facteurs. Cela est confirmé par l'analyse des sources de vérification.
  - A l'instar des indicateurs d'accès, **des indicateurs qualitatifs de type déclaratif pourraient venir en complément du taux de conformité**, en interrogeant le point

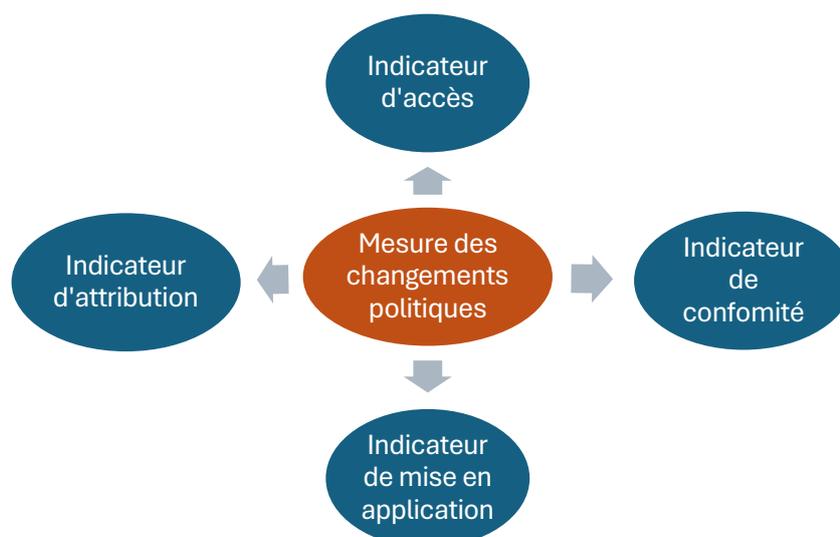
---

<sup>46</sup> SMART est l'acronyme pour Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel. Dans le modèle « cadre logique » de l'approche par les résultats, les indicateurs SMART sont demandés.

de vue lui-même des décideurs et décideuses concernant le rôle des jeunes dans l'adoption des décisions. Ce type d'indicateur n'est pas présent dans les systèmes de suivi-évaluation-apprentissage (SEA) des projets étudiés mais est généralement utilisé dans les évaluations externes cherchant à effectuer une triangulation des points de vue.

Ce type d'indicateur, appelé attributif, pourrait être intégré dans les systèmes SEA **en complément de l'indicateur relatif au taux de conformité mais ne pourrait s'y substituer**. En effet, les indicateurs déclaratifs doivent utiliser avec précautions tant ils peuvent **manipulables**. En cela, plus la triangulation des données est large, c'est à dire collectant les points de vue d'une **grande diversité d'acteurs et d'actrices impliqué.e.s dans la fabrique des politiques**, plus la mesure du changement est solide.

Il convient de souligner que les **quatre types d'indicateurs** (d'accès, de conformité, de mise en application et attributif) **peuvent être mobilisés pour mesurer les effets de la participation des jeunes à chaque étape du cycle des politiques publiques** : élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation. Ce qui importe avant tout, ce n'est pas tant la phase du cycle concernée que la nature de l'action d'influence exercée par les jeunes. En effet, qu'ils interviennent lors de la conception des politiques ou dans leur suivi et évaluation, les jeunes agissent généralement à partir d'un diagnostic formulé collectivement et visant à faire entendre des revendications. Dans ce cadre, l'indicateur d'accès permet d'évaluer les conditions d'expression de ces demandes (présence dans les espaces de concertation), les indicateurs de conformité et de mise en application renseignent sur le degré de prise en compte effective des propositions formulées, tandis que l'indicateur déclaratif éclaire le rôle attribué aux jeunes dans l'adoption ou l'ajustement d'une décision publique. Ces quatre indicateurs, combinés, offrent une lecture cohérente et structurée des effets réels du plaidoyer des jeunes, quel que soit le moment où celui-ci s'exerce dans le processus de décision.



### 3.3 Méthodes de collecte et d'analyse utilisées dans les systèmes de suivi

Les projets étudiés s'appuient sur une **diversité de méthodes de collecte de données et de sources de vérification** pour renseigner leurs indicateurs, témoignant d'une **volonté de triangulation des informations et d'une combinaison entre approches** quantitatives, qualitatives et participatives.

- **Pour renseigner les indicateurs d'action**, les projets disposent généralement de **tableaux de bord actualisés** qui rassemblent les données d'activité, les données relatives aux réalisations et aux niveaux d'atteinte des cibles ou encore les informations de suivi budgétaire. Ces tableaux sont alimentés à partir des **rapports d'activités** rédigés par les associations, les plateformes de jeunes ou les animateurs de terrain.
- **Pour renseigner les indicateurs d'accès et de changements politiques** (essentiellement le taux de conformité), les organisations utilisent généralement des **méthodes mixtes** de collecte de données.
  - La première catégorie de sources de vérification mobilisée est **l'analyse documentaire** des procès-verbaux des conseils communaux et des comités locaux de suivi, qui permettent de documenter les décisions prises par les autorités locales en lien avec les préoccupations portées par les jeunes et les organisations de la société civile. Les projets s'appuient également sur l'examen des Plans de Développement Local (PDL) et Plans d'Actions Investissements (PAI), dans lesquels sont analysés les degrés d'intégration des thématiques de plaidoyer – telles que l'environnement, la participation des jeunes et des femmes ou les conflits fonciers – pour mesurer les avancées obtenues grâce aux actions de mobilisation.
  - La deuxième grande méthode mobilisée concerne les **enquêtes communautaires et les exercices de suivi participatif**. Dans plusieurs projets, des enquêtes sont conduites auprès des jeunes, des familles ou des représentants communautaires afin d'évaluer l'évolution de leurs connaissances, de leur participation ou de leur engagement. Ces enquêtes permettent d'obtenir des données perçues ou vécues directement par les bénéficiaires. Elles sont souvent complétées par des exercices de Suivi-Évaluation Participatif (SEP) réalisés avec les collectifs locaux, les organisations partenaires et les autorités. Ces démarches reposent sur des **ateliers de diagnostic, des consultations multi-acteurs et des sessions de restitution** qui contribuent à une appropriation locale des résultats, tout en nourrissant le reporting du projet. La documentation produite lors de ces processus, comme les grilles d'évaluation, les comptes rendus de discussions et les notes de synthèse, constitue une source précieuse d'information sur les effets du projet et les transformations observées.

- Enfin, les projets valorisent également les **activités publiques et les événements communautaires comme sources de vérification des effets induits**. Des actions telles que les campagnes de reboisement, les conférences communautaires, les dialogues publics, les sessions de plaidoyer auprès des élus ou encore les activités d'assainissement collectif sont autant de moments où l'engagement des jeunes, leur reconnaissance par les autorités ou les changements de comportement peuvent être observés et documentés. Ces événements donnent souvent lieu à des prises de parole, des déclarations officielles, des comptes rendus ou des articles de presse qui viennent enrichir la traçabilité du projet. Ils offrent aussi une **lecture qualitative et incarnée des dynamiques locales, en rendant visibles les évolutions sociales et politiques portées par les jeunes**.

Les projets les plus innovants mobilisent également des **outils numériques** pour la collecte de données. C'est notamment le cas du projet « *Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin* », qui a mis en place une plateforme en ligne (« *Lake Chad Stability Map* ») alimentée par les jeunes eux-mêmes. Ces derniers, formés aux techniques de collecte de données communautaires, **documentent les enjeux prioritaires** identifiés localement en lien avec les services de base, la participation et la sécurité. Les données ainsi collectées sont géolocalisées et mises à disposition d'un large public via une carte interactive, qui devient un outil à la fois d'analyse, de plaidoyer et d'action. En parallèle, des centres informatiques ont été mis en place pour faciliter l'accès à ces outils numériques, notamment pour les jeunes issus de zones reculées.

Ainsi, **la complémentarité entre données administratives, enquêtes, rapports internes, outils participatifs et plateformes numériques permet de croiser les regards, de renforcer la fiabilité des informations recueillies et d'assurer une lecture fine des changements induits par les projets**. Elle illustre la rigueur méthodologique mise en œuvre dans les initiatives d'appui à la société civile, où la participation des jeunes et des acteurs locaux n'est pas seulement un objectif, mais aussi une condition de production et de validation des données.

### 3.4 Les limites dans la mesure du changement

#### 1) Faiblesse dans l'analyse des contributions dans les projets

Malgré la diversité des méthodes de collecte de données et l'adoption d'approches participatives, **les projets analysés ne mettent pas en œuvre une analyse des contributions au sens strict pour mesurer les changements**. Les changements observés (adoption de politiques, création de comités, inclusion dans les PDL), notamment lors des évaluations externes, sont corrélés aux actions des jeunes, mais non attribués sur la base d'une méthode rigoureuse.

L'analyse de contribution est, dans sa définition méthodologique, une démarche permettant d'examiner dans quelle mesure un changement observé peut être attribué à une intervention

particulière, en tenant compte d'autres facteurs d'influence. Sur ce point, les projets évalués présentent un important déficit.

Si certains dispositifs, comme She Leads Éthiopie, évoquent l'utilisation de journaux de changement ou d'outils de capitalisation qualitative, ces instruments ne sont pas systématisés, ni associés à une démarche comparative. Il n'y a ni théories du changement formalisées avec des hypothèses testables, ni analyse croisée des causes probables du changement, ni collecte de données permettant de hiérarchiser les leviers d'influence. Les évaluations **constatent des évolutions positives** (par exemple, l'adoption de politiques ou l'amélioration des relations jeunes-institutions) mais **sans creuser l'attribution réelle à l'action des jeunes**. Dans certains cas, comme CID ou SCDP, les évaluateur·ice·s eux-mêmes soulignent que les indicateurs disponibles ne permettent pas de mesurer l'autonomie des collectifs ni leur capacité effective d'influence.

## 2) Facteurs explicatifs concernant les lacunes en matière de mesure d'effets

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les faiblesses des dispositifs et méthodes de mesure de changement, notamment dans les évaluations.

Le premier facteur est le fait que les **projets n'utilisent pas toute la palette d'indicateurs disponibles pour mesurer le changement politique**. Comme nous l'avons précédemment, si les projets s'appuient sur des indicateurs d'accès et le taux de conformité, les indicateurs de mise en application et les indicateurs relatifs au rôle des jeunes dans le changement (indicateur d'attribution) ne sont pas systématiquement utilisés. **Cela rend l'exercice évaluatif ex-post plus délicat**, surtout pour la mesure de changements politiques **au niveau national** pour lesquels les facteurs et acteur·rices d'influence sont potentiellement plus importants qu'à l'échelle locale.

Une deuxième hypothèse explicative relève de **l'économie du secteur du suivi, évaluation et apprentissage** qui ne permet pas d'envisager la réalisation d'étude d'impact reposant sur une méthodologie rigoureuse, cherchant à distinguer les relations de causalités complexes et les contributions variées aux changements.

- **En aval des projets**, les évaluations finales se concentrent principalement sur la performance des projets et sur l'atteinte de leurs objectifs en s'adressant aux parties prenantes directes des projets. **Les budgets alloués aux exercices évaluatifs** ne permettent pas toujours **d'aller au-delà** et de prendre en compte des acteur·rice·s non directement impliqués dans les projets. Cela nécessiterait une mobilisation importante en temps et en ressources humaines pour accéder à des acteur·rice·s pertinent·e·s.
- De même, **en amont des projets**, au moment de l'identification des besoins et de la formulation des projets, les organisations porteuses ne disposent **également pas de moyens financiers pour mener des recherches précises** pour comprendre les processus complexes d'élaboration des politiques publiques, à différentes échelles, et impliquant une diversité d'acteur·rice·s qui, pour beaucoup, ne seront pas directement

concerné-e-s par les projets mis en œuvre. Les coûts liés à ces activités de diagnostic initial et de formulation incombent généralement aux organisations porteuses de projet sans qu'il n'y ait d'opportunité de financement .

**Le constat est que les études d'impact sont rares dans le secteur du suivi, évaluation et apprentissage.** Toutefois, de plus en plus de moyens sont alloués aux exercices de capitalisation. C'est notamment le cas des projets au long cours qui impliquent plusieurs phases pluriannuelles. Dès lors des arbitrages pourraient s'opérer pour allouer davantage de fonds à des études d'impact.

La troisième hypothèse explicative est davantage spécifique aux projets de plaidoyer et d'influence des politiques publiques et **relève des difficultés d'accès à l'information publique** pour les citoyens et citoyennes. En effet, la plupart des pays cités dans cette étude ne disposent pas d'une loi spécifique concernant l'accès à l'information, comme promue par le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Pour les pays qui en disposent, comme le Maroc, les modalités de mise en œuvre se heurtent à des défis importants<sup>47</sup>.

Or, si les méthodes de mesure de changement des projets étudiés tiennent compte de l'examen de la documentation officielle et effectuent des entretiens avec les représentant.e-s des autorités pour renseigner les indicateurs de changement, la documentation effectivement disponible n'est pas suffisamment exhaustive, ni toujours accessible. Les déclarations d'engagement, verbales ou écrites, et les publications au journal officiel pour les politiques nationales ne posent pas de soucis majeurs car publics. Toutefois, l'accès aux documents relatifs à la gestion des finances publiques, permettant de se rendre compte des arbitrages, ou encore, les procès-verbaux de réunions ou de séances, sont bien plus difficiles à obtenir.

---

<sup>47</sup> <https://ma.boell.org/fr/2020/12/14/la-recherche-de-reponses-comment-la-loi-relative-au-droit-dacces-linformation-influence#:~:text=Les%20chercheurs%20travaillant%20au%20Maroc,nuire%20au%20travail%20de%20recherche.>

# CONCLUSION GENERALE : ETAT DES LIEUX DES EFFETS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE MESURE DE CHANGEMENT

---

## Typologie des effets de la participation citoyenne des jeunes sur les politiques publiques

### 1) Effets sur la représentation et la légitimation politique des jeunes

**Au niveau local**, la participation citoyenne des jeunes a permis de renforcer leur place dans l'espace public en favorisant leur **reconnaissance comme des acteurs politiques à part entière**. La création de structures représentatives (telles que les conseils et les coordinations communales de la jeunesse) constitue un premier niveau de légitimation. Ces dispositifs, impulsés par des ONG ou parfois intégrés dans les dispositifs légaux (comme au Maroc et au Togo), offrent aux jeunes une **présence formelle dans les espaces de décision**. Cette reconnaissance passe également par leur intégration dans des cadres de concertation ou de pilotage de l'action publique, contribuant ainsi à visibiliser leur rôle au sein des dynamiques institutionnelles.

**Au niveau national**, les Conseils nationaux de la jeunesse ont constitué des **tentatives d'institutionnalisation de la représentation des jeunes**. Cependant, ces dispositifs sont souvent fragiles, contestés, voire paralysés par des enjeux de politisation, de manque de renouvellement ou de légitimité démocratique. On observe **une coexistence tendue entre structures institutionnelles figées et dynamiques associatives vivantes mais non reconnues**, générant des conflits de représentativité et des stratégies concurrentes de plaidoyer.

### 2) Effets sur les contenus des politiques publiques

La participation des jeunes a eu des **effets significatifs sur les contenus** des politiques publiques, aussi bien à l'échelle locale que nationale, sur les politiques spécifiquement **destinées aux jeunes** (éducation, insertion, santé, loisirs), et sur des **politiques plus larges** qui concernent l'ensemble de la population, mais auxquelles les jeunes ont apporté une contribution.

**Au niveau local**, les jeunes ont réussi à faire intégrer leurs priorités dans les **politiques de planification du développement**, comme les Plans de Développement Locaux (PDL) et les Plans Annuels d'Investissement (PAI), en défendant par exemple la construction d'infrastructures éducatives, la création de centres de formation ou l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Ces propositions concernent directement les jeunes, mais d'autres ont porté sur des réponses aux besoins de la population en général, comme des mesures d'assainissement d'eau et de gestion des déchets. À une autre échelle,

certaines actions de plaidoyer ont débouché sur **des réformes concrètes**, comme l'interdiction du travail des enfants dans certaines zones d'Ouganda, ou l'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans les budgets locaux en Guinée. La participation des jeunes **améliore ainsi la pertinence des politiques publiques** en y intégrant des besoins souvent négligés.

**Au niveau national**, les actions de plaidoyer des jeunes ont également produit des effets notables. Dans plusieurs pays, les jeunes ont contribué à **l'adoption ou à la révision de textes législatifs ou réglementaires**. Certaines de ces réformes relèvent clairement de politiques jeunesse tels que la lutte contre les mariages précoces, la révision des codes de la famille, l'accès à l'état civil ou l'amélioration du système de santé sexuelle et reproductive. D'autres, en revanche, portent sur **des enjeux de société plus larges**, comme la réforme du code minier en Guinée. Cela montre que les jeunes peuvent être **motrices de transformation collective**, au-delà de leur propre groupe d'appartenance.

Ces effets à l'échelle nationale traduisent une **reconnaissance croissante de l'expertise citoyenne des jeunes** et de leur capacité à **produire des propositions politiques pertinentes**. Par leur plaidoyer, les jeunes parviennent ainsi à réorienter l'action publique, non seulement en influençant des choix techniques ou budgétaires, mais aussi en modifiant les cadres normatifs et législatifs dans lesquels s'inscrivent les politiques.

### 3) Effets sur les pratiques institutionnelles et la gouvernance

Au-delà de la consultation ponctuelle, la participation des jeunes a permis dans certains contextes **l'émergence d'une gouvernance partagée**. Des expériences comme celles du Consortium jeunesse au Sénégal ou du CJFLG en Guinée montrent que, lorsque les jeunes sont associé.e.s de manière structurée aux dispositifs institutionnels, leur implication peut déboucher sur une **co-responsabilité effective**. Cela se traduit par des engagements réciproques avec l'Etat, une implication dans la mise en œuvre des politiques, et des mécanismes conjoints de suivi et d'évaluation. Ces formes de co-construction modifient en profondeur les pratiques institutionnelles en instaurant une culture du dialogue et de transparence, en reconnaissant le **rôle des jeunes comme co-acteurs de la décision publique et de l'application du droit**.

### 4) Effets en matière de redevabilité

Les jeunes jouent également un **rôle actif** dans le suivi de l'action publique à travers des démarches de **contrôle citoyen**.

**Les audits sociaux** menés dans le cadre des différentes projets ont permis aux jeunes d'évaluer la qualité des services publics (notamment en santé sexuelle et reproductive), d'identifier les dysfonctionnements, et de formuler des recommandations concrètes. Ces démarches participatives, souvent accompagnées de restitutions publiques ou de mobilisations symboliques (ex. : théâtre, capsules vidéos, mur de témoignages), favorisent un **dialogue constructif avec les autorités**. Elles contribuent également à **renforcer les**

## **mécanismes de redevabilité et à institutionnaliser la place des jeunes dans l'évaluation des politiques.**

De même, le **numérique** apparaît comme un **levier transversal** de la participation des jeunes. Des plateformes digitales et les projets numériques ont permis de renforcer la transparence, la circulation de l'information et le dialogue avec les institutions. Ces outils facilitent l'engagement de jeunes souvent éloigné.e.s des arènes traditionnelles de participation, en leur offrant des canaux **d'expression autonomes, interactifs et visibles**. Lorsqu'ils sont bien conçus et intégrés dans des processus institutionnels ouverts, ces dispositifs numériques peuvent élargir l'impact du plaidoyer et **renforcer la pression citoyenne** sur les décideurs et décideuses du secteur public.

### **5) Des effets systémiques encore limités et des conditions de pérennisation à consolider**

Les avancées observées restent insuffisamment consolidées pour garantir leur pérennité et leur généralisation. Trois défis majeurs se dégagent :

- **Le manque d'ancrage institutionnel durable**, avec des mécanismes de participation trop dépendants de projets ou de figures politiques volontaires ;
- **L'absence de dispositifs de suivi et d'évaluation structurés** qui permettraient de mesurer les impacts des propositions portées par les jeunes et d'en tirer des leçons politiques ;
- **L'inclusion constitue un enjeu transversal central** pour mesurer la portée et la légitimité des démarches participatives. La participation effective reste aussi sélective que ce soit au niveau local que national : elle concerne en priorité des jeunes déjà inséré.e.s (urbain.e.s, diplômé.e.s, membres d'organisations actives), au détriment des jeunes ruraux.ales, en situation de handicap, non scolarisé.e.s ou marginalisé.e.s. L'inclusion des jeunes dans une approche intersectionnelle reste donc un enjeu majeur de consolidation.

## **La mesure du changement : enjeux, avancées et défis**

Ce chapitre propose une **analyse approfondie des méthodes et outils mobilisés pour mesurer les effets de la participation des jeunes sur les politiques publiques**. Il met en lumière les avancées méthodologiques observées dans les projets analysés, tout en identifiant des lacunes récurrentes qui limitent la compréhension fine des changements induits.

### **1) Des approches plurielles mais souvent incomplètes**

Les projets examinés adoptent des approches variées, allant de la logique de plaidoyer transformateur à celle du renforcement des capacités d'agir des jeunes. La **prédominance de l'approche par les résultats** – exigée par les partenaires financiers – conduit à l'usage intensif de cadres logiques et d'indicateurs mesurant les *outputs* et *outcomes*. Ces approches sont

souvent enrichies par des **pratiques participatives** comme les audits citoyens, les suivis communautaires ou les exercices de capitalisation. Toutefois, la plupart des projets **n'explicitent pas les chaînes de causalité** reliant les actions des jeunes aux changements politiques, ce qui limite la compréhension des mécanismes d'influence.

## 2) Une typologie d'indicateurs pertinente mais partielle

Les indicateurs mobilisés peuvent être classés en quatre catégories complémentaires :

- **Indicateurs d'action** : mesurent les activités réalisées (ex. : nombre de campagnes ou de formations).
- **Indicateurs d'accès** : quantifient la participation des jeunes aux espaces de décision (ex. : présence dans les comités, consultations).
- **Indicateurs de changement politique** : évaluent l'intégration des revendications dans les décisions publiques (ex. : plans de développement, lois adoptées), à travers des outils comme le taux de conformité.

Cette combinaison d'indicateurs offre une lecture progressive et structurée des effets, depuis l'expression des revendications jusqu'à leur intégration formelle dans les politiques publiques. Néanmoins, **deux limites majeures sont soulignées** : d'une part, l'absence d'indicateurs sur la mise en œuvre effective des décisions adoptées ; d'autre part, l'insuffisance d'indicateurs permettant d'attribuer de manière rigoureuse les changements observés aux actions des jeunes, en distinguant leur contribution d'autres facteurs d'influence.

## 3) Une diversité de méthodes de collecte, gage de rigueur mais parfois inégale

Les projets recourent à un **éventail riche de méthodes** : rapports d'activité, tableaux de bord, analyse documentaire, enquêtes communautaires, ateliers participatifs, événements publics, et outils numériques. Cette triangulation des sources constitue un atout fort en termes de robustesse méthodologique. Des initiatives comme le projet de stabilisation du bassin du Lac Tchad montrent que les outils numériques (cartographie participative, plateformes en ligne) peuvent renforcer à la fois la collecte de données et la légitimation des jeunes comme producteurs d'information citoyenne.

Toutefois, la **qualité des dispositifs reste variable**. Tous les projets n'intègrent pas systématiquement les mêmes niveaux de rigueur, et l'utilisation des méthodes qualitatives reste parfois marginale dans les systèmes internes de suivi-évaluation.

## 4) Des limites structurelles à la mesure du changement

Plusieurs facteurs expliquent les lacunes observées :

- **L'absence d'analyse de contribution rigoureuse** : les projets établissent rarement un lien explicite entre les actions menées et les changements constatés. Les outils

disponibles (journaux de changement, capitalisation) sont sous-utilisés et rarement intégrés à une théorie du changement testable.

- **Des contraintes de financement et de temps** : les budgets alloués aux évaluations ne permettent pas toujours de mener des études d'impact approfondies, notamment pour documenter les effets à long terme ou analyser les processus de décision complexes.
- **Le déficit d'accès à l'information publique** : dans plusieurs contextes, l'absence de lois sur l'accès à l'information ou leur mise en œuvre limitée entrave la capacité à documenter les arbitrages politiques ou budgétaires. Cela limite la mesure réelle de la prise en compte des revendications.

## Recommandations concernant la mesure du changement relatif à la participation citoyenne des jeunes

À l'issue du diagnostic mené sur les approches, méthodes et indicateurs utilisés pour mesurer les changements en matière d'influence des jeunes sur les politiques publiques, plusieurs recommandations émergent. Celles-ci s'appuient à la fois sur les pratiques prometteuses observées dans certains projets et sur les limites récurrentes des dispositifs existants.

### 1) Élaborer une théorie du changement participative pour chaque initiative

Pour mieux appréhender les effets réels de la participation des jeunes, il est indispensable d'outiller chaque initiative, dès sa conception, d'une théorie du changement claire, construite de manière participative. Cela signifie que les jeunes impliqué·e·s dans l'action, les partenaires associatifs et, si possible, les représentant·e·s institutionnel·le·s, doivent réfléchir ensemble aux résultats attendus, aux chemins pour y parvenir, et aux conditions nécessaires pour que ces changements adviennent. Cette réflexion conjointe permet de clarifier les hypothèses sur les mécanismes de transformation sociale et politique. Par exemple, une initiative visant à faire intégrer des priorités jeunes dans un plan de développement local doit s'appuyer sur des hypothèses telles que : « lorsque les jeunes sont représentés de manière inclusive dans les cadres de concertation, leurs préoccupations sont mieux prises en compte dans les politiques publiques ». Ce type de cadrage donne une boussole pour suivre les effets, évaluer leur plausibilité, et ajuster les actions..

### 2) Consolider une architecture cohérente d'indicateurs autour de quatre indicateurs complémentaires

Les systèmes SEA doivent systématiquement articuler quatre types d'indicateurs : accès, conformité, mise en application, et attribution. Cette structuration permet de suivre une logique de transformation progressive, de la mobilisation des jeunes jusqu'aux changements institutionnels effectifs. Ces indicateurs doivent être conçus comme des outils de lecture combinés et non isolés. Ce cadre doit devenir une référence commune pour tous les projets intégrant une dimension d'influence citoyenne portée par les jeunes.

**Exemples d'indicateurs d'accès :**

- Nombre ou pourcentage de communes ayant intégré formellement des jeunes dans les instances de planification ou de concertation (ex. : comités de pilotage des PDL, comités consultatifs jeunes, plateformes de dialogue).
- Nombre de jeunes (désagrégé par âge, genre, niveau de diplôme, niveau d'activité professionnelle, zone géographique, situation de handicap...) ayant participé aux sessions de priorisation des Plans de Développement Locaux (PDL) ou aux consultations budgétaires.
- Existence (si initialement non existant) d'un mécanisme officiel de consultation des jeunes dans les communes (cadre juridique, arrêté municipal, présence dans les procès-verbaux).

#### **Exemples d'indicateurs de conformité :**

- Pourcentage des priorités formulées par les jeunes qui ont été intégrées dans les PDL ou PAI.
- Nombre de projets issus des propositions des jeunes figurant dans les documents de planification (ex. : infrastructures jeunesse, services de santé sexuelle et reproductive, formations).
- Degré de concordance entre les recommandations issues des diagnostics jeunesse et les axes stratégiques retenus par les collectivités locales.

#### **Exemples d'indicateurs de mise en application :**

- Nombre de projets financés et mis en œuvre figurant parmi les priorités des jeunes (avec preuve de réalisation sur le terrain).
- Taux d'exécution des engagements municipaux pris à l'issue des dialogues jeunes/collectivités.
- Existence d'actions concrètes mises en œuvre par les collectivités en lien direct avec les propositions des jeunes (ex. : ouverture d'un centre de santé adapté aux adolescent.e.s, mise en place d'un budget jeunesse, organisation d'une campagne de sensibilisation).

#### **Exemples d'indicateurs d'attribution :**

- Nombre de déclarations officielles (procès-verbaux, discours, rapports) reconnaissant la contribution des jeunes à une réforme, une décision ou un changement institutionnel.
- Taux de reconnaissance (via enquête ou entretien) par les autorités locales du rôle des jeunes dans l'élaboration ou la réorientation d'une politique publique.

### **3) Améliorer les instruments de mesure de la diversité**

L'étude montre, d'un côté, que la représentation des jeunes dans les mécanismes participatifs reste encore trop souvent abordée de manière uniforme, comme si la jeunesse formait un groupe homogène. De l'autre côté, certains constats montrent des disparités profondes : les jeunes les plus représenté.e.es dans les dispositifs sont généralement urbain.e.s, instruit.e.s, connecté.e.s, et déjà socialement engagé.e.s. À l'inverse, les jeunes issu.e.s des zones rurales,

des milieux défavorisés, les jeunes vivants en situation de handicap ou encore ceux et celles n'ayant pas ou peu de scolarisation sont largement sous-représenté.e.s, voire totalement absent.e.s. Cette situation limite la portée inclusive des dispositifs participatifs et affaiblit leur légitimité.

Pour répondre à ce déséquilibre, il est essentiel que les indicateurs de suivi de la participation des jeunes reflètent la diversité réelle des jeunesses. Cela suppose d'aller au-delà de la seule variable d'âge et de mieux prendre en compte l'intersectionnalité des identités en introduisant des variables croisées telles que le genre, le niveau d'instruction, le lieu de résidence (urbain/rural), la situation de handicap, ou encore l'appartenance à des groupes marginalisés. Une telle approche permettrait non seulement de mieux évaluer l'inclusivité des mécanismes participatifs, mais aussi d'identifier les profils sous-représentés et d'ajuster les stratégies d'engagement en conséquence.

Pour cela, plusieurs pistes concrètes peuvent être envisagées :

- D'abord, les dispositifs de suivi-évaluation devraient intégrer des indicateurs désagrégés, permettant de mesurer précisément qui participe, et qui reste en dehors du cadre.
- Ensuite, les acteurs et actrices impliqué.e.s (collectivités, ONG, structures de jeunesses) devraient adopter une grille d'analyse intersectionnelle dans la composition des groupes de jeunes mobilisés. Cela pourrait s'accompagner de la mise en place d'objectifs de représentativité, voire de quotas qualitatifs, afin de garantir la présence de filles rurales, de jeunes en situation de handicap ou de jeunes peu scolarisé.e.s, dans les espaces de dialogue.
- Par ailleurs, une formation adaptée des institutions et des partenaires de mise en œuvre à l'analyse de la diversité et à l'approche intersectionnelle est indispensable pour créer une culture de participation réellement inclusive.
- Enfin, il serait pertinent d'effectuer régulièrement des bilans de diversité dans les instances participatives, afin de suivre les progrès réalisés et d'adapter les politiques d'engagement si nécessaire.

#### 4) Renforcer l'usage des approches d'analyse des changements

- La faiblesse d'analyse des changements limite fortement la capacité à attribuer les changements observés à l'action des jeunes. Il est recommandé d'introduire dans les évaluations de projets complexes ou à long terme des méthodes structurées telles que l'analyse des contributions, l'*Outcome Harvesting* ou encore la cartographie des incidences.

##### **Présentation de certaines méthodes d'analyse des changements**

**L'analyse de contribution** est une méthode qualitative qui vise à établir de manière plausible si une intervention a joué un rôle dans les changements observés. Elle repose sur une théorie du changement définie en amont, dont elle teste les hypothèses à partir d'un ensemble de données empiriques. Le processus commence par la formulation de cette théorie, se

poursuit par la collecte de données pertinentes, l'analyse des preuves en lien avec les résultats constatés, et l'examen des autres facteurs explicatifs possibles. Si nécessaire, la théorie du changement est ajustée en fonction des enseignements tirés. Cette approche est particulièrement utile lorsque les méthodes expérimentales ne sont pas applicables. Elle offre un cadre structuré, capable d'intégrer des données multiples, mais exige une théorie explicite dès le départ et ne permet pas de quantifier précisément l'impact.

- Pour aller plus loin : [https://reseauf3e.org/wp-content/uploads/F3E\\_-AOC-%E2%80%93Suivi-e%CC%81valuation.pdf](https://reseauf3e.org/wp-content/uploads/F3E_-AOC-%E2%80%93Suivi-e%CC%81valuation.pdf)  
[https://eu-cap-network.ec.europa.eu/training/evaluation-learning-portal/qualitative-approaches-contribution-analysis\\_fr](https://eu-cap-network.ec.europa.eu/training/evaluation-learning-portal/qualitative-approaches-contribution-analysis_fr)

**Le Outcome Harvesting, ou récolte des effets,** est une méthode orientée changement qui se concentre sur l'identification et l'analyse des transformations significatives influencées par une intervention, sans s'appuyer sur des objectifs ou indicateurs prédéfinis. Elle débute par la formulation de questions d'évaluation, puis s'attache à repérer les changements observés, à les décrire avec précision, à vérifier leur réalité, et à comprendre comment l'intervention a pu y contribuer. Elle se termine par une interprétation partagée des résultats. Cette méthode est particulièrement adaptée aux contextes complexes, où les effets sont imprévus ou émergents. Elle favorise l'apprentissage continu et s'accommode de situations où la planification initiale est incertaine. Toutefois, son absence de cadre théorique initial peut être perçue comme une limite en termes de rigueur, et elle est moins adaptée à la mesure fine d'indicateurs quantitatifs.

- ⇒ Pour aller plus loin : <https://www.betterevaluation.org/methods-approaches/outcome-harvesting>

**La cartographie des incidences** est une méthode participative de planification et d'évaluation qui permet de visualiser comment une intervention cherche à influencer le changement en se concentrant sur l'évolution des comportements des acteurs clés plutôt que sur des impacts finaux abstraits. Elle part d'un objectif de long terme, identifie les acteurs dont les actions sont décisives pour l'atteindre, décrit les changements attendus dans leurs comportements ou leurs pratiques, puis relie ces changements aux activités mises en œuvre. Elle offre un cadre souple et réaliste pour suivre la contribution d'un projet dans des contextes complexes, en mettant l'accent sur l'influence exercée plutôt que sur l'attribution directe des résultats. Contrairement à la théorie du changement, qui structure les liens causaux d'ensemble, la cartographie des incidences se focalise sur les dynamiques concrètes entre acteurs et les leviers stratégiques d'action.

- ⇒ Pour aller plus loin : [https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2023/11/cartographie\\_Hedia-Hadjaj-Castro\\_.pdf](https://www.eval.fr/wp-content/uploads/2023/11/cartographie_Hedia-Hadjaj-Castro_.pdf)

**Les Approches Orientées Changement (AOC),** formalisées par le Réseau F3E depuis 2014, visent à renforcer la portée sociale des actions de solidarité internationale à travers une

vision qualitative, participative et territoriale. L'idée centrale est de considérer les populations concernées non plus comme de simples bénéficiaires, mais comme des actrices à part entière du changement, en mettant l'accent sur l'évolution de leurs pratiques, représentations et relations. Les AOC s'appuient sur cinq étapes clés :

- analyser le contexte et ses parties prenantes,
- définir collectivement une vision du changement à atteindre,
- tracer les chemins pour y parvenir,
- planifier les activités et stratégies en lien avec ces chemins,
- mettre en place un dispositif de suivi-évaluation adaptatif.

Ces étapes sont déclinées dans de nombreux guides pratiques disponibles dans la boîte à outils F3E, comprenant des modèles d'atelier, des tutoriels vidéo et des fiches méthodologiques (<https://reseau3e.org/boite-a-outils/?utm>).

La plus-value des AOC réside dans leur capacité à nourrir le pilotage adaptatif : elles permettent de repérer et d'analyser le changement "chemin faisant", d'intégrer des dynamiques imprévues, et de réorienter les actions au fil de l'eau. Parmi les outils mis à disposition, on trouve notamment la « fleur des changements », une ressource visuelle très utile pour structurer la réflexion sur les dimensions du changement à chaque étape, qu'il s'agisse de formuler la vision ou de construire le dispositif de suivi.

Les AOC ne remplacent pas les outils classiques comme le cadre logique, mais viennent les compléter et enrichir en injectant une dimension qualitative et temporelle, plus sensible aux effets réels des interventions. De plus, la théorie du changement, l'Outcome Harvesting, la technique du changement significatif et les schémas d'impact peuvent être mobilisés au sein des AOC.

- Les contraintes financières sont un obstacle majeur à l'évaluation rigoureuse de l'influence politique, il est recommandé que les bailleurs de fonds prévoient, dès la formulation des projets, des fonds plus importants dédiés à l'exercice évaluatif pour aller au-delà de l'analyse de la performance liée à l'objectif de rendu des comptes.

Des lignes budgétaires supplémentaires dédiées à la recherche, à la documentation indépendante et aux études d'impact devraient être envisagées. Ces lignes pourraient être mutualisées à l'échelle de plusieurs projets d'un même programme, en particulier dans les phases de capitalisation ou d'évaluation transversale.

- L'accès à l'information est un autre obstacle majeur à l'évaluation rigoureuse de l'influence politique. Les projets doivent être davantage outillés pour repérer, collecter et archiver les décisions formelles, les procès-verbaux, les plans d'action et les budgets adoptés. Une collaboration renforcée avec les autorités locales et nationales sur la transparence documentaire pourrait être envisagée. Dans les contextes où l'accès à l'information est restreint, un plaidoyer pour l'application des lois sur la transparence ou l'adhésion à des

initiatives telles que le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) devrait être intégré au projet.

## **5) Promouvoir une culture de l'apprentissage au sein des organisations de jeunesses**

Enfin, au-delà des outils et des méthodes, l'enjeu est aussi culturel. Il s'agit de renforcer la capacité des collectifs de jeunes à produire eux-mêmes des analyses sur leur contribution au changement, à documenter leurs processus, à interroger leurs résultats. L'accompagnement au renforcement des capacités devrait donc inclure des modules sur le suivi participatif, l'évaluation citoyenne, et la narration stratégique du changement.

Pour renforcer l'implication des jeunesses dans le suivi et l'évaluation des projets et améliorer la mesure du changement, les audits citoyens et le numérique sont deux bonnes pratiques à valoriser et davantage systématiser :

- Les audits citoyens sont un levier puissant pour impliquer durablement les jeunes dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques. En leur permettant de collecter, analyser et présenter des données issues de leur vécu, ces démarches renforcent leur pouvoir d'agir, leur légitimité et leur participation active à la gouvernance locale. En même temps, les audits offrent une manière efficace de mesurer le changement, en révélant les écarts entre engagements politiques et réalité des services, et en produisant des informations qualitatives sur la perception, l'accès, ou la qualité des droits garantis.

Ils permettent également d'instaurer un dialogue structuré avec les autorités, de générer des engagements concrets et de construire une culture partagée de redevabilité. Lorsqu'ils sont réguliers, bien accompagnés et adossés à des cadres officiels, les audits contribuent à suivre l'évolution des politiques dans le temps et à ancrer la participation des jeunesses dans les processus décisionnels.

Pour systématiser cette approche, il est essentiel de :

- L'institutionnaliser dans les cadres de planification et de gouvernance publique ;
  - Structurer des groupes de jeunes formés et reconnus ;
  - Harmoniser les méthodes et outils d'audit adaptés à leurs réalités ;
  - Mettre en place des cycles réguliers de suivi et des espaces de dialogue permanents ;
  - Et garantir un appui politique et financier stable.
- Le projet « *Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin* » de Plan International a montré que le digital peut améliorer l'implication directe des jeunes dans le suivi des politiques et la capacité à mesurer le changement, en leur donnant les moyens de produire des données factuelles et localisées.

Les jeunes ont collecté des données sur les infrastructures communautaires, les besoins individuels et les dynamiques locales. Ils ont recensé écoles, centres de santé et espaces de participation, et établi des formulaires individuels pour mieux comprendre les attentes en matière d'emploi, de services et de participation. Toutes ces données ont été géolocalisées et

intégrées dans une plateforme cartographique interactive facilitant leur exploitation à des fins de diagnostic et de plaidoyer.

L'utilisation d'une plateforme cartographique, basée sur des outils comme KoboCollect, SPSS ou Excel, permet aux jeunes de documenter l'état des services et des dynamiques locales en temps réel. Le numérique devient ainsi un vecteur de participation structurée, mais aussi un instrument d'analyse et de redevabilité, fondé sur l'évidence.

Sur la base de cette bonne pratique, plusieurs recommandations concrètes peuvent être formulées pour renforcer et reproduire l'impact du numérique dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques par les jeunes :

- Intégrer le digital dans les stratégies de participation dès la conception des projets ;
- Former les jeunes aux outils de collecte et d'analyse de données ;
- Valoriser les données produites en les intégrant dans les diagnostic utilisés dans les processus de planification du développement local ;
- Assurer la durabilité des outils numériques et leur ancrage dans la gouvernance locale.
- Impliquer les jeunes dans la collecte de données en lien avec le système de suivi et d'évaluation, pour la mesure du changement, en utilisant les outils numériques et leurs compétences acquises en la matière.

## Annexes

---

### Annexe 1 : Liste et présentation des projets pris en compte dans l'étude

Les projets listés ci-dessous ont une place particulière dans l'étude puisque la documentation les concernant a été analysée.

#### Action Education

- Le PROJEG (Projet de Renforcement de la Gouvernance) est un Programme concerté pluri-acteurs, mené en Guinée par Action Education visant à renforcer la gouvernance démocratique et la participation citoyenne. Lancé en 2011, ce projet s'est déroulé sur une période de dix ans, jusqu'en 2021, avec pour objectif principal de soutenir la société civile guinéenne dans sa capacité à influencer les politiques publiques et à promouvoir la transparence et la responsabilité des institutions.
- Le projet CID (Compétences pour Demain) en Guinée est une initiative d'Action Education (anciennement Aide et Action), débuté en 2020 et qui vise à renforcer l'employabilité, l'autonomisation et l'engagement citoyen des jeunes guinéens, en particulier ceux âgés de 15 à 35 ans en situation de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation).
- Le projet ACTE-Afrique (Actions Citoyennes par et pour Tous les Enfants par l'Éducation) est mis en œuvre depuis 2021 (jusqu'à 2024) dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo. Il vise à (i) renforcer le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes en tant qu'acteur.rice.s du changement dans les domaines de la citoyenneté, de la cohésion sociale et du développement durable ; (ii) améliorer l'accès aux droits fondamentaux, notamment l'état civil, l'éducation et les services de base, pour les enfants, les jeunes et les publics marginalisés ; et (iii) valoriser les expériences et bonnes pratiques pour une meilleure implication des pouvoirs publics et autres acteurs et actrices en faveur de la promotion de la citoyenneté et du développement durable.

#### Plan International

- Le projet CRG (*Child Rights Governance*) de Plan International Togo vise à renforcer la gouvernance des droits de l'enfant en soutenant les organisations de la société civile et les institutions locales. Sur la période 2019-2024, le projet a pour but de promouvoir la participation active des enfants et des jeunes dans les processus décisionnels, de renforcer les capacités des acteur.rice.s locaux en matière de protection de l'enfance, et de plaider pour l'amélioration des politiques publiques relatives aux droits des enfants.
- Le projet OSEER (Opportunités d'insertion Socio-Économique et Environnementale durable des jeunes pour une transformation des rapports sociaux de genre au Sahel) est une initiative de Plan International France mise en œuvre entre 2022 et 2025 au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Ce projet vise à promouvoir l'insertion intégrale et durable des jeunes femmes et

hommes parmi les plus vulnérables, en adoptant une approche transformatrice des rapports sociaux de genre et en encourageant l'engagement des jeunes en tant qu'acteur.rice.s du changement au Sahel. Il s'agit également de contribuer à l'amélioration du cadre légal et politique en faveur de l'insertion des jeunes et de l'égalité de genre

- Le projet Girls Lead (Autonomisation des filles et jeunes femmes pour l'engagement citoyen au Togo) est une initiative globale Plan International Allemagne, lancée en septembre 2018 et mise en œuvre jusqu'en août 2023 au Togo, au Guatemala, au Pérou, au Laos, au Cambodge et en Égypte. Il vise à renforcer les capacités des filles et jeunes femmes à participer activement aux processus décisionnels, à promouvoir l'égalité de genre et à soutenir les organisations dirigées par des filles.
- Le programme She Leads est un partenariat stratégique international regroupant Plan International Pays-Bas, DCI-ECPAT Pays-Bas, FEMNET, Terre des Hommes Pays-Bas, avec Equal Measures 2030 comme partenaire technique. Il vise à renforcer l'influence durable des filles et jeunes femmes dans la prise de décision et la transformation des normes de genre. Le programme s'appuie sur des organisations de défense des droits de l'enfant, des droits des femmes et des groupes dirigés par des filles. Il est mis en œuvre dans neuf pays : Ouganda, Éthiopie, Kenya, Mali, Ghana, Sierra Leone, Libéria, Liban et Jordanie, ainsi qu'à des niveaux régionaux (Afrique, Moyen-Orient) et mondial.
- Le projet "Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin", mis en œuvre par Plan International avec le soutien de l'Union européenne, a été mis en œuvre de 2021 à 2024 avec pour objectif de renforcer le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et la résilience communautaire dans les zones touchées par les conflits au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigeria.

## **GRET**

- Le projet SAVEUR (Société civile en Appui aux Acteurs Vulnérables et à l'Environnement dans les communautés Urbaines et Rurales) a été mis en œuvre en Guinée forestière par le Gret, en partenariat avec Acord-Guinée et ADC, de janvier 2020 à décembre 2022, dans le cadre du programme JADE. Son objectif principal était de renforcer les capacités des organisations de la société civile pour qu'elles deviennent des actrices influentes dans la gestion durable de l'environnement et la défense des droits d'accès aux ressources naturelles.
- Le projet JECOCI (Jeunesses actrices de l'écocitoyenneté) est mis en œuvre en Guinée par Action Education en partenariat avec le Gret et l'organisation Aguide, dans le cadre du programme multi-pays JADE, à la suite du projet SAVEUR. Son objectif principal est de renforcer l'engagement des jeunes, notamment dans les préfectures de N'zérékoré et Lola, en les impliquant activement dans des initiatives écocitoyennes et en valorisant leur participation citoyenne à l'échelle locale. Le projet se déroule sur une période de 18 mois, de mai 2024 à octobre 2025.

## **Migration et Développement**

- Le projet Société Civile et Démocratie Participative (SCDP), mis en œuvre au Maroc par l'association Migration & Développement, a été déployé entre 2016 et 2021 dans plusieurs communes rurales des régions de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet. Son objectif principal était de renforcer les capacités des acteur.rice.s de la société civile et de promouvoir la participation des citoyen.nes (en particulier des jeunes et des femmes) à la gouvernance locale, à travers l'animation d'espaces de dialogue, la formation, et l'accompagnement au plaidoyer citoyen.

## Annexe 2 : Liste des documents analysés

### Action Education

Rapport, « Capitalisation des expériences d'accompagnement des associations de jeunes et leur structuration en cadres de concertation au Bénin, au Sénégal et au Togo » et ses annexes par pays. 2023 - projet ACTE-Afrique

Rapport d'exécution du projet « Gouvernance locale et contrôle citoyen de l'action publique en Guinée ». 2023 – Projet CID

Rapport de capitalisation du projet « Gouvernance locale et contrôle citoyen de l'action publique en Guinée ». 2023 - Projet CID

Rapport d'évaluation du projet « Gouvernance locale et contrôle citoyen de l'action publique en Guinée ». 2023 - Projet CID

### Plan International

#### Projet OSEER

- Fiche de référence programme OSEER
- Memorandums :
  - noyau des jeunes de la commune de medina gounass
  - noyau des jeunes de la commune de Diamaguene Sicap Mbaou
  - Plaidoyer auprès de la Mairie de Ndiarème Limamoulaye
  - plaidoyer du noyau des jeunes de Djiddah Thiaroye Kao : Projet de construction d'une maison communautaire
- Plan d'action de la Commune de Medina Gounass – Projet OSEER
- Rapport d'exécution. « Restitution et Co élaboration de la stratégie de plaidoyer de plaidoyer avec le noyau des jeunes ». 2023 - Projet OSEER
- Compte rendu. « Stratégie de plaidoyer avec le noyau des jeunes » - projet OSEER

#### Project on Youth Leading Stabilization Efforts in the Lake Chad Basin :

- presentation powerpoint
- annual narrative report (2021-2022)

- Project overview
- Rapport final d'évaluation 2023

### She Leads

- Research report. 2023. "Lessons on girl- and youth-led systems accountability in India, Kenya, and Uganda"
- Annual Report of the She Leads program in Kenya, 2023
- Mid-Term Review of the She Leads Program in Ethiopia, 2023
- Mémo Edonga dance

### CRG Togo

- Etude de cas. « Engagement citoyen des Organisations d'Enfants et de Jeunes dans le développement des communes au Togo » - Projet CRG
- Rapport narratif de projet – exercice 22 et 23
- Vidéo de capitalisation du projet : [TGO-video\\_capitalisation\\_CRG\\_EO\\_FR-FY25](#)

### Girls Lead

- Midterm review (draft). Global Programme Report – Projet Girls Lead
- Mid-Term Review Report in Cambodia. 2021
- Final Evaluation Report. Cambodia. 2023
- Evaluation finale du projet « Autonomisation des filles et jeunes femmes pour l'engagement citoyen au Togo » . 2023

### **Plan International Togo**

- Rapport d'activité. 2023

### **Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée**

- Rapport général biannuelle. 2023
- Rapport général du Club Jeunes Filles Leaders Guinée. 2023

### **Migrations et Développement**

Evaluation finale du projet « société civile et démocratie participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss-Massa », 2021

2022, Université Paris 8. « Etude sur les dynamiques Jeunes dans la région du Souss-Massa » pour le compte de Migration et Développement

### **Equipop**

Fiche. « Faire des audits sociaux un outil d'empouvoirement et de transformation des pratiques en matière de DSSRAJ ». collection FONDEMSAN, 2024 - Projet "burkinbiwili"

Fiche. « Les jeunes au cœur de la redevabilité sociale pour les DSSRAJ ». collection FONDEMSAN, 2024 - Projet "Santeya Sansanyi"

Fiche. « Repenser les rapports de pouvoirs et de savoirs mobiliser la démocratie en santé pour faire avancer les droits et la santé sexuels et reproductifs des adolescent-e-s et jeunes », collection FONDEMSAN, 2024.

Fiche de capitalisation. « En route vers la démocratie en santé », projet Jeunes en Vigie

### **Autres ressources**

Bureau de l'Unesco Maroc. « La participation politique des organisations de jeunesse au Maroc : tendances et défis », NetMeD Youth programme. 2016

Engagé.es et déterminé.es. « État des lieux de la prise en compte des jeunes dans les organisations françaises de solidarité internationale », étude collective de « Place aux Jeunes ! » 2020

F3E. « Changer les territoires par l'action collective ».

F3E. « Le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes », Revue transversale. 2021

PNUD. « Impact de la digitalisation de la communication politique sur la participation politique des jeunes en Tunisie ». 2021

GRET. « Jeunes acteurs et actrices du changement. Enjeux et pratiques », revue Traverse n°48. 2019

Irene Bono. « Une lecture d'économie politique de la « participation des jeunes » au Maroc à l'heure du Printemps arabe », Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 20, n° 4. 2013

Miranda van Reeuwijk; Arushi Singh. "Meaningful Youth Participation as a way to achieving success - Results from operational research on meaningful youth participation in a large-scale youth SRHR program" in Africa and Asia, Canadian Journal of Children's Rights. 2018

PNUD. Evaluation finale du projet « Promotion de la participation des jeunes dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale pour une paix durable au TOGO ». 2023

Tanya Jacobs; Asha George. "Between Rhetoric and Reality: Learnings From Youth Participation in the Adolescent and Youth Health Policy in South Africa", International Journal of Health policy and management, 2022

Oxfam. "How young people influence policy : a brief literature review". 2017

Oxfam Intemon et MPDL. « La participation démocratique des citoyens et de la Société Civile au Maroc. Analyse de l'application des principes constitutionnelles et juridiques en matière de participation ». 2018

Conseil National du Développement et de la Solidarité internationale (CNDSI). « La participation des jeunes à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement et solidarité internationale de la France : enjeux, perspectives et modalités », 2024

## Annexe 2 : Activités d'enquête réalisées

Mission Sénégal en janvier 2025		
Nom du projet	Organisation	Acteurs et actrices rencontré.e.s
ACTE	Action Education	Coordinateur pays
		Associations de jeunes de Rufisque
		Représentant du Conseil communal de la jeunesse de Rufisque
		Directeur du centre et Coordonnateur du centre ado du CEDEPS
		Secrétaire général de la commune de Rufisque Est
Dox Ak Sa gox	Mouvement Y en a marre	Animateur.rices du bureau Observatoire de la démocratie et de la bonne gouvernance de Thiès
		Ousmane Diagne Maire de la commune de Thiès Est
	Conseil départemental de la jeunesse de Pikine	Ahmeth GUEYE Président
	Social Change factory et Consortium Jeunesse Sénégal	Arame Gueye SENE
Mën naa ko	Polaris asso	Elu municipal de Camberene- Président de la commission entrepreneuriat jeune et féminin
		Associations de jeunes de Camberene
		Responsable Polaris
Plan international	OSEER – au Sénégal et au Burkina Faso	Directrice pays
		Equipe Projet– Bureau de Guédiawaye
		Equipe Projet– Bureau de Diamaguene
		Groupe de jeunes de Guédiawaye et de Diamaguene

		Equipe municipale de Guédiawaye et de Diamaguene
Jeunes en Vigie	Equipop	Entretien équipe Projet– Equipop Sénégal (distanciel)
Compétences pour demain	Solidarité Laïque	Coordinateur de projet (distanciel)
<b>Mission Togo en février 2025</b>		
<b>Nom du projet</b>	<b>Organisation</b>	<b>Acteurs et actrices rencontré.e.s</b>
CRG	Plan International Togo	Coordonnatrice du projet CRG
		Point focal du projet à la mairie de Golf 7 Point focal du projet à la mairie d’Agoé-Nyivé
		Youth Panel (Lome) Youth Panel (Sotouboua)
		Réseau des organisations Jeunes et d’Enfants du Togo
		Cadre consultatif de préfectoraux des enfants (Sotouboua)
		AEJTDE (Sotouboua) Club Fit (Kpalimé)
ACTE Afrique	Action Education	Membres du COPIL National
		Bureau CCJ Agoê-Nyivé 4 et Association de soutien WARA
		Associations bénéficiaires
		Point Focal et conseillers municipaux mairie Adétikopé
		Bureau CCJ Agoê-Nyivé 6 et Association de soutien FELEADEC
		Associations bénéficiaires Animateur.rices du centre des jeunes d’Adétikopé
<b>Mission Guinée en mars 2025</b>		
<b>Nom du projet</b>	<b>Organisation</b>	<b>Acteurs et actrices rencontré.e.s</b>
SAVEUR/JECOCI	GRET	Equipe projet
		Jeunes bénéficiaires et représentant organisations de jeunes

Divers	Action Education	Entretien avec ancien Directeur et Directeur actuel
		Groupe de jeunes bénéficiaires du LABIS
	Club des jeunes filles leaders de Guinée - CJFLG	Directrice exécutive
		Deux jeunes membres
	ABLOGUI	Membres du comité directeur de l'association
		Secrétaire Général de la commune de Kaloum
	M2DH	Responsables de l'association Commune de Lambanyi : Vice-maire et son équipe, incluant deux agents de terrain Commune de Ratoma : Conseiller municipal Groupe de jeunes bénéficiaires et de représent.es d'associations de jeunesse